

# LA SEMAINE JURIDIQUE

ÉDITION GÉNÉRALE

HORS-SÉRIE - MARS 2019 ISSN 0242-5777

*Portraits de femmes*

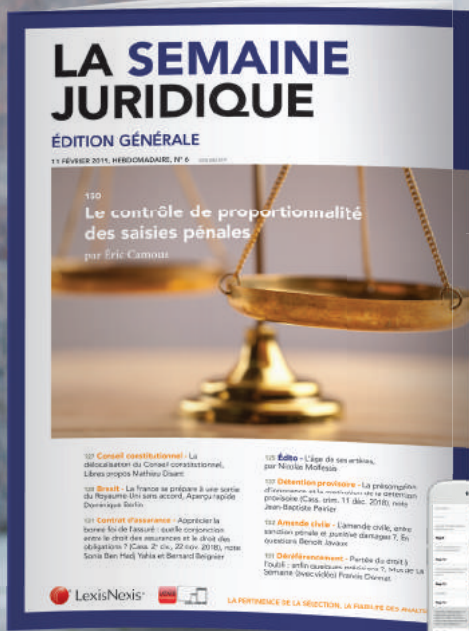




LexisNexis®

# Abonnez-vous à La Semaine Juridique

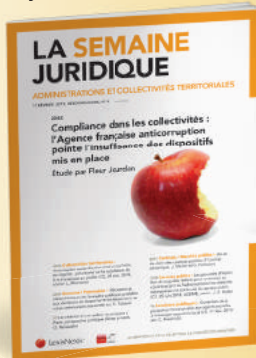
[boutique.lexisnexis.fr](http://boutique.lexisnexis.fr)



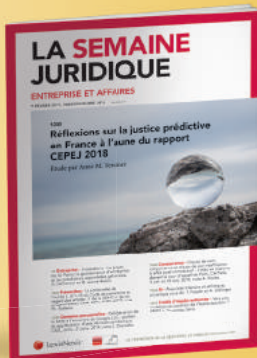
Web-Mobile-Tablette

**CHOISISSEZ VOTRE REVUE !**

*La revue des acteurs publics*



*Pour être réactif dans une matière riche en actualité*



*L'hebdo des juristes d'affaires*



*La revue de référence du notariat\**

\*Version PC non disponible.

**5 HEBDOS DE RÉFÉRENCE**

**TOUS LES DOMAINES DU DROIT**

**LE SAVOIR-FAIRE ÉDITORIAL RECONNU**

# Sommaire

La Semaine Juridique - Édition Générale - HORS-SÉRIE - MARS 2019

## LA SEMAINE DU DROIT LES ACTEURS(TRICES)

### *Portraits de femmes*

P. 5

**Chantal Arens,**  
*présidente du TGI de Paris*

P. 6

**Dominique de La Garanderie,**  
*avocate de l'éthique*

P. 7

**Noëlle Lenoir,**  
*l'engagement européen*

P. 8

**Mireille Delmas-Marty,**  
*Le droit à l'imagination*

P. 9

**Stéphanie Fougou,**  
*aux commandes de l'AFJE*

P. 10

*La « filiation pour tous »,  
le défi d'Irène Théry*

P. 11

**Marie-Aimée Peyron,**  
*bâtonnier élue du barreau  
de Paris*

P. 12

*Le centaure de Vendôme*  
**Raphaëlle Thery,**  
*lauréate du Prix Vendôme*

P. 13

**Agnès Arcier,** *militante  
du progrès, Présidente de  
la Fédération des femmes  
administrateurs (FFA)*

P. 14

**Liliane Glock,** *de Simone  
Weber à Francis Heaulme*

P. 15

**Corinne Lepage,**  
*l'environnement, un nouvel  
humanisme*

P. 16

**Alexandra Boisramé,**  
*présidente de la FNUJA*

P. 17

**Elisabeth Pelsez,**  
*l'aide aux victimes*

P. 18

**Laëtitia Marchand,**  
*la fibre sociale en héritage*

P. 19

*Égalité, j'écris ton nom*  
**Marie-Françoise Lebon-  
Blanchard,** *Haut conseil à  
l'égalité entre les femmes et  
les hommes*

P. 20

**Nicole Belloubet,**  
*avec méthode et sobriété*

P. 21

**Yaël Braun-Pivet** *préside  
la Commission des lois de  
l'Assemblée nationale*

P. 22

**Diana Hamadé,** *une  
avocate dubaïote à Paris*

P. 23

*« Souvenirs irrespectueux  
d'une femme libre »*  
**Monique Pelletier**  
*dédie à ses petites-filles son  
ouvrage*

P. 24

*Du bon usage de la  
déontologie*  
**Agnès Roblot-Troizier,**  
*déontologue à l'Assemblée  
nationale*

P. 25

**Valérie Maintrieu-  
Frantz,** *présidente de  
l'ANAAFA*

P. 26

*Une femme libre*  
**Christiane Féral-Schuhl,**  
*présidente du Conseil  
national des barreaux (CNB)*

P. 27

**Marie-Pompéi Cullin,**  
*libre et littéraire*

P. 28

**Aminata Niakata,**  
*combative discrète*

P. 29

*La force sensible,* **Marie  
Grimaud,** *avocate*

P. 30

*La vie rêvée des avocats,*  
**Aurore Boyard,** *avocate*

P. 31

**Fabienne Siredey-Garnier**, vice-présidente de l'Autorité de la concurrence

P. 32

**Isabelle Rome**, Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes

P. 33

**Béatrice Fleuris**, le droit de la mer et des hommes

P. 34

*Le droit collaboratif, une « justice d'avenir »*  
**Catherine Bourguès Habif**, présidente de l'Association française des praticiens du droit collaboratif (AFPDC)

P. 35

**Dominique Kimmerlin**, juge de l'asile

P. 36

**Delphine Gallin**, présidente d'Avocats conseils d'entreprises

P. 37

**Valérie Sagant**, directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

P. 38

**Valérie Duez-Ruff**, une femme à la barre

## LA SEMAINE JURIDIQUE

Juris-Classeur Périodique (JCP)  
93<sup>e</sup> année

Président Directeur Général, Directeur de la publication :  
**PHILIPPE CARILLON**  
Directrice éditoriale :  
**CAROLINE SORDET**  
carolinesordet@lexisnexus.fr

Directeur scientifique : **NICOLAS MOLFESSIS**

Comité scientifique : **D. BUREAU, L. CADIEU, C. CARON, J.-F. CESARO, M. COLLET, E. DEZEUZE, J. KLEIN, B. MATHIEU, H. MATSOPOULOU, F. PICOD, B. PLESSIX, P. SPINOSI, Ph. STOFFEL-MUNCK, F. SUDRE, B. TEYSSIE, S. TORCK**

Comité d'experts : **C. CHAMPALAUNE, W. FEUGÈRE, J.-P. JEAN, D. MUSSON, É. NEGRON, B. STIRN, L. VALLÉE, E. VASSEUR**

Rédactrice en chef : **HÉLÈNE BÉRANGER**  
Tél. : 01.45.58.93.24 - helene.beranger@lexisnexus.fr

Rédactrice en chef adjointe : **ÉLISE FILS**  
Tél. : 01.45.58.92.86 - elise.fils@lexisnexus.fr  
Éditeur : **FLORENCE CREUX-THOMAS**  
Tél. : 01.45.58.92.42 - Florence.creux-thomas@lexisnexus.fr  
Avec la collaboration de **Lyna Sait Djouhra**, stagiaire

Merci à **Marianne Vasquez** pour la mise en page de ce numéro

Publicité :  
Direction Marketing Opérationnel / Publicité :  
**CAROLINE SPIRE**, responsable clientèle publicité  
Caroline.Spire@lexisnexus.fr - 01 45 58 94 69  
**CATHERINE THEVIN**, responsable du marketing opérationnel  
Catherine.thevin@lexisnexus.fr - 01 45 58 93 05

Correspondance :  
**M<sup>me</sup> HÉLÈNE BÉRANGER**  
LA SEMAINE JURIDIQUE (ÉDITION GÉNÉRALE)  
141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Relations clients :  
relation.client@lexisnexus.fr  
0,112 euros puis 0,09 euros /min à partir d'un poste fixe  
**www.lexisnexus.fr**

Abonnement annuel 2019 :  
• France (métropole) : 781,07 euros TTC (765 euros HT)  
• DOM-TOM et pays étrangers : 845 euros HT

Prix de vente au numéro :  
• France (métropole) : 29,61 euros ttc (29 euros HT)  
• DOM-TOM et pays étrangers : 35 euros HT  
Offre « spéciale étudiants » :  
<http://etudiant.lexisnexus.fr/>

LEXISNEXIS SA  
SA au capital de 1.584.800 euros  
552 029 431 RCS Paris  
Principal associé : **REED ELSEVIER FRANCE SA**  
Siège social : 141, rue de Javel - 75747 Paris Cedex 15

Imprimeur : **ÉVOLUPRINT - SGIT SAS**  
Parc Industriel Euronord, 10, rue du Parc, 31150 Bruguères

N<sup>o</sup> Imprimeur : 6001  
N<sup>o</sup> Éditeur : 5819  
Dépôt légal : à parution  
Commission paritaire : n<sup>o</sup> 1121 T 80376

Illustration de couverture : @MaitreEtTalons  
Photos intérieur : Droits réservés

Hors-série gratuit accessible sur le site Tendance Droit :  
[www.tendancedroit.fr](http://www.tendancedroit.fr)

© LexisNexis SA 2019  
Cette œuvre est protégée par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, notamment par celles de ses dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur. Ces droits sont la propriété exclusive de LexisNexis SA. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque

moyen que ce soit, non autorisée par LexisNexis SA ou ses ayants droit, est strictement interdite.  
LexisNexis SA se réserve notamment tous droits au titre de la reproduction par reprographie destinée à réaliser des copies de la présente oeuvre sous quelque forme que ce soit aux fins de vente, de location, de publicité, de promotion ou de toute

autre utilisation commerciale conformément aux dispositions de l'article L. 122-10 du Code de la propriété intellectuelle relatives à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie. Avertissement de l'éditeur : "Toute utilisation ou traitement automatisé, par des tiers, de données personnelles pouvant figurer dans cette revue sont formellement interdits".

## Ils ont dit

« **Nous sommes des officiers publics**, et l'État doit demeurer conscient qu'il a à portée de main un allié fidèle qui lui apporte le triple bénéfice de son implantation locale, de sa technicité et de sa disponibilité » (J.-P. Ferret, président de Conseil supérieur du notariat, Congrès des notaires, discours).

« **Il faut concentrer les moyens pour plus d'efficacité.** Aujourd'hui, le bilan de la HALDE est désastreux. Elle traite de toutes les discriminations, ses missions sont trop vagues, inopportunes. Elle fait tout sauf son travail », estime Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité des chances (Les Échos, 3 juin 2010).

« **L'égalité de traitement et la légitime reconnaissance [envers ces anciens combattants]** n'ont que trop tardé » constatait Philippe Séguin dans le rapport 2010 de la Cour des comptes, réclamant un « alignement automatique et intégral du régime de tous les pensionnés, quelle que soit leur nationalité ». Dans sa première QPC, le Conseil constitutionnel va dans son sens (Le Monde, 29 mai 2010 ; V. infra 634).

« **Il ne s'agit pas d'entreprendre la seule réforme de la garde à vue.** Il faut qu'il y ait une réforme globale. (...) On ne peut pas dissocier la réforme de la garde à vue de la question du juge d'instruction » (X. Bertrand, Les Échos, 3 juin 2010).

« **Prévenir la violence en détention est l'une de mes priorités.** J'ai mis en place un groupe de travail à la Chancellerie. Il vient de me remettre son rapport. Je proposerai prochainement la mise en place de certaines de ses propositions » (M. Alliot-Marie, 27 mai 2010, discours prononcé à l'ENAP).

## Nominations

**Édouard de Lamaze**, avocat au barreau de Paris, a reçu les insignes d'officier dans l'Ordre national de La légion d'honneur par la ministre de l'Économie, Christine Lagarde (Minefe, 12 mai 2010).

**Mirko Roš**, avocat zurichois, a été élu président de la Fédération des barreaux d'Europe (FBE), succédant au français Michel Bénichou (FBE, 22 mai 2010, communiqué).

614

## Chantal Arens, présidente du TGI de Paris

Chantal Arens a été installée dans ses fonctions de présidente du tribunal de grande instance (TGI) de Paris le 27 mai 2010, au cours d'une audience solennelle. Elle prend la suite de Jacques Degrandi nommé président de la cour d'appel de Paris.

Installée conseiller à la Cour de cassation le 10 mai 2010, puis comme présidente du TGI de Paris, Chantal Arens prend la tête d'une juridiction hors normes : 1000 personnes, magistrats et fonctionnaires du siège, avec en ligne de mire la construction de la Cité judiciaire des Batignolles à l'horizon 2015, qui devrait regrouper notamment le TGI et les tribunaux d'instance. Ce projet de grande envergure agite le monde judiciaire. Pour Chantal Arens, il y a urgence à « améliorer les conditions de travail des magistrats, dont certains n'ont même pas de bureaux, celles des fonctionnaires ainsi que l'accueil du public et la sécurité ». Côté avocats au contraire, les futurs déplacements entre la cour d'appel, sur l'Île de la Cité, et le TGI implanté dans le XVII<sup>e</sup> arrondissement peuvent être source de complication. Les discussions s'annoncent vives.

En la matière, Chantal Arens n'en est pas à son coup d'essai. Présidente du TGI d'Evreux (2002-2007), puis de celui de Nanterre (2008-2010), elle avait assuré la gestion d'opérations immobilières. Entre 1999 et 2002, un détachement à l'inspection générale des services judiciaires l'avait préparée au management des juridictions. Il lui appartiendra, avec l'édification de la Cité des Batignolles, d'entreprendre la modernisation du fonctionnement de la juridiction qui sera tournée « vers les moyens de communications du XXI<sup>e</sup> siècle. Ils amélioreront le service rendu aux justiciables et les modalités de travail des magistrats », assure-t-elle.

Alors qu'elle rêvait d'intégrer le barreau, Chantal Arens a finalement troqué sa robe d'avocate, son diplôme en poche, pour celle de magistrat, sans « jamais le



regretter ». Au siège, dans des fonctions de détachement ou au parquet, sa carrière a connu autant de facettes. Juge d'instance dans l'Est de la France à ses débuts en 1979, elle est détachée comme chef du bureau de droit communautaire (1989-1994) au ministère des Postes et Télécommunications, au

moment de la séparation de La Poste avec France Télécom. En 1994, elle découvre le TGI de Paris, au parquet, comme premier substitut et chef de la délinquance astucieuse (1996). Chantal Arens dirige le « petit financier » : 12 magistrats qui traitent des affaires d'escroquerie, abus de confiance, faux en écriture, etc. Elle assiste, en 1999, à la création du fameux « pôle financier », regroupant pour la première fois, rue des Italiens, le siège et le parquet et dédié en particulier à la « délinquance en col blanc ». Un événement se souvient-elle. C'est l'âge d'or pour la justice financière qui fait face, aujourd'hui, à de violentes critiques.

Avec du recul, la préférence de Chantal Arens va à ses fonctions de présidente. Le chef de juridiction doit « mettre l'accent sur la gestion des ressources humaines et financières », son rôle est de fédérer. Calme et posée, Chantal Arens n'en est pas moins déterminée. C'est « l'action que l'on mène qui compte », estime-t-elle et « la capacité à mobiliser autour de valeurs partagées et d'objectifs clairement définis ». Chantal Arens souhaite s'inscrire dans la lignée de ses prédécesseurs. Elle sait que le TGI de Paris est « un laboratoire d'innovations et d'expérience observé par les autres juridictions ». Au président de donner l'impulsion. Et de laisser son empreinte.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Dominique de La Garanderie, avocate de l'éthique

Dominique de La Garanderie est avocate au barreau de Paris depuis 1968. Ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, elle a piloté le comité scientifique de la Conférence « Ordre et transgression : les leviers juridiques du progrès », qui se tient à l'UNESCO pour célébrer le bicentenaire du barreau de Paris.

« Les entreprises au XXI<sup>e</sup> siècle seront éthiques ou ne seront pas » (*Le Monde*, 28 mai 2010). Ce présupposé emprunté à Maurice Lévy symbolise bien le combat mené depuis la fin des années 90 par Dominique de La Garanderie. L'avocate, spécialisée en droit social, s'intéresse à « la manière de créer des cercles vertueux au sein des entreprises, à la mise en musique de l'éthique ». Et comme les incantations ne suffisent pas, Dominique de La Garanderie intervient en matière de responsabilité sociétale des entreprises et de gouvernance, et participe à différents comités d'éthique, notamment celui du MEDEF. Le cabinet La Garanderie et Associés, créé en 2006, est exclusivement consacré au droit social. Cette « œuvre humaine », selon les mots du Doyen Carbonnier.

L'ancienne étudiante du Doyen, dont elle garde un souvenir « extraordinaire », occupe une place à part dans le paysage judiciaire. Première et unique femme à avoir été élue bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris en 1998-99, Dominique de La Garanderie fait ce constat amer, une décennie plus tard : « Rien n'a changé, cela révèle les difficultés que rencontrent les femmes avocats pour accéder aux postes de responsabilités ». En dépit de leur supériorité numérique sur les hommes, très peu de femmes avocates sont associées dans les cabinets « en vue » à Paris et rares sont celles qui siègent dans les organes de direction. Et la situation ne semble pas évoluer. Sauf peut-être au sein des instances représentatives de la profession. Alors qu'en 1987, Dominique de La Garanderie était la 18<sup>e</sup> femme à intégrer le Conseil de l'Ordre, de plus en plus de femmes sont élues (*V. JCP G 2010, n° 25, Tendances*).

Cette position de pionnière, l'avocate la devrait à son investissement au service de la profession, de la collectivité, notamment au moment de la fusion avec les conseils juridiques. Ensuite, « j'ai voulu aller jusqu'au bout en me présentant au bâtonnat, même si c'était audacieux ». Son



combat n'était toutefois pas féministe. Dominique de La Garanderie se bat sur d'autres fronts. Dès la fin des années 90, à la question « faut-il subir ou agir face à la mondialisation », la réponse s'est imposée à elle : la nécessité d'avoir pour boussole l'éthique. Aujourd'hui, même si certaines lignes ont bougé, rien n'est encore réglé. Dominique de La Garanderie livre ses réflexions dans l'ouvrage « Entreprises, droits de l'homme et mondialisation » (2008). « Démarrer le droit social au début des années 70 permet de prendre un peu d'avance », souligne-t-elle. À cette époque, les conseils devaient se battre au sein des cabinets d'affaires pour qu'ils prennent en compte le personnel lors d'opérations de restructurations

ou de fusions acquisitions. La prise de conscience est venue progressivement. Récemment, Dominique de La Garanderie a participé à des réflexions sur le « capital humain ». Il s'agit d'inciter les acteurs économiques à intégrer dans leur stratégie ces trois piliers : « *people, planet, profit* », le développement durable dans ses trois aspects : économique, environnemental et social.

Dominique de La Garanderie encourage les démarches des entreprises en ce sens. Pour elle, l'évolution « ne pourra se faire qu'avec des règles de droit, la confiance ne pourra être rétablie que par la sécurité juridique ». Quant aux moyens « pour mettre en place une nouvelle architecture juridique », il appartient aux juristes de les trouver. À cet égard, elle souhaite que les célébrations du bicentenaire du barreau de Paris soient l'occasion de réflexions utiles à la profession. Convaincue que les avocats ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre des règles visant à améliorer le système, l'avocate appelle « à une révolution douce », tout en espérant avec humour que « les avocats n'auront pas la tête coupée » !

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

« **Le juge d'instruction ne correspond pas aux exigences du procès équitable** », selon la garde des Sceaux, dans la mesure où il est à la fois celui qui mène l'enquête et celui qui juge (M. Alliot-Marie, *France Inter*, 16 juin 2010).

« **Cela ne va pas être une partie de plaisir** et c'est normal, la France est un pays éruptif », a commenté l'Elysée à propos de la réforme des retraites (*Les Échos*, 17 juin 2010).

« **Nicolas Sarkozy a fait le choix d'une réforme** que l'opinion peut comprendre et accepter. Il n'y a pas dans cette réforme de violence inutile » (G. Longuet, *Les Échos*, 17 juin 2010).

« **En confirmant l'allongement de la durée de cotisation** à 41,5 ans, les conditions d'acquisition des droits à la retraite seront les plus drastiques en Europe » (CGT, 16 juin 2010).

**L'effort demandé aux entreprises et aux hauts revenus** « ne couvrira au mieux que 10 % des besoins de financement, bien moins que ce qui est exigé des fonctionnaires » (*Fédération syndicale unitaire*, 16 juin 2010, communiqué)

**Au sujet de la réforme de la naturalisation** : « C'était un facteur d'allongement inutile des délais de traitement des demandes et cela portait le délai moyen de réponse à 20 mois, avec des écarts très importants entre les préfectures », a précisé Eric Besson. La double instruction des dossiers sera définitivement supprimée pour être confiée aux seules préfectures en juillet prochain (*Les Échos*, 17 juin 2010).

## Nominations

**P.-H. Dutheil**, bâtonnier du barreau des Hauts-de-Seine, est élu président de la Conférence régionale des barreaux d'Ile-de-France pour un mandat de 2 ans (*Ordre des avocats des Hauts-de-Seine*, 15 juin 2010, communiqué).

**Y. Deniaud**, député, est nommé à la présidence du Conseil de l'immobilier de l'État (CIE) (*Min. Budget*, 16 juin 2010, communiqué).

678

## Noëlle Lenoir, l'engagement européen

Avocate, ancienne ministre déléguée aux Affaires européennes, Noëlle Lenoir intervient dans le cadre des célébrations du bicentenaire du rétablissement du barreau de Paris sur le thème « L'arme du droit ». L'occasion de parler Europe.

**4**0 ans de carrière au coeur des institutions les plus prestigieuses de la République. Ses rencontres avec les grandes figures politiques qui ont marqué la V<sup>e</sup> République, l'ont conduite du Conseil d'État, au Conseil constitutionnel, puis à Matignon et au ministère des Affaires européennes. D'une famille de magistrats et d'avocats, cette juriste diplômée de Sciences po, rêvait pourtant d'épouser une carrière théâtrale.

Aujourd'hui avocate, l'ancienne ministre déléguée aux Affaires européennes, nommée par Jacques Chirac en 2002, ne s'est coupée ni des citoyens, ni des médias. Sur la toile, son blog abrité par L'Express, « Europe : mon beau souci », est le terrain de débats enlevés. Pro-européenne, Noëlle Lenoir concède que le vieux continent traverse une « crise existentielle qui ne semble pas passagère ». Tous les vendredis, elle décrypte l'actualité européenne sur BFM Radio. Son regard croise droit et politique, dénominateurs communs de sa carrière.

Entrée au Sénat comme administrateur en 1972, Noëlle Lenoir est affectée à la commission des lois, où elle participe aux débats - brûlants - sur la loi Sécurité et liberté. Dix ans plus tard, elle est détachée comme directrice de la réglementation à la CNIL, toute nouvelle institution créée en réponse à l'essor de l'outil informatique. Son président Jacques Fauvet, directeur du journal *Le Monde* et ami de François Mitterrand, la fait nommer, en 1984, maître des requêtes au Conseil d'État, au tour extérieur. « C'est une maison fascinante, un temple du droit, assez ascétique ». Une école « de la rigueur et de la synthèse ».

Le virage politique intervient à la fin des années 80, lorsque Noëlle Lenoir est nommée directrice de cabinet du garde des Sceaux, Pierre Arpaillange. Première femme à ce poste, elle est placée sous le feu des médias. Une autre mission la propulse sur le devant de la scène : celle que lui confie Michel Rocard, alors Premier ministre, sur la bioéthique. Noëlle Lenoir parcourt la planète et organise pour la première fois en France une audition



publique avec des grands pontes du droit et de la science. Son rapport « Aux frontières de la vie » a servi de base aux lois bioéthiques votées en 1994. Sa réputation d'experte internationale l'amène à présider le comité bioéthique de la Commission européenne, créé par Jacques Delors, ainsi que le comité international de bioéthique de l'UNESCO.

À 41 ans, Noëlle Lenoir devient la première Sage à entrer au Conseil constitutionnel. Une maison « passionnante et attachante », quoique fermée. Depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, l'avocate s'est emparée de la question prioritaire de constitutionnalité, « un exercice de style très particulier ». Associée du cabinet Jeantet depuis un an, elle développe en particulier le droit communautaire de la concurrence et notamment des aides d'État. Elle se félicite : en France, les avocats ont bien intégré le droit communautaire. Pour célébrer le bicentenaire du rétablissement des Ordres, elle intervient sur le thème « L'arme du droit ». L'occasion de défendre les couleurs de l'Europe : le droit est « un boudier, protecteur des valeurs européennes », comme les droits fondamentaux prévus dans la Charte. L'Europe doit aussi « transcender les sensibilités politiques et nationales ». C'est dans cet esprit qu'elle a créé son club « le Cercle des Européens ».

Si la presse lui a parfois reproché d'être « alternativement de droite et de gauche », Noëlle Lenoir a conduit sa carrière avec ambition et enthousiasme, se voulant « au-delà des clivages ». La politique « est un monde gratifiant, mais où président les rapports de forces ». D'autant plus lorsqu'on est une femme. Sans s'éloigner de ces sphères, Noëlle Lenoir estime que pour bien penser la politique - si liée au droit - il ne faut plus penser hexagonal.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

« **Chaque question prioritaire de constitutionnalité** se transforme en bombe à retardement », a affirmé le secrétaire national de l'UMP, suite aux arrêts de la Cour de cassation sur la garde à vue (M. Garraud, *Le Monde*, 19 avr. 2011).

« **Une concurrence exacerbée entre la Cour de cassation et le Conseil constitutionnel**, la première refusant de reconnaître le second comme la cour suprême qu'elle aurait aimé être », estime le porte-parole du groupe UMP à l'Assemblée nationale (S. Huyghe, *Le Monde*, 19 avr. 2011).

« **La Cour de cassation dit que les garanties du procès équitable** ont toujours été applicables immédiatement et pas seulement depuis vendredi [15 avril 2011]. Il y a une insécurité juridique qui pèse sur l'ensemble des gardes à vue qui se sont déroulées avant cet arrêt et qui sont susceptibles de faire encore l'objet d'un recours en annulation » (M<sup>e</sup> Spinosi, *Le Monde*, 18 avr. 2011).

« **Le droit de l'insolvabilité**, marqué par l'intervention du juge et les exigences de l'ordre public, est aussi un droit souple et vivant, apte à répondre aux besoins croissants de régulation et de sécurité juridique. En réponse à la crise, de nombreux pays ont fait évoluer leur droit de l'insolvabilité » (M. Mercier, *discours*, 19 avr. 2011).

« **En deux ans, les négociations** [des partenaires sociaux] n'ont pas avancé d'un centimètre », a affirmé le président de la République au soutien d'une prime aux salariés. Les sociétés du CAC 40 seront « obligées », par la loi, de « négocier avec les syndicats » et les entreprises de plus petite taille « où il n'y a pas de distribution de dividendes mais dans lesquelles le carnet de commandes se remplit » pourront donner une « prime aux salariés exonérée de cotisations sociales » (N. Sarkozy, *Les Échos*, 20 avr. 2011).

## Nominations

**L. de Gaulle et J.-M. Job** (société d'avocats de Gaulle Fleurance et Associés) ont été classés premiers du Palmarès « Best Lawyers » pour 2011 (Palmarès « Best lawyers » 2011, communiqué, 18 avr. 2011).

472

## Mireille Delmas-Marty, Le droit à l'imagination

Le 11 mai, Mireille Delmas-Marty, titulaire de la Chaire Études juridiques comparatives et internationalisation du droit, donnera au Collège de France le cours concluant le séminaire qu'elle a animé en 2011 et portant sur le « Sens et non sens de l'humanisme juridique ».

C'est dans son bureau du Collège de France, où elle enseigne depuis 2003, que nous reçoit Mireille Delmas-Marty. La pièce simple, fonctionnelle, mais ouverte sur le ciel, est baignée d'une lumière douce en cette fin de journée, qui éclaire le visage fin et grave de l'académicienne. Elle s'assure que son éditeur nous enverra la série d'ouvrages qu'elle signe et dont le dernier tome vient de paraître, « Les Forces imaginantes du droit », puis entreprend de nous exposer le sujet de ses recherches. À nous de la suivre donc... dans les nuages. Si la pensée de la chercheuse parfois s'évade, elle ne s'égaré jamais : les nuages, certes, mais les « nuages ordonnés ». C'est à cette métaphore, qu'elle qualifie de « provocatrice », qu'elle a recours pour décrire la complexification du droit du fait de la construction européenne d'abord, et de la mondialisation ensuite. La contradiction entre un droit en perpétuel mouvement, « dont les contours changent sans cesse », et la recherche d'un ordre nécessaire au juriste. Une complexification du droit qui a suscité son intérêt au fil de ses études, et qui l'a finalement convaincue d'abandonner son idée première de devenir avocate. « Il n'y a pas les réalistes d'un côté, les idéalistes de l'autre. Il faut, si l'on veut rester en prise avec la réalité, imaginer de nouveaux modèles, de nouvelles structures ». Le droit positif est son matériau de travail. Au sein des réseaux ID (comme internationalisation du droit ou... imagination du droit) qu'elle a créés, des rencontres sont régulièrement organisées avec des praticiens et chercheurs brésiliens, américains et chinois, pour observer et débattre des métamorphoses du droit. La réalité donc



comme objet d'étude, et l'art, comme moyen de la décoder. Ainsi la musique de Pierre Boulez et l'une de ses compositions, « Répons », un *work in progress*, aux répétitions de laquelle elle a assisté. Cette œuvre donne à six solistes, accompagnés d'un orchestre tenu par une partition rigoureuse, la possibilité de s'exprimer de manière beaucoup plus libre et ouverte, au moyen d'un dispositif électronique. Une création qui fait écho au travail des

juges de la Cour EDH, qui ont recours à la marge nationale d'appréciation, permettant de laisser à chaque État une sorte de droit à la différence, mais limité par un certain seuil fixé implicitement, au-delà duquel l'État est censuré. La quête d'une harmonie. « Un travail rigoureux qu'implique cette imprécision de départ, ce flou qui impose encore plus de transparence pour maintenir une certaine prévisibilité, une certaine sécurité juridique ». De cette confusion peut ainsi, en faisant appel aux forces imaginantes, jaillir la lumière, symbolisée par la petite « fenêtre » qui apparaît sur la toile de Vieira Da Silva, reproduite sur la couverture du dernier tome de sa quadrilogie. L'artiste a aidé l'auteur à travailler, en ce que « confrontée à une situation chaotique, fermée, Vieira Da Silva propose toujours une ouverture, qui incite à continuer malgré tous les obstacles ». L'espoir pour Mireille Delmas-Marty de voir l'avènement d'un ordre juridique mondial pluraliste, d'un droit qui ne serait ni uniforme ni unique, mais fait des interactions entre les différents systèmes. « Le modèle le plus difficile juridiquement, techniquement, mais le seul politiquement acceptable ».

ÉLISE FILS



## Ils ont dit

« **J'ai dû manifester une fois contre les 35 heures et jamais depuis.** Ce n'est pas dans nos habitudes. Il faut vraiment que l'on soit à bout » a commenté le PDG de *STS Perfumes*. « On a le sentiment que les élus sont totalement déconnectés du monde de l'entreprise » (F. Grivot, *Les Échos*, 1<sup>er</sup> déc. 2014).

« **Le manque d'espace, la promiscuité, génèrent des tensions et de la violence entre détenus,** d'abord et envers le personnel également. Cette surpopulation interdit une répartition fine des détenus, force les plus fragiles à cohabiter avec des délinquants chevronnés et, par là, favorise tous les trafics et tous les rackets. En outre, elle gêne évidemment la préparation à la sortie et donc la lutte contre la récurrence » (D. Raimbourg, *Le Monde*, 2 déc. 2014).

« **Les véhicules juridiques sont la pierre angulaire de la corruption** », observe Friederike Röder, directrice de l'ONG *One France*, « les pays en développement sont chaque année privés d'au moins 1 000 milliards de dollars qui disparaissent dans des sociétés-écrans souvent dissimulées dans les pays de l'OCDE » (OCDE, *rapport*, 2 déc. 2011).

« **Des élus ont sollicité le sursis pour une institution qu'ils vilipendent** », a affirmé le président du CNB à la suite des élections, « pour être un bon membre du Conseil national des barreaux, il faut d'abord l'aimer » (CNB, *élections* 2 déc. 2014).

« **La décision du Conseil d'État** [sur la délivrance de certificats de nationalité aux enfants nés de GPA] - qui devrait suivre l'analyse du rapporteur public - privera l'administration d'argument pour refuser de délivrer ces certificats » explique Me Spinosi, « en près de 2 ans, la circulaire Taubira n'avait abouti à aucune délivrance de certificat de nationalité. Et depuis cinq mois, l'Administration atermoie encore, prétendant attendre la décision du Conseil d'État » (*Le Figaro*, 1<sup>er</sup> déc. 2014).

1268

## Stéphanie Fougou aux commandes de l'AFJE

Directrice juridique de Vallourec, Stéphanie Fougou a succédé, le 19 novembre, à Hervé Delannoy à la tête de l'AFJE (Association française des juristes d'entreprise).

Entre au cœur de l'entreprise, l'aider à bâtir une stratégie, c'est ce qui anime la nouvelle présidente de l'AFJE. Ses diplômes de droit en poche, Stéphanie Fougou a spontanément choisi l'entreprise et en a rapidement gravi les échelons. « Participer à une stratégie d'entreprise m'a très vite séduite ».



La quarantaine dynamique, la nouvelle présidente fait partie d'une génération qui parle l'entreprise comme d'autres maîtrisent une langue étrangère. Diplômée en droit des médias (Paris I), et en droit européen de la concurrence (Paris II), elle a étudié aux États-Unis, dans le Wisconsin. « La mixité des cultures m'intéresse. J'ai évolué dans des milieux internationaux ». Pour avoir passé ses 15 premières années sur le continent africain, Stéphanie Fougou connaît bien la vie d'expatrié. Née au Cameroun, elle a vécu au Nigéria, au Tchad, en Centre Afrique et en Ouganda. À l'aise à l'international, on lui confie vite des missions à l'étranger. Sa carrière débute chez TF1, Wanadoo, puis France Telecom Orange où elle reste 13 ans et devient directeur juridique adjoint, en charge de l'international. Au Club Méditerranée ensuite, comme secrétaire générale et directrice juridique : « pendant 3 ans, je n'ai pratiquement jamais foulé le sol français ». Depuis 9 mois, elle est directrice juridique de Vallourec, l'équipementier pétrolier, à la tête d'une équipe de 40 juristes en France et à l'étranger.

Quel que soit l'environnement, la clé du succès réside dans la culture d'entreprise confiée Stéphanie Fougou qui dit son goût pour « l'objet social de l'entreprise, l'entrepreneuriat ». Au cœur des questions *business*, le juriste doit apporter une vision transversale des problématiques, « c'est un peu une tour de contrôle ». Devenu un véritable *business partner* de la direction, il doit diffuser la culture juridique au service de la compétitivité. « C'est une démarche quotidienne.

Le droit est un levier nécessaire au développement de la stratégie d'une entreprise ».

Stéphanie Fougou investit pleinement ce rôle à la fois de gardien et de moteur pour l'entreprise. Jeune femme au visage doux et souriant, elle y voit quelque chose de ludique.

« Le droit est une discipline sérieuse et stimulante intellectuellement, elle doit être pratiquée avec plaisir ». Et en l'écoutant, on est gagné par un enthousiasme communicant. « C'est une matière puissante qui vous oblige à mêler rigueur et créativité pour trouver des solutions adaptées. C'est ce qui fait le sel de mon métier ».

Cette énergie, la nouvelle présidente est déterminée à l'insuffler à l'AFJE. Ses chantiers prioritaires concernent la formation, la diffusion du code de déontologie, l'ouverture à l'international et *last but not least*, le statut du juriste d'entreprise. La profession se bat pour obtenir la confidentialité des avis et des correspondances. Et le décrié projet de loi *Macron* comporte pour elle une avancée sur au moins un point : la reconnaissance de la confidentialité à travers la création d'un statut d'avocat en entreprise. « Il y a une prise de conscience de l'entrave à la compétitivité que réserve le régime actuel. La France est isolée par rapport à ses voisins européens ».

Porte-parole des 4 000 membres de l'AFJE, la nouvelle présidente restera vigilante quant aux modalités de mise en œuvre du projet. « Les 16 000 juristes d'entreprise français ont fait la preuve de leur utilité, de la valeur ajoutée qu'ils apportent grâce à leur connaissance intime de l'entreprise ». En France, « les préjugés empêchent de faire grandir la place de droit. Ce nouveau statut bénéficierait à tous les avocats ».

Gagnée par ces nouveaux challenges, la jeune femme sait aussi s'évader deux soirs par semaine pour jouer du piano. Histoire de conserver des zones de non droit.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

**« Il n'y a pas de grand avocat, il n'y a que de grandes affaires », affirmait Paul Lombard.** L'avocat s'est éteint le 15 janvier, peu avant de fêter ses 90 ans (Le Figaro, 16 janv. 2017).

**« Paul, c'est une légende du verbe qui s'éteint,** confie Me Olivier Baratelli, son ancien associé. C'était un des plus grands avocats, qui alliait plusieurs passions : la plaidoirie et la littérature, l'histoire et le droit. C'était aussi le plus doux des hommes. Pendant toutes ces années, je ne l'ai jamais entendu élever la voix » (Le Figaro, 16 janv. 2017).

**Le garde des Sceaux « a appris avec tristesse le décès, survenu le 11 janvier, à l'âge de 92 ans, de Pierre Arpaillange.** Il rend hommage au résistant, au haut magistrat et au ministre qu'il fut (...) Profondément républicain, Pierre Arpaillange n'a jamais oublié d'où il venait. Passionné par le débat public et attaché aux valeurs de la gauche, il a consacré sa vie, avec force et loyauté, au service public de la justice (Min. Justice, communiqué, 12 janv. 2017).

**« L'UJA et la FNUJA invectivent "Profession Unie" par réseaux sociaux interposés,** crient au scandale, à l'exclusion des jeunes par les vieux ou au traficage. Mais on ne peut pas à la fois vouloir rester dehors et se plaindre de ne pas être dedans. La porte leur était ouverte, ils ont préféré la refermer. Ils doivent en assumer l'entière responsabilité » (B. Couderc, président du SAF, communiqué, 18 janv. 2017).

**« On est en train de démanteler pierre par pierre tout l'édifice de protection des droits de l'homme** qui a été bâti depuis la seconde guerre mondiale », a dit John Dalhuisen, le directeur Europe et Asie centrale d'Amnesty International qui dresse le constat suivant : la vague terroriste qui a frappé plusieurs pays d'Europe est parvenue à fragiliser le socle de valeurs qui faisait la force et l'unité du vieux continent. L'ONG considère que le chemin emprunté par les pays européens face au terrorisme est « dangereux » (Le Monde, 17 janv. 2017).

73

## La « filiation pour tous », le défi d'Irène Théry

Intimement convaincue de la dimension centrale de la famille dans la course à la présidentielle, Irène Théry, directrice d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), éclaire la métamorphose contemporaine de la parenté, dans le sillage d'une tourmente passée, le mariage pour tous.

Pour expliquer les changements, sans clivages a priori, ni boucs émissaires, cette sociologue n'a jamais cru à la thèse de l'explosion d'individualisme et d'égotisme souvent évoquée. Pour elle, le facteur majeur des mutations familiales est l'égalité des sexes. « C'est une révolution profonde qui bouleverse l'organisation des relations sociales et interroge les représentations de l'humain les plus ancrées ». Dans cette mise en abîme, son attention est centrée sur les nouveaux idéaux qui régissent les relations de parenté : couple, filiation, rapport frères-sœurs. Elle défend une « sociologie compréhensive » : « Le cœur du travail consiste à se défaire des "prénotions" qui nous empêchent d'apercevoir le réel tel qu'il est et de comprendre le changement. Pour cela, le sociologue a deux armes : le microscope et le télescope. Le microscope, c'est la pratique de l'enquête de terrain, pour aller au plus près de telle ou telle réalité et l'observer dans le détail. Le télescope, c'est la comparaison anthropologique entre nos sociétés et des sociétés très éloignées des nôtres, pour mettre en perspective le présent afin de distinguer le principal de l'accessoire ».

Auditionnée par la garde des Sceaux en amont de la loi du 17 mai 2013, tout comme elle l'a été par les commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, Irène Théry jongle aisément entre travaux de recherche et investigations tangibles. Tantôt expert consulté, tantôt professeur invité, elle est nommée chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur en 1998, puis élevée au grade d'officier, en 2013. Son indépendance d'esprit et son sérieux sont récompensés, son effort de valorisation de la recherche distingué.

Aujourd'hui, c'est entre Paris et Marseille qu'elle déploie sa pédagogie. Native d'Aix-en-Provence, elle emprunte au paysage provençal le goût des fresques historiques.



Pour replacer le présent dans le temps long de l'histoire qui seul lui donne sens, « le sociologue doit apprendre à être anthropologue et, à défaut d'être historien, à se nourrir systématiquement des apports du passé ». Partant, et avec amusement, elle confie un paradoxe : « j'ai passé plus de temps avec les juristes, les anthropologues, les historiens, et même les philosophes, qu'avec les sociologues ».

De ces rencontres, elle puise son inspiration. Elle a la plus grande admiration pour son président de jury de thèse, Jean Carbonnier, qui lui a appris à penser par elle-même. « Sans doute est-ce par l'alliance de prudence et d'audace de sa pensée, qu'il est pour moi le plus original, le plus profond, le plus libérateur. Quelle chance qu'un tel esprit ait choisi d'être un civiliste et de prendre au sérieux le droit de la famille » ! La discipline, Irène Théry la découvre, lors de son doctorat, par immersion dans le quotidien et les archives des tribunaux. « J'ai pensé que l'analyse des débats et des décisions sur l'intérêt de l'enfant lors des divorces nous en dirait bien plus sur l'évolution des normes que toutes les opinions recueillies par les sociologues ».

Sur la conversion de la famille, elle oppose la rénovation du droit des couples, aujourd'hui achevée par la coexistence pacifique de l'union libre, du Pacs et du mariage, et la transformation inachevée de la filiation. « Le lien de filiation est commun à tous, défini par les grandes valeurs de l'amour inconditionnel, de l'engagement indissoluble et du respect de l'histoire de l'enfant. Seule une clarté manque dans la reconnaissance de plusieurs modes d'établissement de ce lien, en sus du modèle biologique ». Car, de tout temps, « une société doit savoir organiser un pluralisme qui fait sens pour elle ».

Alice Philippot,  
Éditrice Revue Droit de la Famille

## Ils ont dit

« **On est dans la politique-fiction car je n'imagine pas une mise en examen dans un délai aussi court.** Sans compter que le pouvoir judiciaire prendrait alors une responsabilité énorme sur le déroulement de la présidentielle », estime Anne Levade, présidente de la Haute Autorité de la primaire, à propos de François Fillon (*Le Monde*, 28 janv. 2017).

« **La conclusion de l'enquête préliminaire [visant le couple Fillon] est une question de jours,** de semaines tout au plus. Le rythme de cette enquête est assez impressionnant. Visiblement le parquet national financier (PNF) fait tout pour qu'elle aille le plus vite possible. Je n'y vois pas de considérations politiques. En réalité le PNF va vite parce qu'il joue gros. Sa création il y a 3 ans a été contestée politiquement mais aussi en interne par des magistrats. Il ne peut pas se permettre une faute dans cette affaire » a expliqué Didier Rebut, professeur de droit pénal (*Marianne*, 31 janv. 2017).

« **Les rares fois où les politiques s'intéressent à la justice, c'est pour dire que les juges jugent mal** et que les avocats défendent des coupables », s'est désolé le bâtonnier de Paris qui interpelle les candidats à la présidentielle sur les moyens de la justice via le site pacte-justice (*F. Sicard, conf. de presse*, 31 janv. 2017).

« **Ma responsabilité est d'assurer que la position du ministre est non seulement légalement défendable** mais est également formée par notre meilleure interprétation de ce qu'est la loi, après avoir pris en considération tous les faits. À l'heure actuelle, je ne suis pas convaincue que la défense du décret présidentiel soit cohérente avec ces responsabilités, pas plus que je ne suis convaincue du fait que ce décret présidentiel soit légal » a fait valoir Sally Yates, ministre de la Justice par intérim aux États-Unis à propos du décret anti-immigration dit décret Trump, avant d'être limogée (*Le Monde*, 31 janv. 2017).

131

## Marie-Aimée Peyron, futur bâtonnier de Paris

Bâtonnier élu du barreau de Paris, Marie-Aimée Peyron et son vice-bâtonnier Basile Ader ont entamé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une année de dauphinat aux côtés de Frédéric Sicard et de Dominique Attias, avant de prendre leurs fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

« **L**e droit est partout, les avocats doivent être partout » affirme celle qui, en 2018, portera pour un mandat de 2 ans, la voix des 26 700 avocats parisiens, soit près de la moitié des avocats de France.



© HÉLODIE GRÉGOIRE

Élue à un moment de grande mutation pour la profession, Marie-Aimée Peyron promet d'aider les avocats à prendre le virage qui s'impose face à la montée des legaltech. « Le métier doit évoluer tout en restant sur son socle formé des règles déontologiques. Tout ce qui relève de la consultation juridique doit être effectué par les avocats, les seuls à avoir une déontologie » défend le futur bâtonnier déterminé à répondre aux enjeux de modernisation. « L'avocat qui attend les clients en misant sur sa réputation, c'est terminé. L'Ordre doit aider les avocats à être des entrepreneurs et à conquérir de nouveaux marchés ».

Mais avant tout, le bâtonnier devra fédérer un barreau parisien disparate. L'Ordre ne fait plus recette. Seul un tiers des avocats parisiens est allé voter aux dernières élections. « Il faut réunifier notre barreau », affirme Marie-Aimée Peyron qui veut être le bâtonnier de « tous les avocats », de « ceux qui souffrent et qui ont le sentiment de ne plus être représentés », comme des grandes firmes qui se désintéressent de l'Ordre. Elle veut aussi assurer la transparence et l'exemplarité de l'Ordre dont les comptes sont pointés du doigt.

Avocate depuis près de 3 décennies, très impliquée dans les instances ordinales et syndicales de la profession, Marie-Aimée Peyron bénéficie d'un large réseau. Présidente de l'UIA de Paris (1996), vice-présidente de la FNUJA, membre, puis secrétaire du Conseil de l'Ordre, vice-présidente du CNB sous Thierry Wickers. L'avocate affiche une expérience de terrain et une connaissance des instances qui ont fait la différence et qui pourraient ouvrir une ère plus apaisée entre l'Ordre

et le CNB. « Notre profession souffre de ses voix discordantes. Lorsque la profession parle d'une seule voix, elle parvient à convaincre ». L'avocate a envoyé un premier signal fort en restant, pour l'heure, secrétaire du bureau du CNB. « Le barreau de Paris doit être force de propositions au sein du CNB. Au niveau national, c'est le CNB qui porte la voix des avocats ». Avec son timbre de voix légèrement cassé, son énergie communicante, Marie-Aimée Peyron confie s'être présentée au bâtonnat parce que « c'était le moment », forte de sa complémentarité avec Basile Ader. L'associée chez Selarl Haussmann Associés – Squire Patton Boggs depuis 1998 en charge du département contentieux – arbitrages, n'était pas du sérail. Avec une mère qui travaillait dans l'Administration et un père chef d'entreprise dans le secteur de l'automobile, cette russophone s'est inscrite à la faculté de droit pour suivre un de ses amis, parallèlement à ses études de russe. C'est dans le cabinet d'avocat où elle était salariée pour financer son cursus qu'elle se découvre une passion pour le métier et qu'elle débute son parcours syndical, cooptée à l'UIA par l'un des associés. En 2018, elle sera la troisième femme, depuis 1614, à devenir bâtonnier du barreau de Paris, après Dominique de La Garanderie (1997) et Christiane Féral-Schuhl (2011). Avec 57 % de femmes au barreau de Paris, la lutte pour l'égalité est un engagement fort de son programme. Les avocates perçoivent encore une rémunération de 45 % inférieure à celle de leurs confrères et rencontrent des difficultés à l'annonce de leur maternité. Marie-Aimée Peyron veut instaurer des procédures d'alerte auprès du bâtonnier. À l'agenda 2018, autre chantier délicat dont le bâtonnier élu héritera : le déménagement du Palais de Justice aux Batignolles qui a du mal à passer. Autant de défis de taille.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

### « Ce que nous attendons des candidats [à la présidentielle,]

c'est leur vision de la justice, qu'ils nous disent s'ils entendent remettre la justice au cœur de la République », a fait valoir le président du CNB déplorant l'absence d'intérêt des pouvoirs publics pour le sujet (P. Eydoux, CNB, 22 févr. 2017).

### « L'autorité judiciaire n'est pas souhaitée par l'ensemble des pouvoirs publics. Elle est plus

crainte que souhaitée », a estimé le président du CNB. Il a exhorté les candidats à prendre position : « Soit on doit la quitter, soit on accepte de respecter cette autorité judiciaire comme l'autorité nationale. [Les candidats] doivent avoir le courage de le dire s'ils veulent quitter la Cour EDH » (P. Eydoux, CNB, 22 févr. 2017).

### « Ce sont deux thèses vraiment très différentes mais qui témoignent toutes deux d'une réflexion

particulièrement approfondie sur des sujets très pointus » a souligné Alain Lacabarats, président de chambre, lors de la remise du prix Jean Carbonnier 2016 pour lequel une mention spéciale a été décernée à Raphaëlle Théry. « Les théories de droit pénal restent riches, vivantes et sources de débats renouvelés », a indiqué Philippe Ingal-Montagnier, « Le Prix Carbonnier n'est pas un prix de juriste adressé aux juristes » (Min. Justice, communiqué, 21 févr. 2017).

### « Si l'adage selon lequel "nul n'est censé ignorer la loi" est couramment utilisé,

la complexité du droit, son évolution rapide et son caractère spécialisé ne permettent pas toujours de le comprendre en détail. Si la loi réprime, elle a aussi pour objectif de protéger les citoyens dans une fonction de régulation des rapports sociaux » a déclaré le garde des Sceaux lors de la signature de la Charte nationale de l'accès au droit avec 7 associations dont la Fondation Abbé Pierre, ATD Quart Monde, la CIMADE, les Restos du cœur et le Secours catholique (J.-J. Urvoas, discours, 21 févr. 2017).

## Nominations

**Philippe Leblanc** est nommé directeur adjoint à l'Institut national des Hautes études de la sécurité et de la justice (D. 16 févr. 2017 : JO 18 févr. 2017, texte n° 50).

194

## Le Centaure de Vendôme

Philosophe du droit, Raphaëlle Théry a reçu le prix Vendôme 2016. Décerné par le ministère de la Justice en partenariat avec la revue *Droit pénal (LexisNexis)*, ce prix récompense depuis 10 ans une thèse en sciences criminelles.

Il y a des personnes inclassables et c'est heureux. « Juriste parmi les philosophes et philosophe parmi les juristes », « chercheur hybride », selon les mots du garde des Sceaux qui lui remettait le 10<sup>e</sup> prix Vendôme, Raphaëlle Théry est une talentueuse touche à tout. Un « Centaure » transdisciplinaire. Récompensée le 12 janvier dernier dans les salons de la Chancel-



Le garde des Sceaux remet le prix Vendôme à Raphaëlle Théry.

lerie pour sa thèse intitulée « Libéralisme pénal. Principes, enjeux et contradictions d'une institution non idéale », elle se dit d'autant plus honorée que c'est un prix de juriste. Venue au droit par la philosophie, nourrie par une réflexion sur les émotions négatives et les phénomènes de rejet dans la société, elle n'affiche certes pas le cursus d'une pure juriste. Son parcours n'en est pas moins éclatant, bien qu'elle s'en défende.

Entrée à l'école normale supérieure (Ulm) en 2004, elle est agrégée de philosophie en 2007 à l'âge de 23 ans. Un peu lassée de la philosophie, elle entre en master II de philosophie du droit à Paris IV et passera six mois à l'université de New York. Devenue ATER après avoir enseigné durant trois ans le droit et la philosophie en médecine et en pharmacie à la faculté de Poitiers, elle est chargée de cours de procédure pénale et de droit pénal à Paris II, obtient son doctorat à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) puis est qualifiée aux fonctions de maître de conférences en droit et philosophie en 2016.

Sa thèse en moins de 140 caractères ? Une approche philosophique de la politique libérale de la peine. Ou encore : une reformulation contemporaine du principe de subsidiarité du droit pénal, sorte de plaidoyer pour le « minimalisme pénal ». La peine n'est-elle pas l'un des premiers

objets d'étude des pères du libéralisme politique ? Or la lauréate 2016 fait le constat d'une extension galopante de la sphère pénale jusqu'au dévoiement de ce droit, lequel punit aujourd'hui tant de comportements qui ne devraient pas relever du pénal. Face à une justice de classe, inadaptée et ignorante du lien entre profils sociologiques et catégories d'infractions, la justice restaurative,

paradigme émergent, n'offre d'alternative qu'en matière de petits délits. Institution non idéale, la justice n'est donc qu'un absolu auquel on tend, mais elle admet qu'il serait « incroyablement prétentieux » de sa part de prétendre que la justice n'existe pas. Elle a côtoyé tant de professionnels investis, magistrats ou avocats, qui la font avancer avec conviction, quand elle, ne fait « que » la penser.

Penser et « beaucoup travailler », c'est ce qu'aime avant tout cette obstinée qui assure que « la vraie réussite c'est se sentir bien dans son travail ». Et pour l'heure, elle semble très heureuse d'enseigner la philosophie 3 jours par semaine à 180 élèves répartis en 6 classes dans un lycée d'Orléans, tout en continuant la recherche en droit au sein du Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA) de Paris II. Elle apprécie cette vie partagée entre recherche universitaire et contact avec les adolescents, avec bien sûr d'innombrables projets, toujours là où on ne l'attend pas... Après avoir assisté le réalisateur François Chilowicz sur le tournage de la série documentaire « Hors la loi », une trilogie sur la prison, après avoir interrompu sa thèse pendant un an pour dessiner et produire des cartoons philosophiques diffusés sur le net, voilà qu'elle réfléchit à une bande dessinée !

FABRICE RAOULT

## Ils ont dit

« **Mon rôle n'est pas de fermer les yeux parce que les gens sont puissants.** Ce n'est pas ma conception de la justice. Je n'ai même pas imaginé jouer un rôle dans la campagne. Je n'ai pas de sens politique », a déclaré Eliane Houlette, chef du parquet national financier à propos de l'affaire Fillon, « Je n'ai pas le sentiment d'être partie en croisade. Mais je suis attentive à notre indépendance. Le garde des Sceaux peut nous obliger à poursuivre, mais cela n'est jamais arrivé (*La Voix du Nord*, 28 avr. 2017).

« **L'Europe est la première puissance exportatrice au monde de biens et de services.** Son commerce extérieur est fortement excédentaire, de 200 milliards d'euros l'année dernière. (...) Ce n'est pas en se protégeant des importations chinoises ou indiennes qu'on va résoudre les déséquilibres entre la France et l'Allemagne », explique l'économiste Sébastien Jean (*Le Point*, 3 mai 2017).

« **Si la circulaire permet d'encastrer les pratiques, elle ne règle rien sur le fond,** explique Me Merlet-Bonnet à propos d'un texte qui fixe les règles d'une sélection par tirage au sort dans les filières sous tension dont la filière juridique. « Tout le monde s'affole, mais une circulaire n'a pas de base juridique. C'est une note d'information à destination des services », précise Me Verdier, qui traque les tentatives de contournement du principe de non-sélection au niveau du master. « C'est de la poudre aux yeux pour calmer les présidents d'université et faire peur aux naïfs », ajoute-t-il (*Le Figaro*, 29 avr. 2017).

« **Vous siégez avec écoute et sagesse...** Nos robes renforcent le prestige de votre autorité. Vos mots sont forts, vos moyens sont judicieux... Nos robes vous donneront l'élégance pour les dire », a fait valoir l'entreprise de costumes Ponsard & Dumas qui exposait dans la salle des pas perdus du tribunal correctionnel de Boulogne (*La Voix du Nord*, 1<sup>er</sup> mai 2017).

## Nominations

**Michel Faury** est nommé chef de la brigade criminelle de la police judiciaire parisienne (*Le Figaro*, 2 mai 2017).

518

## Agnès Arcier, militante du progrès

**Agnès Arcier est, depuis le 3 mars, présidente de la Fédération des femmes administrateurs (FFA), un regroupement de réseaux professionnels de femmes exerçant des responsabilités dans les métiers du droit, du chiffre et du secteur public, dont la présidence est assurée à tour de rôle. Cette haut fonctionnaire prend la suite de l'avocate Brigitte Longuet.**

**F**ondatrice du réseau « Administration moderne, association interministérielle de femmes hauts fonctionnaires », Agnès Arcier, diplômée de l'ESSEC et ancienne élève de l'ENA, est administratrice générale des finances publiques au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Et féministe ? Plutôt « militante du progrès ». Comprendre : « il ne s'agit pas de militer pour l'égalité, beaucoup d'associations sont déjà investies, mais de s'engager en faveur du progrès avec la mixité comme levier. Le sujet est celui de la modernisation de la société ».

Un message porté par des réseaux de femmes. Créée en 2012, la FFA, qui compte une vingtaine de réseaux membres associés, dont les réseaux fondateurs d'experts-comptables, d'avocats, de juristes, d'huissiers de justice, et de hauts fonctionnaires, poursuit une démarche de communication et de lobbying « pour des instances de gouvernance modernes ».

Pour avoir le droit à la parole et une force collective, Agnès Arcier a fondé un premier réseau féminin en 1998. « Nous pensions différemment les réformes nécessaires au sein de l'État, en privilégiant le management, qui était catastrophique ». Fin 1990/début 2000, la cause des femmes était un sujet qui montait. Agnès Arcier, membre de l'Observatoire de la parité, fonde ESSEC au féminin, puis crée avec des collègues Grandes Écoles au féminin et publie en 2002 « Le quotient féminin de l'entreprise », une réflexion sur le lien entre mixité et performance, visant à montrer que « la diversité apporte un enrichissement et un fonctionnement plus adapté à la réalité économique ».

Cette prise de parole en tant que femme est un leitmotiv du parcours d'Agnès Arcier. Ses premières « irritations personnelles » remontent à sa sortie de l'ENA en 1986 lorsque son classement l'affecte au ministère des Finances à la section du financement des exportations d'armement. « C'était panique à bord, il n'y avait jamais eu de femmes dans l'équipe ». Puis alors qu'elle brigue un poste au Japon où elle a fait son stage d'ambassade quand



on lui répond « Une femme vous n'y pensez pas ». Elle y restera 5 ans missionnée par le ministère de l'Économie, avant de devenir directrice de cabinet de la secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur sous Alain Juppé. « Les jupettes comme on

les appelait ». Ce qui en dit long. La haut fonctionnaire rejoint ensuite le ministère de l'Industrie, elle est à plusieurs reprises administrateur d'importants établissements publics.

Cette femme énergique, mère de 2 filles, est viscéralement attachée à l'égalité des chances, « peut-être parce que je suis un produit de 3<sup>e</sup> génération de la méritocratie façon III<sup>e</sup> République ». Avec une mère institutrice devenue capétienne et un père cadre sup à la SNCF par concours interne, elle est la première de la famille à faire l'ENA.

Et s'engage. Les lois sur les femmes sont « de longs combats ». Parmi les victoires : en politique, la loi du 6 juin 2000 qui oblige à des listes paritaires aux municipales. Et la loi Copé-Zimmermann du 27 janvier 2011 enjoignant les sociétés cotées à atteindre 40 % de femmes dans les conseils d'administration d'ici à 2017, un objectif presque atteint pour les grandes sociétés. Dans la fonction publique, « on restait dans l'illusion qu'il n'y avait pas de sujet, avant la loi Sauvadet du 12 mars 2012 sur la mixité, pour laquelle on attend toujours les décrets d'application concernant les conseils d'administration des établissements publics ».

Entre affichage politique et progrès réel, Agnès Arcier estime l'air du temps plutôt favorable. Mais si l'évolution en France en matière d'égalité va dans le bon sens, l'environnement mondial est préoccupant, or « les crises économiques ne sont jamais favorables aux femmes ». La FFA veut continuer à souligner le lien entre mixité et performance, et « convaincre les entreprises petites et moyennes de l'intérêt économique d'une gouvernance équilibrée et durable ».

Il y a les batailles gagnées et les combats, encore nombreux, à mener.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

### Le président du CNB, « condamne les récentes déclarations d'un ancien

bâtonnier interrogé à propos de décisions prises par Richard Ferrand lorsqu'il dirigeait en 2011 les Mutuelles de Bretagne. Il appartient au conseil de l'Ordre du barreau de Brest d'intervenir et d'apprécier si ces déclarations constituent une violation du secret professionnel auquel sont tenus les avocats » (P. Eydoux, 30 mai 2017).

### « Face à la prochaine délocalisation des audiences des personnes étrangères à Roissy, le Défenseur des droits se saisit d'office » a-t-il annoncé

sur Twitter, il rappelle que « pour disposer d'un recours effectif, toute personne doit disposer du temps et des facilités nécessaires pour préparer sa défense », et que « l'éloignement géographique peut être une atteinte à cette exigence en raison des déplacements des personnes en charge de la défense » (Le Monde, 29 mai 2017).

### « En isolant cette juridiction, vous isolez ces gens », a déclaré

Valérie Grimaud, bâtonnière du barreau de Bobigny. Contre une « justice d'exception », (à propos de la délocalisation des audiences des personnes étrangères à Roissy), des avocats se sont rendus à l'aéroport pour marquer leur opposition (Le Monde, 29 mai 2017).

### « Ce n'est pas le procès de la GPA (...) mais cette affaire pourrait être celle de la définition des parents », a

averti Philippe Ingall-Montagnier, premier avocat général de la première chambre civile de la Cour de cassation, au sujet de la première affaire examinée le 30 mai et qui concerne un couple hétérosexuel qui demande la transcription en France de l'état civil de jumelles nées par GPA en Ukraine en 2011 (Le Figaro, 31 mai 2017).

### « Deux enfants, un père, un projet parental mais pas de mère », a résumé

l'avocate du couple, Françoise Thouin-Palat avant d'invoquer l'intérêt supérieur de l'enfant. « Traiter différemment le père et la mère d'intention, ce n'est pas admissible » (Le Figaro, 31 mai 2017).

632

## Liliane Glock, de Simone Weber à Francis Heaulme

Elle vient de faire appel dans l'affaire de Montigny où elle défendait Francis Heaulme surnommé « le routard du crime ». Hier avocate de la criminelle Simone Weber puis de l'acquitté Jacques Maire, Liliane Glock est aussi la voix juridique du Hamas.

**D**u procès du tueur Francis Heaulme qui s'est tenu en mai 2017, la presse aura surtout retenu la mise en cause, très polémique, de Patrick Dils. Acquitté après 15 ans de prison pour le meurtre d'Alexandre Beckrich et de Cyril Beining, cet homme qui incarne l'une des plus graves erreurs judiciaires françaises, aura dû faire face aux accusations des parties civiles et de la défense, celle-là en conflit ouvert avec le président. « Un naufrage » titrait la chronique judiciaire du Monde Pascale Robert-Diard dans son blog (V. Édito JCP G 2017, act. 631).

Liliane Glock était l'une des trois avocates de l'accusé qu'elle défend depuis plusieurs années. Rappelons que ce procès était le cinquième dans cette affaire. La juriste revendique « le droit de lister tout ce qui pesait contre Patrick Dils et qui est à [s] on avis très supérieur aux éléments dont la justice dispose contre Francis Heaulme ». L'objectif n'était pas de remettre en cause l'acquittement du premier, assure-t-elle, ajoutant « la presse n'a rien compris », mais d'obtenir celui du second, pour les mêmes raisons d'existence d'un doute sérieux. « C'était l'enjeu de la vérité. D'autant plus qu'ici, l'accusé a déjà reçu deux condamnations pour perpétuité donc la sauvegarde de la société est assurée », rappelle la Nancéenne au toupet blond. Peine perdue pour l'avocate qui a fait appel de la perpétuité décidée par la cour d'assises de Metz, une fois encore. « La société a produit Francis Heaulme. Il est quelque part un 'bouclier émissaire' comme il dit, chargé de tous les péchés de la justice dans cette affaire », répète-t-elle comme au jour de sa plaidoirie. Ce qu'elle retiendra quant à elle de ce mois d'audience, c'est « une caricature de procès » - lancé alors que les preuves matérielles ont été détruites -. Elle précise : « la procédure de la cour d'assises est d'un archaïsme invraisemblable. On en vient souvent, comme ici, à défendre son client contre le président. Il est grand temps



© MATHILDE PETIT

qu'on en vienne à un système responsable ». Et d'évoquer la misogynie des juges et journalistes qui n'acceptaient pas de voir une femme se rebeller comme elle l'a fait contre « l'hostilité du président qui n'a pas cessé de donner son opinion », osant parfois « crier plus fort que lui ». « Il fallait faire respecter la loi, dit-elle. Or on attend des femmes qu'elles soient dans l'émotion. Les questions de pouvoir sont réservées aux hommes ».

Des affaires médiatiques comme celle-là, Liliane Glock en a couvert au moins deux autres importantes. Il y eut Simone Weber, surnommée « la diabolique de Nancy ». Après cinq ans d'instruction, la sexagénaire est condamnée en 1991 à 20 ans d'emprisonnement pour le meurtre de Bernard Hettier. « C'est vraiment une histoire de dépit amoureux, de jalousie, si tant est qu'elle l'ait tué, souligne son avocate qui avait plaidé l'acquittement. Cela ne vaut pas 10 ans d'habitude ». Cette dernière est toujours en contact avec sa cliente tout comme avec Jacques Maire, l'homme qu'elle a fait acquitter, avec d'autres, en 2008 après trois procès pour le meurtre de deux jeunes femmes vers Dombasle-sur-Meurthe. La découverte de son ADN sur l'un des corps, quasiment 30 ans après les faits, ravivera le doute sans que la justice puisse relancer l'affaire désormais prescrite. Aujourd'hui, celle qui a choisi le barreau à 30 ans après quelques années d'enseignement en lettres, continue de plaider au pénal, matière qu'elle préfère au civil - « j'ai du mal à faire des divorces » concède-t-elle. La Lorraine attend actuellement la décision de la justice européenne concernant sa demande de retrait du Hamas, « mouvement de résistance islamique », son client, sur la liste des organisations terroristes de l'UE. « Ce sont des gens normaux, explique-t-elle. Il faut désincarner l'adversaire ». Une maxime qui sonne comme l'ouvrage d'une carrière.

ANAÏS COIGNAC

## Ils ont dit

### « Des progrès restent à accomplir pour restaurer la confiance entre les citoyens et leurs élus. »

La vie publique a aujourd'hui besoin d'un "choc de confiance". Les premières lois du quinquennat apportent une réponse globale, fondatrice, en proscrivant définitivement certaines pratiques, mais aussi en renforçant la transparence et le pluralisme de la vie politique » (F. Bayrou, Conseil des ministres, 14 juin 2017).

### « Les conflits d'intérêts ne sont pas en soi un acte de corruption, l'important est d'avoir des règles préventives avec un système de gestion où l'on sait qui est saisi lorsque apparaît une situation susceptible de constituer un problème », estime Gianluca Esposito, secrétaire exécutif du Greco (Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe), qui a salué la réforme visant à « rétablir la confiance dans l'action publique », « tant dans les sujets abordés que dans la façon dont ils sont traités » (Le Monde, 14 juin 2017).

### « En choisissant d'incorporer de tels mécanismes d'urgence – théoriquement temporaires – dans la permanence de la loi [projet de loi antiterroriste], le président Macron s'attaque à un préjugé inscrit dans l'inconscient collectif : l'introduction de l'exception dans la règle aurait des effets négatifs irréversibles qui conduiraient l'État de droit sur la pente glissante de la privation des libertés individuelles. Mais une telle conception est erronée, car elle postule une évolution linéaire, calquée sur l'épisode traumatique de la Seconde guerre mondiale : l'implosion progressive de l'État de droit sous le joug invasif et mortifère d'un pouvoir exécutif dénaturé », analyse Ghislain Benhessa, avocat (Le Monde, 14 juin 2017).

### Le Défenseur des droits s'inquiète d'« atteintes aux droits fondamentaux » des migrants à Calais

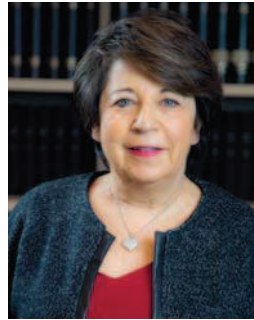
« d'une exceptionnelle et inédite gravité », dénonçant « des conditions de vie inhumaines » et la « sorte de traque » qui les vise. Jacques Toubon « exhorte les pouvoirs publics à ne pas s'obstiner dans ce qui s'apparente à un déni d'existence des exilés » (Le Monde, 14 juin 2017).

688

## Corinne Lepage, l'environnement, un nouvel humanisme

Avocate, femme politique, Corinne Lepage, a dédié sa carrière aux questions environnementales. Elle défend une écologie politique et croit en un sursaut de la société civile. Dans l'air du temps.

« Make our planet great again ! » appelait le président Macron le 1<sup>er</sup> juin dernier après la décision de Donald Trump de quitter l'Accord de Paris. La formule adaptée du « Make America great again ! » martelé par le candidat Trump frappe. Et renvoie chacun à ses responsabilités.



C'est ce pari que fait aujourd'hui Corinne Lepage. Après 4 décennies de combats judiciaires, politiques et associatifs en faveur des causes environnementales, l'ancienne ministre de l'Écologie mise sur un droit nouveau porté par la société civile.

Ainsi déclarait-elle à l'issue du sommet de Copenhague (2009) : « la société civile ne peut désormais plus compter que sur elle-même pour assurer son avenir », et devenir progressivement, avec les juges, « une force de contrainte pour les États et les grands pollueurs », intimés de modifier leur comportement. C'est tout l'enjeu de la « justice climatique » qui irrigue de plus en plus, à travers le monde, des procès climatiques intentés par des citoyens afin de faire reconnaître la carence des États ou des pollueurs dans la lutte contre le changement climatique et les contraindre à agir. C'est aussi l'idée du « Tribunal Monsanto », ce procès citoyen qui s'est tenu en novembre à La Haye dans le but d'alerter l'opinion et auquel Corinne Lepage s'est associée. Dans un avis consultatif rendu le 18 avril dernier, ce tribunal a reconnu la firme américaine coupable d'atteinte aux droits humains.

C'est ce même mouvement porté par la société civile, citoyens et entreprises, qui, au lendemain de l'annonce du président Trump du retrait des États-Unis de l'Accord de Paris, a conduit à une mobilisation générale, estime encore Corinne Lepage. « Donald Trump va faire perdre du temps à l'humanité toute entière. D'un autre côté, il aboutit au contraire de ce qu'il voulait : dans son pays, beaucoup d'États et d'entreprises veulent rester dans l'Accord ».

Corinne Lepage voit dans l'environnement

« à la fois un nouvel humanisme et la base de l'économie contemporaine ». Pour l'avocate, l'environnement et le numérique sont les « deux mamelles de l'économie contemporaine, le moteur principal de la santé humaine ». Récemment, elle a développé le concept

« d'écologie » pour « économie écologique » et ambitionne de regrouper au sein du MAINE, mouvement qu'elle a créé, des entreprises engagées dans cette nouvelle économie.

C'est au côté de son époux, Christian Huglo (V. JCP G 2013, act. 553), précurseur en la matière, qu'elle se lance dès 1978 dans les combats environnementaux. « Nous avons mené ces actions ensemble. Nous discutons de tout, tout le temps ». Le cabinet Huglo-Lepage est de toutes les affaires : les boues toxiques de la Montedison en Méditerranée, les marées noires de l'Amoco-Cadiz, les victimes des inondations de la tempête Xynthia à La Faute-sur-Mer, les grands dossiers nucléaires, ceux sur les pesticides, les OGM. Et obtient gain de cause jusque devant la CJUE dans l'affaire de l'Erika. Ces victoires judiciaires conjointes ont certainement permis d'éviter d'autres catastrophes pétrolières, se félicite l'avocate. Si la prise de conscience est réelle, Corinne Lepage, auteur d'une trentaine d'ouvrages, dont « On ne peut rien faire Madame la ministre » et administrateur de Transparency International France, pointe des intérêts économiques « tellement puissants ». L'ancienne ministre de l'Écologie (1995-1997), qui avait fait adopter une loi sur la pollution de l'air, un temps vice-présidente du Modem (2008-2010), candidate à l'élection présidentielle en 2012, puis députée européenne (2009-2014), est désormais à la tête de son propre mouvement Cap21 (Citoyenneté, action, participation pour le 21<sup>e</sup> siècle) où elle défend une écologie politique dépassant les clivages gauche/droite.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

### « Il n'y a pas de coup de rabot global » a affirmé le ministre de l'Action et des Comptes Publics.

« Nous avons considéré qu'il y avait possibilité de réduire le train de vie des ministères : sur la gestion du parc des voitures, avec des appels d'offres mieux négociés, etc. (...) Pour la justice, ce sera 160 millions d'euros d'économies, essentiellement des programmations immobilières (G. Darmanin, *Le Parisien*, 10 juill. 2017).

### Les syndicats de magistrats ont dénoncé une « justice au rabais ».

L'USM a fait part de sa « consternation », alors que le budget 2017 de la Justice (8,5 milliards, avec charges de pension) affichait jusqu'à présent une hausse de 28 % sur un an des crédits alloués à l'immobilier judiciaire, le premier poste visé par les économies gouvernementales (*Le Parisien*, 11 juill. 2017).

### « Au moment où le président Macron s'apprête à rendre hommage aux victimes de l'attentat de Nice »

du 14 juillet 2016, le barreau de Paris réaffirme aux côtés des associations de victimes, ses très vives inquiétudes face à la disparition du secrétariat général d'Aide aux victimes du terrorisme mis en place par les services de l'État pour corriger les nombreux dysfonctionnements constatés au lendemain des attentats du 13 novembre 2015. Un dispositif qui a fait preuve de son efficacité et dont la disparition est incompréhensible et préjudiciable » (*Barreau de Paris, communiqué*, 12 juill. 2017).

### « Le président de la République et le Gouvernement ont une véritable ambition pour la justice.

Cette ambition est aussi la mienne. Je la porterai avec énergie et conviction d'autant plus que nous avons une opportunité historique pour moderniser en profondeur notre institution judiciaire au service de nos concitoyens. (...) Je suis « déterminée à renforcer l'indépendance du parquet. C'est une nécessité démocratique et une exigence juridique pour sécuriser notre procédure pénale » (*N. Belloubet, discours*, 11 juill. 2017).

## Nomination

**Élisabeth Pelsez**, magistrate, a été désignée déléguée interministérielle à l'Aide aux victimes.

812

## Alexandra Boisramé, présidente de la FNUJA

Alexandra Boisramé est la nouvelle présidente de la Fédération nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA). Elle succède à Emilie Chandler.

À l'issue du 74<sup>e</sup> Congrès de la FNUJA, le 27 juin à Bastia, Alexandra Boisramé a pris la présidence de la FNUJA. L'aboutissement d'un parcours syndical et associatif débuté dès sa prestation de serment en 2006. À l'UJA d'Aix-en-Provence dont elle fut présidente (2011-2012), puis comme trésorière et vice-présidente du bureau la FNUJA, elle s'est engagée pour « faire avancer une profession très tournée vers elle-même », et ne pas se focaliser uniquement sur son cabinet.

Native de Gap dans les Hautes-Alpes, l'avocate âgée de 37 ans, grandit dans une petite station de ski où rien ne la destinait à des études de droit. Son père est moniteur de ski et tient avec son épouse un magasin de sport, et c'est sur des skis qu'elle passe le plus clair de son temps, adepte de la compétition sportive jusqu'à l'adolescence. Un environnement qui forge un tempérament et la volonté de se hisser au sommet. Loin des montagnes, elle choisit de poursuivre sa trajectoire sur les traces d'une cousine avocate, à la faculté d'Aix-en-Provence, où, après l'Institut de droit des affaires, elle obtient le CRFPA en 2004. Du métier, elle parle comme d'un exercice d'équilibriste, un vrai slalom, « un jour on est épanoui, le lendemain, on est désespéré par un mauvais résultat. Il faut être dégourdi, ne pas avoir peur d'aller au-devant des difficultés, et en toutes circonstances garder l'humilité, la confraternité ». Devenue avocate « généraliste », Alexandra Boisramé a repris le cabinet d'un ancien avoué et s'est mise à la procédure d'appel. Mais au-delà, « aujourd'hui, en plus du métier, les avocats doivent assumer une position de chef d'entreprise pour que leur cabinet soit rentable ». Avec la « caravane de l'installation et de l'association des jeunes avocats », une idée originale de la FNUJA, Alexandra Boisramé a sillonné les barreaux. Aux jeunes avocats, le syndicat parle entrepreneuriat, gestion de cabinet, création d'un business plan, facturation des honoraires, nouvelles technologies. Des domaines



insuffisamment explorés par les écoles d'avocats. « À côté de la robe, de la carte de visite, et de la plaque, quand un avocat s'installe aujourd'hui, il doit créer son site Internet », commente la nouvelle présidente de la FNUJA qui trouve encore frileux

son barreau sur ces aspects d'innovation, et l'encourage à se doter d'un Incubateur, comme son voisin marseillais.

L'avocat du futur ? Alexandra Boisramé veut en être, convaincue qu'elle n'exercera plus de la même manière dans 10 ans : « La demande des clients a changé, c'est la loi de l'offre et de la demande. Les avocats n'ont pas de pré carré, ils doivent s'adapter tout en conservant leurs propres règles comme le secret professionnel ».

À la FNUJA, syndicat regroupant l'ensemble des UJA de France, la nouvelle présidente veut être en pointe sur les outils modernes. Précurseur du e-cabinet, la Fédération travaille sur la justice prédictive. Le syndicat, majoritaire au sein du Conseil national des barreaux (CNB), y défend ses positions : contre le projet de collaboration qualifiante votée par le CNB, pour un contrat de professionnalisation, contre l'augmentation des frais d'inscription à l'examen du barreau et pour un congé maternité adapté. Sans concession lors de son discours d'investiture, la nouvelle présidente en appelle aussi à une évolution de la gouvernance : « Nous sommes devant le mur : notre institution nationale risque de disparaître ». Et de défendre la FNUJA « Je ne laisserai jamais plus dire que nous sommes un simple comité des fêtes (...), que les syndicats sont des boîtes à idées, nous avons une force de travail indiscutable, des positions à défendre ».

Investie, combative et dynamique, cette maman d'un bébé de 16 mois, qui tous les jours prend la route de Nîmes où elle est établie, a devant elle une année chargée : la Convention nationale des avocats en octobre, les élections au CNB, et, plus festif, les 70 ans de la FNUJA.

FLORENCE CREUX-THOMAS



## Ils ont dit

« **Maintenant il n'y a plus d'excuse. La solidarité dans l'Union européenne n'est pas une voie à sens unique.** Des chefs de gouvernement tels que Viktor Orbán ne peuvent pas exiger plus d'argent pour la protection des frontières tout en continuant de bloquer l'accueil de réfugiés depuis la Grèce et l'Italie » a estimé l'eurodéputée écologiste allemande Ska Keller à la suite de l'arrêt de la CJUE du 5 septembre 2017 rejetant le recours contre les quotas de réfugiés (*Ouest France*, 6 sept. 2017).

« **Le rite de l'installation [des magistrats à la Cour de cassation] est très ancien et traduit l'acceptation par une cour ou un tribunal des nouveaux membres qui lui sont envoyés.** Bien sûr, aujourd'hui, les garanties qui entourent les nominations des magistrats se sont développées à un point tel, avec l'intervention du CSM qui est appelé à se renforcer encore en cette période de réforme constitutionnelle très attendue, que ces nominations ne sont plus discutées » (*B. Louvel et J.-C. Marin, audience solennelle d'installation*, 4 sept. 2017).

« **Bien loin d'entrer au magasin des antiquités,** vous arrivez au contraire sur un chantier en pleine activité, et vous êtes invités à en devenir à votre tour les ouvriers. Pour mener ce chantier, nous avons en partage une règle commune, l'éthique judiciaire. L'éthique est la compagne de chaque instant du magistrat » (*B. Louvel et J.-C. Marin, audience solennelle d'installation*, 4 sept. 2017).

**Le Gouvernement n'a pas de « volonté délibérée » de nuire à l'égalité professionnelle,** mais « il ne s'en préoccupe pas » affirme Caroline De Haas, militante féministe et signataire d'une tribune dans *le Monde*, « Cette posture aggrave les conditions des femmes au travail. Le surplace, ça n'existe pas dans ce domaine. » Selon les associations et les syndicats, c'est « l'ensemble des outils pour négocier l'égalité professionnelle en entreprise » qui est écorné par les ordonnances Travail (*Le Monde*, 6 sept. 2017).

## Nominations

**Laëtitia Marchand** a été élue présidente de l'Union des Jeunes avocats de Paris (*UJA*, 24 juill. 2017).

921

## Elisabeth Pelsez, l'aide aux victimes

Magistrate de carrière, Elisabeth Pelsez a été désignée déléguée interministérielle à l'Aide aux victimes. Placée sous l'autorité de la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, elle officie avec une équipe pluridisciplinaire et interministérielle.

« **M**a détermination est totale », assure Elisabeth Pelsez désignée en juillet déléguée interministérielle à l'Aide aux victimes. Un poste qui existait auparavant sous la forme d'un secrétariat d'État créé après les attentats de 2015. Les associations s'étaient inquiétées durant l'été de la disparition de celui-ci et regrettaient sa réorganisation. « L'essentiel est qu'il y ait un interlocuteur bien identifié pour les victimes qui travaille avec les autres ministères. Je m'appuierai sur un réseau de référents ministériels », précise-t-elle. En l'occurrence, huit personnes représentant le ministère de la Justice, de l'Intérieur, de l'Économie, des Affaires étrangères, de la Santé répondront aux problématiques posées par la prise en charge des victimes dans toutes ses composantes.

Les attentats de Barcelone et sa région des 17 et 18 août dernier ont mis la déléguée à l'épreuve au moment même de son installation, de nombreuses victimes françaises ayant été touchées. « La réactivité de l'État a été exemplaire », tient-elle à déclarer. Après la prise en charge immédiate et coordonnée des victimes, Elisabeth Pelsez a prévu d'organiser un comité interministériel de suivi de celles-ci. La haute fonctionnaire tient d'ailleurs à insister sur le fait que sa mission concerne « l'ensemble des victimes », à savoir « celles qui ont souffert des attentats mais aussi des catastrophes naturelles, des sinistres sériels, des accidents collectifs et plus généralement des infractions pénales ». D'où l'importance des partenariats avec les associations d'aide aux victimes comme le souhaite la magistrate de carrière. Cette dernière compte simplifier le parcours des victimes, éviter que la multiplicité des interventions ajoute à la souffrance subie. Elle pointe « deux étapes fondamentales ». La première intervient après le choc et consiste en une prise en charge des victimes sur le plan sanitaire. La seconde est celle qui mène à la reconstruction. Elle passe notamment par « une



reconversion sociale des victimes qui rencontrent des difficultés pour retrouver un emploi ou se réinsérer professionnellement ».

Par ailleurs, la déléguée interministérielle envisage de « favoriser la recherche scientifique sur les victimes d'at-

tentats et d'encourager la création d'un centre de résilience et de ressources ». Un projet initié par son prédécesseur, la secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, Juliette Méadel et porté par Françoise Rudetzki, fondatrice de SOS attentats. L'idée est de créer une structure capable de recenser l'état des savoirs sur la prise en charge des traumatismes psychologiques en particulier induits par des actes de terrorisme, afin d'approfondir la recherche et de faciliter la reconstruction des victimes. Un autre chantier important de ce mandat concernera leur indemnisation, la prise en compte de leurs droits, et la place qui leur est accordée dans la mémoire collective. « Il sera pour moi essentiel de veiller à ce que les projets soient déclinés localement avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les dispositifs progressivement mis en place », déclare Elisabeth Pelsez.

Originaire du Languedoc, la déléguée à l'Aide aux victimes a commencé voilà 30 ans comme juge d'instruction. Un temps magistrat de liaison aux Pays-Bas puis en Grande-Bretagne, elle assure que la construction européenne est l'un de ses engagements majeurs : « j'ai consacré de nombreuses années à favoriser cet esprit de solidarité entre les États européens pour dépasser les pesanteurs bureaucratiques ». Également directrice de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) à sa création en 2011, elle a vécu l'interministérialité de son équipe « comme une force d'action évidente ». Autant d'expériences de la coopération qui, elle l'espère, favoriseront l'esprit « fédérateur » des partenaires en présence pour ce nouveau mandat.

ANAÏS COIGNAC

## Ils ont dit

« Il s'agit de passer en revue, en cinq ans, l'ensemble des procédures et de l'organisation » du Palais-Bourbon, a précisé François de Rugy lors de la présentation de la feuille de route des 7 groupes de travail chargés de « préparer une Assemblée nationale nouvelle pour la prochaine législature » (Le Monde, 20 sept. 2017).

« Un spectacle désolant », « Les confrères ne comprennent plus rien, ils sont déboussolés » estime un collectif de 14 membres du conseil de l'Ordre de Paris dans le contexte d'affrontement entre bâtonniers et ex-bâtonniers (Les Échos, 15 sept. 2017).

Le président du CNB se dit « consterné » par le climat qui règne actuellement à l'Ordre du barreau de Paris et espère « que cela ne va pas atteindre la réputation de la profession » (P. Eydoux, conf. de presse, 20 sept. 2017).

« La sélection [à l'entrée à l'université] est un mot galvaudé qui ne veut plus rien dire. S'il s'agit d'exclure une partie de la jeunesse des études supérieures, c'est inacceptable compte tenu du chômage actuel et sachant que les emplois de demain seront qualifiés. S'il s'agit de réformer l'affectation entre le lycée et l'université, c'est souhaitable. On se heurte aujourd'hui aux limites du système » (J. Losfeld, président de la Fédération des associations générales étudiantes, Le Monde, 19 sept. 2017).

« De plus en plus d'étudiants choisissent des filières sélectives. Les établissements eux-mêmes les multiplient. Aujourd'hui, on a un début de traduction de ce phénomène dans la parole publique. Pour nous, le choix réside entre une sélection claire, avec des critères les plus justes possibles, et une sélection à l'aveugle, comme elle se pratique déjà par le tirage au sort, par l'échec et l'abandon. Tout le monde se retrouve dans le rejet du tirage au sort (O. Vial, président de l'Union nationale interuniversitaire, Le Monde, 19 sept. 2017).

## Nominations

Bertrand Mathieu, professeur des universités, est nommé conseiller d'État en service extraordinaire, pour exercer des fonctions juridictionnelles, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 (D. 14 sept. 2017 : JO 15 sept. 2017, texte n° 25).

979

## Laëtitia Marchand, la fibre sociale en héritage

Élue à la tête de l'Union des jeunes avocats de Paris en juin dernier, Laëtitia Marchand compte porter haut les valeurs d'humanité et d'indépendance durant son mandat.

Chaleureuse, nature, volubile, Laëtitia Marchand offre à l'Union des jeunes avocats de Paris (UJA) l'image d'une direction pragmatique, fidèle aux réalités du métier. « C'est en étant concrets qu'on arrivera à intéresser les gens », plaide-t-elle à l'évocation de son mandat d'un an à la tête de l'institution mais aussi au sujet de la campagne électorale pour le Conseil de l'Ordre de Paris et le Conseil national des barreaux (CNB) où un binôme et une liste de 16 personnes ont respectivement été proposés par l'UJA de Paris. « À chaque élection, nous essayons de faire comprendre l'intérêt des instances représentatives parce que très peu de gens votent », regrette-t-elle. Et d'expliquer : « nous rappelons que lorsqu'il y a une modification du règlement intérieur national, c'est le CNB, lui encore, qui va réfléchir sur l'avenir de la profession, sur une réforme du CRFPA ».

La campagne de l'UJA est axée sur le jeune avocat, sa formation qui manque d'aspect pratique selon sa présidente, sa vie professionnelle (collaboration et installation) et son particularisme : son secret. « On devrait sortir de l'école en connaissant concrètement toutes les règles de déontologie, en sachant faire sa comptabilité, déterminer effectivement les structures existantes possibles, etc ». Toute l'année, des ateliers gratuits sont ainsi proposés aux jeunes confrères via des commissions thématiques afin de pallier ces problématiques. Le dernier née, « la Fusée », traite du rapport qu'entretient l'avocat avec son client, comment le fidéliser, ce que chacun attend de l'autre. « L'UJA est là pour aider les collaborateurs, les jeunes avocats à s'installer, s'associer, être présent quand il y a des difficultés, quand un congé maternité se passe mal, pour préparer au recrutement, et pour la rémunération », rappelle Laëtitia Marchand. Celle-ci souhaite défendre les valeurs d'humanité et d'indé-



© MANIME HURIEZ

pendance en particulier pendant son mandat. Elle rappelle la difficulté des conditions de vie de ses confrères avec une certaine paupérisation de la profession. Un phénomène contre lequel l'institution souhaite lutter par des mesures concrètes. Un tarif minimum est ainsi cal-

culé selon les dépenses de l'avocat, à soumettre au cabinet qui le recrute pour une première année d'exercice. Pour 2017, il était de 3 820 euros brut, « une moyenne basse ». La présidente rappelle que l'avocat « est aussi un entrepreneur », y compris le collaborateur, et que, sans tomber dans la marchandisation, il doit développer un réseau, une clientèle, s'ouvrir à de nouveaux marchés, ne pas travailler isolé. « La profession sera grandie si on garde tous ce statut d'avocat libéral et indépendant ». Pendant toutes ses études, Laëtitia Marchand cumule jobs étudiants et engagement bénévole dans une association reconnue d'utilité publique. Candidate malheureuse à l'ENM, elle réalise, encouragée par un professeur, qu'elle est faite pour le métier d'avocat, devient standardiste le soir et stagiaire la journée dans un cabinet parisien. Après avoir prêté serment en 2011, elle intègre la commission permanente de l'UJA de Paris en 2009, puis son bureau dès 2014. Après avoir éprouvé les aléas de la collaboration Laëtitia Marchand s'est interrogée sur son engagement : « Je me suis demandée si j'étais légitime à conseiller les jeunes avocats ». Aujourd'hui installée à son compte, la présidente de l'UJA de Paris a pris, avec l'expérience, de l'assurance. Nourrie des valeurs du vivre-ensemble transmises par sa famille et éprouvées sur le terrain de l'associatif, sa gouvernance est résolument collective. « Tout cela m'a appris qu'on n'est jamais indispensable à une association. En revanche on peut lui permettre d'être efficace et de rayonner ».

ANAÏS COIGNAC

## Ils ont dit

« **Les Français attendent beaucoup de la justice. Ils souhaitent qu'elle soit efficace et qu'elle les protège. L'état de nos juridictions et de nos prisons ne répond pas à ces attentes.** Une partie de la réponse

proviendra de la remise à niveau des moyens de la justice dans le cadre d'une loi de programmation dont le projet de loi de finances pour 2018 constitue une première étape. Mais ces moyens doivent s'accompagner d'une transformation en profondeur sur deux sujets majeurs : l'amélioration du fonctionnement quotidien de la justice et l'efficacité des peines »  
(N. Belloubet, *Cons. min.*, 4 oct. 2017).

« **La Chancellerie veut faire coïncider l'activité des cours d'appel [32 actuellement] avec celle des nouvelles régions [au nombre de 13].** Elle évite

de parler de redécoupage de la carte judiciaire car elle sait le sujet explosif, mais ce qui se prépare est encore plus insidieux que la réforme Dati, dénonce Me Djaffar Belhamici. Il s'agit, au final, d'assécher l'activité de nos juridictions »  
(Le Monde, 3 oct. 2017).

« **Il y a du sang et des larmes derrière ces débats... Les juristes doivent se garder de "gloser" »** a affirmé Robert Badinter

lors d'un débat sur la lutte contre le terrorisme et les libertés publiques  
(C. constit., *Nuit du droit*, 4 oct. 2017).

« **Un juriste me disait au sujet de l'intelligence artificielle, c'est comme le début d'un nouveau droit** » a indiqué le député Cédric Villani en charge d'une mission sur l'IA

(C. constit., *Nuit du droit*, 4 oct. 2017).

« **Le droit, la régulation ne sont pas des obstacles à l'innovation.** Le droit est un outil pour accompagner la technologie ! (...)

Le droit c'est quelque chose de vivant et doit accompagner l'innovation technologique » a affirmé la présidente de la CNIL, Isabelle Falque-Pierrotin  
(Le Monde, 3 oct. 2017).

## Nominations

**Gérard Larcher** a été réélu président du Sénat pour 3 ans (*Sénat, actualités*, 2 oct. 2017).

1044

## Égalité, j'écris ton nom

**Magistrate, Haute fonctionnaire, Inspectrice générale de la justice, Marie-Françoise Lebon-Blanchard siège au Haut conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes et participe activement aux débats sur l'égalité.**

**S**eul pays au monde où les femmes n'avaient jusqu'ici pas le droit de conduire, l'Arabie Saoudite vient de faire volte-face. Un décret royal leur a octroyé ce droit le 26 septembre. Loin des pays du Golfe, dans l'Hexagone, si les combats ne sont pas les mêmes,

l'égalité est toujours un sujet. « Pour l'égalité, rien n'est jamais acquis. C'est un combat permanent pour les femmes » abonde Marie-Françoise Lebon-Blanchard.

Cette magistrate, devenue Inspectrice générale de la justice en 2013, a été nommée Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits au ministère de la Justice par Christiane Taubira (2014). À ce titre, elle est chargée de favoriser la parité au sein du ministère et préside l'Association Femmes de Justice. L'objectif est d'accompagner les femmes dans leurs carrières et de lutter contre les stéréotypes. « Les femmes pensent qu'elles ne sont pas capables si elles ne possèdent pas un sujet à 200 %, c'est rentré dans leur inconscient. C'est le syndrome de la bonne élève ».

Marie-Françoise Lebon-Blanchard suit de près la politique d'égalité. Comme Haut fonctionnaire, elle est membre de droit du Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes, où elle siège à la commission « Violence de genre » avec une vingtaine d'autres membres. Cette instance inter ministérielle peut être saisie ou s'auto-saisir et émet des avis consultatifs à destination des ministères ou de l'Élysée. Son action et son influence sont plus ou moins palpables. L'an dernier, sa présidente Danielle Bousquet et l'ancien garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, ont signé un « Guide pour la communication sans stéréotypes de sexe ». Des pierres dans l'édifice des débats sur l'égalité. « C'est un organe de réflexion qui émet des propositions pratiques. Certaines se retrouvent ensuite dans des textes de loi », insiste Marie-Françoise Lebon-Blanchard. À celles qui critiquent la substitution à l'ancien ministère d'un secrétariat d'État à l'Égalité, elle répond que si la question



de l'égalité est insuffisamment traitée, les politiques publiques ne sont pas seules responsables. « Nous disposons de l'arsenal législatif nécessaire sur l'égalité, encore faut-il que les lois soient effectives, que tout le monde s'en saisisse. Chacun doit aussi

mener son combat personnel et défendre au quotidien la parité », estime l'ancienne magistrate, sensibilisée à la cause des femmes pendant sa carrière.

Femme souriante à la voix douce, mère de deux enfants, cette native de Rabat au Maroc, établie à Nantes, a passé le détroit de Gibraltar à 12 ans pour gagner la France. Après avoir exercé toutes les fonctions de la magistrature « hormis juge des enfants et JAP », elle a rejoint l'administration centrale. À la Chancellerie, ils sont une quarantaine d'Inspecteurs à travailler pour les 3 directions (services judiciaires, administration pénitentiaire, PJJ). Leurs missions sont soit thématiques pour alimenter la réflexion du ministre, soit d'inspection des juridictions au plan de l'organisation et du management. Ils peuvent aussi mener des enquêtes administratives en cas d'insuffisance d'un magistrat.

Marie-Françoise Lebon-Blanchard s'attèle avec enthousiasme à ses fonctions ; l'un de ses derniers rapport concernait la médiation, à laquelle elle a été formée au Canada et qu'elle plébiscite. « Il faut redonner au magistrat et à la justice judiciaire du souffle. J'ai vécu les belles années des juges d'instance qui prenaient le temps. À vouloir plus de performance, le contact avec le justiciable se perd ».

Vice-présidente du jury de concours de l'ENM, Marie-Françoise Lebon-Blanchard voudrait voir les hommes plus nombreux dans la profession pour rétablir la parité. À l'approche de la retraite, elle déplore que le regard des citoyens sur les juges ait changé et invite ses successeurs à maintenir une justice de qualité. « Le juge doit être un bon technicien, impartial, mais aussi bienveillant et à l'écoute ». Qu'il soit femme ou homme.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

### « Depuis 30 ans, en dépit des efforts de quelques-uns –

A. Garapon, J.-M. Coulon, M. Delmas-Marty, H. Nallet, Ph. Lafarge –, aucun gouvernement n'a réussi à transformer la justice. Pourtant, cela fait 230 ans que la loi sur l'organisation judiciaire des 16 et 24 août 1790, prescrivait en son article 20 de rendre les procédures « plus simples, plus expéditives, moins coûteuses ». La présidence d'Emmanuel Macron y conduira-t-elle enfin ? (D. Soulez Larivière et P.-O. Sur, *Tribune, Le Monde*, 10 oct. 2017).

### « L'économie de la profession d'avocat ne dépend pas du maillage des juridictions

choisi mais de ses capacités à offrir ses compétences. La postulation a déjà disparu à 90 % et la plupart des confrères ont pris en compte cette réalité. (...) Le développement du numérique a pour conséquence la sortie de l'exercice territorial », a affirmé le président du CNB (P. Eydoux, *conf. de presse*, 6 oct. 2017).

### « Nous devons sortir de l'image d'Épinal de l'avocat judiciaire »,

a affirmé le bâtonnier de Bordeaux faisant le parallèle avec « la révolution industrielle » du 19<sup>e</sup> siècle. Il a rappelé qu'aujourd'hui l'avocat est « avant tout un conseiller, au point de se passer parfois même du juge » (J. Horrenberger, *CNB, conf. de presse*, 6 oct. 2017).

**La Conférence des bâtonniers, dans la concertation avec la Chancellerie, « sera notamment très vigilante à la défense du maillage territorial,** seul susceptible d'assurer une justice de proximité et d'enrailler le sentiment d'abandon ressenti par la population dans de nombreux territoires » (*Conf. des bâtonniers, communiqué*, 9 oct. 2017).

## Nomination

**Rémy Heitz**, premier président de la cour d'appel de Colmar, est placé en position de détachement afin d'occuper l'emploi de directeur des affaires criminelles et des grâces à l'administration centrale du ministère de la Justice, pour une durée de trois ans, à compter du 9 août 2017 (D. 9 oct. 2017 : JO 11 oct. 2017, *texte n° 51*).

1075

## Nicole Belloubet, avec méthode et sobriété

Trois mois après sa nomination comme garde des Sceaux, Nicole Belloubet a lancé les « chantiers de la justice ». La nouvelle ministre a pris ses marques et veut parvenir rapidement à des résultats (V. dans ce numéro JCP G 2017, *act. 1078, entretien*).

À la Chancellerie, elle a pris le train en marche. Après la surprise de sa nomination ce 21 juin 2017 pour succéder à François Bayrou, Nicole Belloubet a dû investir la fonction, arrêter une méthode et peaufiner sa communication.

Femme élégante au regard bleu acier et à la voix posée, elle est la sixième femme à se voir confier ce ministère régalien et la première professeure de droit. Un coup de tonnerre qu'elle accueille avec sobriété : « Il y a dans ce ministère des possibilités pour agir et pour construire très enthousiasmantes ».

C'est prudemment que l'ancienne Sage, agrégée de droit public, ancienne recteur, avance. Son baptême du feu, la jeune ministre l'a passé cet été dans l'arène parlementaire, en défendant le projet de loi « rétablissant la confiance dans l'action publique ». Un texte emblématique de ce début de quinquennat, adopté non sans heurts.

Cette ancienne première adjointe au maire socialiste de Toulouse (2008), et ex vice-présidente du conseil régional de Midi-Pyrénées (2010), s'est intéressée au programme d'Emmanuel Macron « en tant que citoyenne ». Elle a été séduite par l'architecture institutionnelle proposée, de même que par « la démarche de proximité revendiquée de la Justice avec les citoyens ». Sans imaginer alors qu'elle serait chargée de le mettre en musique.

Actrice de la vie publique et politique, elle vient de passer 4 années au Conseil constitutionnel à éprouver les tensions entre la réalité de l'action politique et la garantie des droits fondamentaux (V. *JCP G 2013, act. 325*). De cette expérience, elle ressort en saluant « le mécanisme d'un État de droit construit et protecteur, aussi bien pour les procédures, - la QPC en particulier -, que pour le fond des décisions rendues ». Auteure d'une thèse consacrée aux « Pouvoirs et relations hiérarchiques dans l'administration française », cette femme de



convictions porte haut l'intérêt collectif et la République.

Depuis sa nomination à la Chancellerie, Nicole Belloubet consulte beaucoup et distille ses réflexions au compte-gouttes. Aux médias, elle préfère le terrain. Pragmatique, elle multiplie les déplacements en

juridictions et dans des établissements pénitentiaires. La ministre veut être à l'écoute, portée par « l'envie de réussir à transformer le monde de la justice pour l'adapter aux exigences actuelles ».

Un défi ambitieux. D'une Justice aux abois que d'aucuns ont décrit « clochardisée », elle va devoir changer l'image et le quotidien. Si les maux sont connus, comment trouver des remèdes qui ne soient pas de simples rustines ? « Je ne veux pas faire le grand soir judiciaire, je veux que cela marche » insiste-t-elle. Sur son bureau, des rapports remis à ses prédécesseurs. La nouvelle locataire de la Place Vendôme n'apparaît pas dogmatique et n'arrive pas avec des solutions clés en main : « mon idée n'est pas de refaire, mais de proposer une continuité dans l'action ». La première étape franchie est celle du budget de la Justice en hausse en ces temps de disette budgétaire. Mais les moyens seuls « ne suffiront pas », a affirmé la ministre. La transformation numérique, la simplification des procédures et une autre organisation territoriale de la justice accompagneront le changement.

Viendront rapidement le temps de l'action et des différents scénarii possibles. Les chantiers de la justice doivent être menés tambour battant pour aboutir à des textes au printemps : une loi de programmation quinquennale et une réforme de la procédure pénale et de la procédure civile. Assurément, cette aveyronnaise, mère de 3 garçons, va devoir insuffler son style dans un monde judiciaire en pleine mutation, qui oscille entre innovation et conservatisme, et dit vouloir des mesures. Pas seulement cosmétiques.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

« **Je mesure bien l'intérêt pour le justiciable du développement de l'open data et je vois émerger son corollaire, la justice dite prédictive** bien que je me méfie de ce qualificatif à coloration orwelienne. (...) Je ne pense pas pour ma part que le droit soit pure prédiction ou prophétie : cette justice-là n'est pas celle des femmes et des hommes. Cependant, la prévisibilité du droit est une exigence puissante de notre État de droit et une composante de la confiance que nos concitoyens pourront y placer » (N. Belloubet, CNA, 19 oct. 2017).

« **L'open data [ouverture des données de jurisprudence] peut être un véritable outil démocratique de connaissance du droit positif**, de ce que nos juges décident en pratique. Tous ici, opérateurs économiques, justiciables, avocats pourront bénéficier des ressources de l'intelligence artificielle, capable d'analyser des données considérables pour en tirer la probabilité d'une solution. Cette perspective ne doit pas nous effrayer » (N. Belloubet, CNA, 19 oct. 2017).

« **Le droit qui est, non pas le miroir de l'âme mais le miroir des passions humaines, des passions qui sont parfois féroces parce qu'avec le droit**, on touche à la texture même de la société. Il n'est donc pas étonnant que le droit évolue avec la société, parfois pas assez vite, parfois trop vite aussi, ou en tout cas trop souvent. Toujours est-il que le droit épouse les soubresauts de la société, les contestations et bien sûr ses transformations » (E. Philippe, 20 oct. 2017).

« **C'est difficile de bien écrire la loi, très difficile et je ne suis pas sûr que nous le fassions suffisamment bien. Je ne suis pas toujours certain que la procédure législative**, telle qu'elle existe, nous garantisse une qualité dans la rédaction des textes législatifs à laquelle pourtant nous aspirons tous. En vérité, je pense qu'il est dans l'intérêt absolument collectif que la loi soit bien écrite, ce qui n'est pas toujours le cas, en dépit des efforts des Parlements et de l'administration » (E. Philippe, 20 oct. 2017).

1148

## Yaël Braun-Pivet préside la commission des lois

Yaël Braun-Pivet préside la commission des lois, l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale. Elle incarne le renouvellement de la vie politique voulu par En Marche !

Yaël Braun-Pivet a gagné son pari. Elle fait partie de ces « personnes de la société civile » qui ont rejoint les bancs de l'Assemblée nationale. Si la députée fraîchement élue, ex avocate, mère de 5 enfants, a connu plusieurs vies, c'est qu'elle ne recule devant aucun obstacle : « Il faut oser. Ne pas se mettre de limites, se dire que tout est possible. C'est mon tempérament ».

En quelques mois, elle devient membre de La République En Marche !, est élue députée dans la 5<sup>e</sup> circonscription des Yvelines, puis s'impose à la présidence de la commission des lois. Tout débute en janvier dernier, à la faveur d'un dossier de candidature pour l'investiture aux législatives à remplir sur Internet, « comme pour décrocher un entretien d'embauche traditionnel ». Elle est retenue. C'est le grand saut. Les premiers meetings et 5 semaines pour battre le pavé de la campagne.

Yaël Braun-Pivet se saisit de cette occasion historique d'incarner l'un des nouveaux visages de la politique française. Sur le terrain, elle sent que « la population est prête à changer de cap. C'est une magnifique opportunité », assortie « d'immenses responsabilités. L'attente est très forte ». L'ex avocate aborde ses premières réunions publiques comme des audiences correctionnelles. Et se prend au jeu. « J'aime apporter la contradiction ». Avant de rejoindre le mouvement En marche !, elle trouvait la politique trop clivante. « J'adhère pleinement à cette démarche visant à rassembler des profils hétérogènes animés par le souci de faire avancer une cause. Cela repose sur la même logique que dans le milieu associatif ».

Depuis 2012, Yaël Braun-Pivet était investie dans Les Restos du cœur comme responsable nationale de l'accès à la justice. Chargée d'une mission de développement dans les Yvelines, elle a mis en place des consultations gratuites dans les centres d'accueil via un partenariat avec le barreau de Versailles, puis a piloté la création d'un centre alimentaire à Sartrouville.



Avant d'être « bénévole à plein temps », Yaël Braun-Pivet a exercé 7 ans au barreau de Paris. Elle fonde son cabinet à Neuilly après avoir collaboré avec le pénaliste Hervé Temime, un patron « brillant », devenu un mentor. « J'adorais la vie trépidante du pénaliste, la plaidoirie, l'improvisation, l'inconnu de l'audience ».

Mais Yaël Braun-Pivet poursuit un autre rêve : celui de fonder une famille nombreuse, « difficilement compatible » avec sa vie d'avocate. En 2003, elle suit son mari, cadre supérieur chez L'Oréal, à Taïwan, à Tokyo, puis au Portugal où ils vivent la vie d'expatriés pendant une dizaine d'années avec leurs 5 enfants.

Rien ne la prédestinait alors à la solennité de ce 29 juin 2017, où dans la salle de la commission des lois, elle est investie présidente de la prestigieuse commission du Palais Bourbon. Deuxième femme à occuper ce poste, Yaël Braun-Pivet fait ses premiers pas comme rapporteure du texte pour la confiance dans la vie politique. « Défendre une loi, c'est se retrouver dans la posture de l'avocat qui défend une cause. Je ne crains pas la confrontation quand elle est constructive et bienveillante. Si l'argumentation est placée sur le terrain des idées, de la pensée politique, on peut confronter ses idées à l'infini, mais les attaques personnelles, je n'y suis pas préparée ». Désignée « novice en politique » à ses débuts, elle défend son action de terrain et les résultats concrets. « Le travail législatif se déroule dans les meilleures conditions possibles, les députés de la commission des lois sont très assidus », argue-t-elle. La nouvelle présidente, qui entend influencer le travail législatif, a lancé 5 missions parlementaires, dont l'une sur le verrou de Bercy ou sur le pantouflage. Femme déterminée, cette passionnée de voile tient bon la barre. « Je consacre toute mon énergie à cette nouvelle fonction, je veux en être digne ». Une page est à écrire.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

### « Valincour succède à Racine, Gros de Boze à Fénelon et Châteaubrun à Montesquieu. »

Voilà que, fidèle sans doute à l'esprit d'alternance de ces exercices en dents de scie, j'occupe à mon tour le fauteuil de Jules Romains. (...) Le propre du grand créateur est sans doute d'abord d'inscrire dans son temps. Mais aussi, et peut-être surtout, de le marquer à son tour et de le transformer. (...) Rien n'est plus beau que ces débuts d'existence : l'attente vaguement angoissée de l'avenir y tâtonne encore un peu parmi les voix intérieures et les folles espérances, mais déjà le génie s'agite, impatient des grands espaces dont il pressent la splendeur et où il s'épanouira (J. d'Ormesson, discours de réception à l'Académie française, 1974).

### La déontologue à l'Assemblée nationale juge le dispositif relatif aux frais de mandat des députés « très en deçà » de l'objectif

de transparence et de moralisation de la vie publique. Selon elle, les dépenses des élus ne pourront faire l'objet que d'« une vérification comptable partielle et imparfaite » (...) Le dispositif « ne permet [tra] pas à la déontologue de contrôler que les dépenses des députés correspondent à des frais de mandat comme le prescrit la loi » et ne permettra « aucune vérification comptable des dépenses des députés qui n'auront pas été tirés au sort » (A. Roblot-Troizier, *Le Monde*, 6 déc. 2017).

### « Sans ces responsabilités qui sont les vôtres : de médiation, de canalisation des conflits que vous endossez, de défense »

(défense des personnes, défense des libertés), le degré de conflits au sein de nos sociétés, qui atteint des proportions difficilement supportables, serait supérieur », a souligné Pierre Moscovici, commissaire européen aux Affaires économiques et financières, à la Fiscalité et à l'Union douanière (*Rentrée du barreau de Paris*, 1<sup>er</sup> dec. 2017).

### « Vous êtes cette population créative, connectée au reste du monde, »

qui fait de nous une capitale qui rayonne au-delà de l'Europe, une capitale qui, y compris sur le terrain du droit, inspire » (A. Hidalgo, *Rentrée du barreau de Paris*, 1<sup>er</sup> dec. 2017).

1303

## Diana Hamadé, une avocate dubaïote à Paris

Le 18 septembre dernier, LexisNexis a reçu une délégation de 12 avocates et juristes venues des pays du Golfe (Dubai, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman) pour parfaire leurs connaissances en droit français, échanger, et découvrir les institutions judiciaires françaises. Rencontre avec la dubaïote Diana Hamadé.

Comme la culture, le droit sait s'exporter. Alors que le Louvre s'est ouvert à Abou Dhabi le 8 novembre dernier, des initiatives, quoi que plus discrètes, se multiplient en faveur d'échanges entre juristes Français et des Émirats Arabes Unis (EAU), une fédération composée de 7 émirats.

Dominée par la common law pour le business, la zone est aussi et avant tout « une terre de droit civil ». « Les Français ont tendance à exporter leur modèle surtout en Europe et en Afrique, peu au Moyen-Orient. Or, le potentiel est énorme, les pays du Golfe veulent moderniser leur droit en collaborant avec des juristes notamment français », souligne Guillaume Deroubaix, directeur du développement de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord pour LexisNexis.

Dans cette perspective, 12 avocates et juristes ont fait le voyage en France, dont Diana Hamadé, heureuses d'avoir pu rencontrer leurs homologues et visiter les lieux emblématiques où est rendue la Justice. « Cela nous a permis de mieux comprendre les atouts du droit français », décrit Me Hamadé. Première avocate à Dubai à exercer en droit de la famille, elle a fondé en 2008 l'International Advocate Legal Services (IALS). « J'ai étudié à Al Ain University in Sharia & Law, nous étions 9 femmes, ensuite j'ai suivi un LLM en Écosse. Aujourd'hui, il y a une majorité de femmes à l'université et nous sommes une centaine d'avocates à exercer ! [sur 2 500 avocats] » se réjouit-elle.

C'est son père, lui-même avocat, qui l'a encouragée dans cette voie. À Dubai, le système juridique est mixte, combinant le droit musulman en toutes matières, notamment pénale, familiale et en droit des successions et le droit continental pour la matière civile (le Code napoléon s'est diffusé à partir de l'Égypte). En 2004 a été établie une zone franche, le Dubai International Financial Center, un centre d'affaires en pleine expansion, où s'applique, depuis 2006, un système juridique



de common law avec des tribunaux et une cour.

À l'université, des enseignements dissociés du droit et de la charia sont désormais proposés. « Mais la maîtrise des différents systèmes reste un avantage » note Diana Hamadé. L'avocate est l'une des premières à avoir

épousé la cause des femmes. Si des discriminations demeurent, « Les mentalités évoluent. Faire valoir ses droits n'est plus honteux. Les femmes consultent plus facilement des avocats. Mais ma clientèle est aussi masculine, principalement pour des divorces », témoigne l'avocate.

Cette mère de 3 enfants a été reconnue par The Brief, avocate la plus influente des Émirats Arabes Unis, et meilleure rédactrice des pages Legal par The National, le journal quotidien d'Abu Dhabi. L'avocate est également l'une des co-directrices scientifiques de la Revue MENA BLR (LexisNexis). Par ses publications, elle cherche à rendre le droit plus accessible aux femmes.

Au-delà des frontières, des synergies sont à l'œuvre pour développer la collaboration entre juristes français et des pays du Golfe. « 2 cabinets d'avocats français viennent de s'installer », constate Diana Hamadé. En 2015, LexisNexis a organisé le 1<sup>er</sup> Forum arabe du Code civil à la faculté de droit La Paris Sorbonne University Abou Dhabi (où la licence est enseignée en français), et travaille avec les institutions gouvernementales sur le développement du rule of law, un indicateur de l'État de droit. La France et le ministère de la Justice des EAU viennent également de signer une coopération pour la formation des juges. Destination de tourisme de luxe désormais classée parmi les plus importantes places internationales, la dynamique économique se poursuit à Dubai pour attirer des investisseurs sous l'impulsion de l'émir Sheikh Mohammed ben Rachid Al Maktoum. Le contexte d'appétence pour le droit français est ainsi propice à l'exportation du droit continental, source d'influence, et à son rayonnement.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

« **Aucun projet n'est communiqué, aucune carte n'est mise sur la table, en sorte que les bâtonniers** doivent faire face aux inquiétudes légitimes de leurs troupes sans pouvoir y répondre. Des cartes "secrètes" circulent dans la presse et dans les couloirs, sur lesquelles certaines cours d'appel ont disparu ou ne figurent que sous la forme d'un point d'interrogation. Les rumeurs de toutes sortes circulent, affolant les uns et les autres », analyse un collectif d'avocats à propos de la « réforme du maillage territorial » (*Le Monde*, 8 janv. 2018).

« **La politique du strapontin, c'est terminé vis-à-vis des pouvoirs publics et des élus.** Nous comptons être une force active et entendue, faire des propositions notamment pour les chantiers de la justice. (...) Cela mettra un terme à la cacophonie des avocats qui nous a affaiblis ces dernières années », a indiqué le nouveau bâtonnier de Paris (M.-A. Peyron, *Le Figaro*, 9 janv. 2018).

« **Cette invitation est une reconnaissance du rôle et du poids de notre profession** » a estimé la présidente du CNB qui participait à la délégation officielle à Pékin du 8 au 10 janvier. L'occasion « de faire valoir nos positions et intérêts. C'est aussi une nouvelle opportunité d'inscrire les avocats au cœur du débat public, cette visite d'État étant annoncée comme l'une des plus importantes du quinquennat. (...) J'irai à la rencontre de nos confrères français installés en Chine. Ils sont entreprenants, courageux, influents » (C. Féral-Schuhl, communiqué, 8 janv. 2018).

« **Aujourd'hui, le ministère de la Justice est une administration dont l'efficacité et la légitimité peinent à convaincre** et dont les efforts budgétaires bénéficient majoritairement à l'administration pénitentiaire. Le temps est venu de faire confiance aux magistrats en leur remettant la maîtrise de l'organisation judiciaire. Pour être efficace, la justice doit être indépendante, pas seulement statutairement, mais aussi économiquement » estiment 2 avocats (Ch. Ingrain et R. Lorrain, *Europe 1*, 9 janv. 2018).

38

## Souvenirs irrespectueux d'une femme libre

« À ma mesure, j'ai écrit un monde meilleur, un monde plus juste, sur la page de l'avenir ». Une confession intime, un héritage juridique, que Monique Pelletier, ministre de la Famille et de la Condition féminine sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, dédie à ses petites-filles dans son ouvrage « **Souvenirs irrespectueux d'une femme libre** » (éd. PC, 2017, 188 p., 18 €).

Cette envie de transmettre, Monique Pelletier l'exprime dès la première page de ses mémoires pour défendre les combats, toute une vie menés, et sensibiliser à la fragilité des acquis, jadis fêtés. Témoin d'un siècle, mais progressiste, elle incarne une génération de femmes visionnaires et téméraires, guidées par une même quête de liberté. Avocate au barreau de Paris, juge assesseur au tribunal pour enfants de Nanterre dès 1948, adjointe au maire de Neuilly (1977 à 1983), secrétaire d'État à la Justice en 1978, ministre de la Condition féminine, puis de la Famille en 1980, présidente d'honneur du Conseil national du handicap, membre du Conseil constitutionnel (2000 à 2004), Grand-croix de la légion d'honneur en 2017, Monique Pelletier embrasse les causes et œuvre, dans chacune de ses fonctions, pour l'émancipation des femmes. Elle fonde sa pugnacité dans « un lieu d'une étrange symbiose » entre activités professionnelles, vie familiale et engagements publics. Un rythme de croisière entre « équilibre et mesure », quelques tâches partagées, voire déléguées, et une organisation orchestrée de concert avec un mari « en avance sur son temps ». La maternité confirme sa liberté, le travail fonde sa légitimité.

Sur la scène publique, comme dans la sphère privée, Monique Pelletier se révèle dans le sens de l'effort et le dépassement de soi. Persévérer, pour tendre vers l'équité. « Je crois que chacun peut, à un moment donné, par amour, par conviction, agir au mieux, même à la marge, pour ce en quoi il croit ». Délinquance des mineurs, répression de la toxicomanie, amélioration des conditions carcérales, réforme des régimes matrimoniaux, promotion des droits des personnes handicapées, autant de combats privilégiés par cette pionnière humaniste pour « défendre le devoir impérieux d'un Gouvernement responsable ». Elle par-



ticipé aux métamorphoses du siècle, « tourne définitivement le dos au conformisme » à l'occasion des passions exacerbées de 1968, et porte plus que jamais la voix de ses pairs lors de la reconduction de la loi relative à l'IVG, en 1979, et de la criminalisation

du viol, en 1980.

Aujourd'hui, des acquis perdurent, des inégalités demeurent. Le président de la République proclame l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause du quinquennat » et inscrit, dans le calendrier législatif de l'année, le projet de loi contre les violences sexuelles et sexistes. Le harcèlement en entreprise, surtout, le harcèlement en politique, aussi. Agressée par un sénateur en 1979, Monique Pelletier brise le silence en 2016 et dénonce, depuis, le harcèlement dans le cadre professionnel. À la visibilité de la répression, elle préfère l'efficacité de la prévention. « La prévention ne fait pas le jeu des politiques : c'est une action discrète, sans grand fracas médiatique (...) elle peut être terriblement efficace pour diminuer la fréquence et la gravité des actes commis ». Autre dossier sensible confié à Monique Pelletier, la vie en prison. « Je tremble parfois pour notre société, et sa propension à devenir aveugle à ce qui se passe derrière les murs ». Elle s'investit contre la violence dans les maisons d'arrêt féminines et y défend notamment le droit à être mère.

L'été dernier, Monique Pelletier honorait Simone Veil de son amitié. « Ce que j'ai préféré chez elle, c'est l'affection qu'elle savait témoigner à ceux qu'elle aimait ». Cette sincérité, Monique Pelletier, lui emprunte en offrant à ses petites-filles un plaidoyer pour l'égalité. Puissent-elles, comme chacune de nous, marier ces « souvenirs irrespectueux » à un idéalisme moderne pour sereinement progresser dans le respect de la parité.

Alice Philippot,  
Éditrice revue Droit de la Famille

## Ils ont dit

### « Je suis radicalement opposée au legal privilege »

[secret professionnel pour les juristes d'entreprise non avocats, NDLR] pour les juristes d'entreprise, ils le savent. On ne va pas créer une autre profession réglementée. Je suis pour une grande profession du droit. C'est le sens de l'histoire » (M.-A. Peyron, *Les Echos*, 29 janv. 2018).

### « L'année qui vient de s'écouler a montré qu'il fallait absolument réformer nos institutions. »

Nous avons créé une commission qui s'appelle "réforme et modernisation de l'Ordre" : il faut rendre le barreau plus participatif et apporter plus de transparence dans son fonctionnement, notamment sur ses finances. Une des premières actions que je souhaite mener (...) est ainsi de mettre en place une procédure transparente d'appel à candidatures ciblées pour les avocats missionnés par l'Ordre. Pour y parvenir, nous allons créer une plate-forme sur le site de l'Ordre (...) » (M.-A. Peyron, *Les Echos*, 29 janv. 2018).

### « N'est-ce pas, Monsieur le directeur des Affaires civiles et du Sceau, qu'il vous sera difficile de ne pas accéder à la demande de ce barreau de la famille, ici rassemblé, quant à la reconnaissance de la force exécutoire de l'acte d'avocat en matière de divorce par consentement mutuel ? Pour commencer... »

(C. Feral-Schuhl, *EGDFP*, 25 janv. 2018).

### Le bâtonnier a «convoqué [s]es confrères pour, dans un premier temps, leur rappeler les dispositions du Code de procédure pénale et les règles déontologiques. »

Un avocat ne peut pas décider de s'exprimer tous azimuts dans la presse sur un dossier en cours d'instruction », a indiqué le bâtonnier de Besançon à l'adresse des avocats de J. Daval (*Libération*, 31 janv. 2018).

## Nomination

### Frédéric Chastenet de Géry,

conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé chef de service, adjoint au directeur des services judiciaires, à l'administration centrale du ministère de la Justice pour une durée d'un an (A. 24 janv. 2018 : JO 26 janv. 2018, texte n° 46).

131

## Du bon usage de la déontologie

Déontologue de l'Assemblée nationale depuis le 5 septembre, Agnès Roblot-Troizier sera la première à appliquer la très médiatisée loi pour la confiance dans la vie politique, et en particulier son volet réformant les frais de mandat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier.

Du café au loyer de leur permanence, les députés sont désormais tenus de conserver tous les justificatifs de leurs dépenses au titre des frais de mandat. Une enveloppe mensuelle inchangée de 5 373 euros, dont 150 euros par semaine pourront être dépensés sans justifi-



© ASSEMBLÉE NATIONALE

catifs. Cette réforme, qui a divisé dans les rangs de l'Assemblée, doit répondre à l'exigence de transparence quant à l'utilisation des deniers publics. En première ligne, le déontologue est chargé d'une nouvelle mission de contrôle, selon des modalités qui restent à préciser.

Ni un comptable, ni un juge, encore moins un politicien, mais un conseiller indépendant, tient à clarifier Agnès Roblot-Troizier. Instauré en 2011, le déontologue intervient à la demande des députés pour les conseiller sur tout ce qui a trait à leur activité parlementaire. Il est aussi chargé de recevoir les déclarations de cadeaux et de voyages à l'invitation d'un tiers. Et depuis le début de la législature, dans une Assemblée largement remaniée, les questions affluent tous partis confondus. À ce jour, Agnès Roblot-Troizier a reçu plus de sollicitations que son prédécesseur en 3 ans : « Nombre de députés craignent le conflit d'intérêts que beaucoup confondent avec l'incompatibilité. Il y a parfois une sur interprétation de cette notion extrêmement délicate et subjective. Mais la plupart du temps, cela se règle rapidement ». La déontologue n'a aucun pouvoir de sanction. En cas de violation des règles, il revient au président de l'Assemblée nationale de saisir le bureau (22 députés).

Technicienne du droit, pédagogue aux exposés clairs et précis, cette professeure de droit public qui partage son temps entre l'Assemblée et l'École de droit de la Sorbonne, avait participé en 2012 à la commission Jospin de rénovation et de déontologie de la vie publique. Par atavisme familial, un père maître de conférences

en droit public et un grand-père avoué, elle se passionne pour le droit et consacre sa thèse (2008) en contentieux constitutionnel aux rapports de systèmes, « les conflits de normes m'amuse », sourit-elle. La jeune femme confie pourtant avoir hésité avant d'accepter le poste de déontologue, peu encline à l'exposition médiatique. Mais la volonté d'accompagner la réforme, de prendre part à ce nouvel élan vers une classe politique plus éthique l'ont emporté. « Je crois aux vertus des règles de déontologie. Nous vivons une période de transition. Il y a encore des députés réticents qui acceptent difficilement un regard sur leurs pratiques ».

Au Palais Bourbon, le contrôle de l'utilisation des frais de mandat sonne comme une petite révolution. En particulier, l'aspect comptable a été au cœur des débats. Si la déontologue a approuvé, dans ses grandes lignes, la liste des dépenses autorisées, elle s'est montrée plus réservée sur les modalités du contrôle. Toutes ses préconisations n'ont pas été retenues. « Mon rôle n'est pas tant de regarder qu'à chaque dépense correspond une facture, souligne-t-elle. Ma fonction est juridique, elle consiste à vérifier que la dépense peut être qualifiée de frais de mandat ». Finalement, le préalable comptable relèvera du député qui pourra habilitier un expert aux frais de l'Assemblée.

Autre question encore à trancher : la sélection des députés contrôlés. « On s'oriente vers un tirage au sort de 120 députés par an. Mais le but est que sur la législature chaque député (577) soit contrôlé », pour que le système reste dissuasif. Les premiers contrôles doivent intervenir au terme de la première année comptable, fin 2018, quand d'autres pourraient être réalisés en cours d'année.

D'ores et déjà, l'équipe du déontologue tourne à plein. À ce jour, environ 700 questions ont été posées. Parmi les députés, « il y a les fidèles et les absents ».

FLORENCE CREUX-THOMAS



## Ils ont dit

« Car ce qui s'est passé ici le 6 février 1998, ne se justifie pas, ne se plaide pas, ne s'explique pas... », a déclaré Emmanuel Macron dans un discours d'hommage au préfet Erignac. « Malgré la douleur de la famille du préfet qui impose le plus profond respect et la plus grande empathie, on ne peut que s'interroger sur cette formulation qui ne peut qu'apparaître comme une atteinte aussi violente qu'infondée aux droits de la défense », a estimé Stéphane Nesa, bâtonnier de l'Ordre d'Ajaccio (Conf. bâtonniers, communiqué, 7 févr. 2018).

« La construction de places nouvelles n'est pas une réponse satisfaisante au problème de la surpopulation carcérale, sans une transformation profonde de la politique pénale et de la gestion pénitentiaire », selon la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté qui souligne la nécessité d'une « politique publique de déflation carcérale » (A. Hazan, rapp., 7 févr. 2018).

« 418 dossiers d'instruction stagnent dans les rayons, sans réelle perspective ni à court terme ni à moyen terme », a indiqué la procureure de Bobigny appelant à « prendre des mesures exceptionnelles pour un département exceptionnel, faute de ces moyens, le parquet est contraint quotidiennement de dégrader la réponse ou de la différer (...). Quand le taux national de poursuites est de 50 % des affaires poursuivables, il est de 31 % ici. Quand le taux des mesures alternatives est de 43 % au niveau national, il frise 50 % ici », (F. Klein-Donati, Bobigny, Rentrée solennelle, 29 janv. 2018).

« Les magistrats du siège passeront de 131 à 137 », à Bobigny, « les effectifs du parquet passeront de 53 à 57 », ce qui, si le président du tribunal en fait la proposition, permettra « l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> chambre de comparution immédiate » (N. Belloubet, Le Monde, 6 févr. 2018).

## Nomination

Jean Baptiste Parlos a été élu, par la Cour de cassation, président de la Cour de justice de la République (JO 7 févr. 2018, texte n° 77).

167

## Valérie Maintrieu-Frantz, présidente de l'ANAAFA

Valérie Maintrieu-Frantz a pris ses fonctions de présidente de l'Association nationale d'assistance administrative et fiscale des avocats (ANAAFA), le 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour un mandat de trois ans.

Faire taire la phobie administrative qui sommeille en beaucoup d'avocats, et au contraire, stimuler leur appétence en matière économique et de gestion de cabinet. Tel est le vœu formulé par la nouvelle présidente de l'ANAAFA. Avocat of counsel au sein du



département assurance de Granrut Avocats (2009), membre du conseil d'administration de l'ANAAFA depuis 30 ans, Valérie Maintrieu-Frantz prend la tête du plus important organisme de gestion agréée auprès de la profession. Créée il y a 40 ans, l'ANAAFA accompagne les avocats dans leurs démarches administratives, sociales et fiscales, des obligations qui riment souvent avec contraintes. Cette association mono-professionnelle compte 23 000 adhérents dont 18 000 avocats collaborateurs ou individuels et 5 000 associés de structures d'exercice. Sa principale mission est de délivrer le visa fiscal aux avocats soumis au régime des bénéficiaires non commerciaux, un sésame attestant de la régularité de leurs déclarations fiscales. D'autres services comme l'édition des bulletins de paie des cabinets ou le traitement de la comptabilité sont proposés.

« L'avocat-entrepreneur est un enjeu important pour la profession », alors même que l'avocat « est dévoré par le métier », et qu'il est souvent « compliqué de dégager du temps et de la compétence pour gérer son cabinet en plus de son activité », souligne la nouvelle présidente pour qui la gestion de cabinet devrait être davantage infusée dès la formation initiale. « C'est essentiel pour la survie économique des avocats ».

Diplômée en droit et en sciences économiques, titulaire de l'exécutive MBA d'HEC, 5<sup>e</sup> femme à devenir 1<sup>er</sup> secrétaire de la Conférence (1983), un temps vice-présidente de la Confédération nationale des avocats, Valérie Maintrieu-Frantz a longtemps partagé son expertise, notamment dans le cadre de formations proposées par l'ANAAFA. De son dada, l'étude et l'inter-

prétation des chiffres, elle tire des enseignements pour la profession, « toujours dans l'optique de susciter l'intérêt pour ces questions économiques ». Déléguée aux statistiques à l'ANAAFA depuis 2000, active aux côtés de l'Observatoire économique du CNB dont

l'ANAAFA a été l'un des membres fondateurs, Valérie Maintrieu-Frantz s'intéresse aux aspects économiques et entrepreneuriaux délaissés par une majorité d'avocats pour développer une vision prospective de la profession face à la mutation du marché du droit. « À 5, 10 ans, la profession ne sera plus ce qu'elle est aujourd'hui et cela génère une assez forte inquiétude ». Le client veut avoir une visibilité sur le prix de sa prestation. À l'avocat de s'adapter. Depuis 2015, avec l'obligation d'établir une convention d'honoraires, « l'avocat a été obligé de faire un effort en termes de gestion, de s'interroger en amont sur le montant de sa prestation, ce qui conduit *in fine* à davantage de transparence. Aujourd'hui, le forfait gagne du terrain. La facturation au temps passé a peut-être atteint ses limites ».

L'avocate voit aussi dans ce mouvement l'opportunité de faire bouger les lignes. Outre le chantier digital, elle ambitionne un important plan de transformation de l'ANAAFA, en mettant à profit l'ouverture des statuts pour proposer des services à d'autres professionnels du droit. De quoi étendre son champ d'intervention, d'autant que, pour respecter de nouvelles règles de l'Administration, l'organisme va devenir une association de gestion et de comptabilité, au même titre qu'un cabinet d'expertise comptable. Ce virage permettra de préserver les emplois des 220 salariés, dont 130 comptables. L'association voudrait aussi, à moyen terme, développer une activité de conseil.

C'est ainsi vers une ANAAFA « nouvelle formule » que Valérie Maintrieu-Frantz va concentrer ses efforts.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

« **Le libre accès aux décisions de justice rendues encourage le développement de moteurs de recherche** capables de déterminer les tendances de la jurisprudence en formation, et de prédire ainsi les décisions à venir. On parle de "justice prédictive". "On ne peut prévoir que des répétitions, et comprendre c'est dégager quelque chose qui se répète", écrivait déjà Antoine de Saint-Exupéry dans ses carnets, de manière prémonitoire (...) (B. Louvel, *Colloque*, 12 févr. 2018).

« **Les perspectives ouvertes par l'open data judiciaire sont immenses** et il ne faut pas en éprouver le vertige, mais au contraire les aborder avec volontarisme et confiance en nous-mêmes et notre capacité d'adaptation » (B. Louvel, *Colloque*, 12 févr. 2018).

« **La question du consentement [sexuel] d'une enfant de 11 ans** ne devrait même pas se poser » a déclaré l'avocate d'une enfant victime (Me C. Diebolt, *Le Télégramme*, 13 févr. 2018).

« **De nombreux mineurs non accompagnés se trouvent livrés à eux-mêmes** dans les rues de Paris, sans abri, par des températures négatives, et de ce fait exposés à un danger grave et immédiat pour leur santé physique et psychique », s'alarment 2 avocats, responsables du pôle mineurs non accompagnés du barreau de Paris (C. Delanoë-Daoud et I. Roth, *Le Monde*, 9 févr. 2018).

« **Les droits de la défense ne cessent de reculer en France.** Nous allons étudier si d'autres recours sont possibles. Par ailleurs nous allons continuer à mobiliser l'opinion publique sur le respect de la présomption d'innocence et la dénonciation du caractère indigne de la comparution dans une cage » (box sécurisés dans les juridictions, *TGI Paris*, 12 févr. 2018, n° 17/15785 : dans ce numéro *JCP G 2018, prat.* 233) (Ch. Féral-Schuhl, communiqué du CNB, 13 févr. 2018).

## Nominations

**Bertrand Debosque**, avocat associé et membre du directoire du cabinet Bignon Lebray, voit son mandat de membre de la délégation française auprès du Conseil des barreaux européens (CCBE) renouvelé (CCBE, communiqué, 8 févr. 2018).

198

## Une femme libre

La nouvelle présidente du Conseil national des barreaux (CNB), Christiane Féral-Schuhl, n'est pas à un défi près. Tenter sa chance pour faire bouger les lignes est son crédo, servi par un bel « alignement des planètes » (V. *JCP G 2018, Entretien à paraître*).

**P**remière femme à briguer la présidence du CNB, Christiane Féral-Schuhl lève d'emblée le doute : « Je n'ai jamais eu de stratégie professionnelle ». Mais alors, qu'est-ce qui anime cette élégante femme de 60 ans dont le sourire semble façonné pour défier l'adversité et désarmer



ses ennemis ? D'où vient cette vitalité avec laquelle cette mère de deux fils a, avec son associé Bruno Grégoire Sainte Marie, hissé son cabinet sur le podium des « Lawyers of the Year » en nouvelles technologies, écrit *Cyberdroit*, l'ouvrage de référence en la matière, et gravi tous les échelons des lieux de pouvoir du barreau ? Tout simplement, la passion du métier alliée à la chance des rencontres.

À commencer par celle du professeur de droit Philippe Malaurie qui l'a lancée sur les rails en lui procurant son premier stage au sein du cabinet Huglo Lepage. « C'est lui qui m'a fait prendre conscience que le droit était, au-delà de la matière juridique pure, le ciment de la société ». C'est aussi ce civiliste vénéré de ses étudiants qui lui a demandé, il y a trois ans, de prononcer un discours à la Sorbonne à l'occasion de ses 90 ans. « Il ne voulait pas que je parle de lui, il voulait un discours sur l'humanisme juridique. Je me suis retrouvée élève devant lui, c'était très émouvant ... ». C'est d'ailleurs, jeune avocate commise d'office, que Christiane Féral-Schuhl a pris la mesure de cet humanisme chevillé à la défense pénale. « Je devais défendre un homme suspecté d'une tentative de viol de nuit avec arme et en réunion. J'ai compris que, sans excuser le comportement du prévenu, il était très difficile de rendre la justice. On ne sait jamais si, dans les mêmes circonstances, avec les mêmes ingrédients déterministes, on ne commettrait pas les mêmes erreurs. Cette expérience m'a fait comprendre qu'un destin pouvait facilement basculer... ». Mais aussi, qu'elle n'était « pas faite pour le pénal » !

De son stage chez Corinne Lepage, Christiane Féral-Schuhl a tiré ce précieux enseignement qui servira de fil rouge à sa carrière : « ce qui distingue deux avocats à

compétences égales, c'est la spécialité et l'audace ». La spécialité s'est vite imposée à elle, grâce à ses premiers clients (des médecins) rencontrés par relations : « J'ai eu la chance (encore elle !) de démarrer peu de temps après la loi Informatique et libertés de 1978, et j'ai accompagné la loi de 1986 sur la protection des

programmes d'ordinateurs » note-t-elle. Quant à l'audace, elle en a fait une philosophie : « quand on suit plusieurs objectifs en même temps, on ne peut pas échouer partout ». C'est à cette persévérance et au hasard de belles rencontres qu'elle doit notamment le succès de son cabinet de niche et de sa carrière ordinaire.

Successivement élue au conseil d'administration de la Carpa, au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris et à la présidence de l'ADIJ, elle devenait, en 2012, la deuxième femme bâtonnier du barreau de Paris (V. *JCP G 2010, act.* 1227). « Mon mari n'était pas enthousiaste à l'idée que je me présente, il pensait que je risquais de me brûler les ailes » confesse-t-elle. Mais rien n'arrête cette énergique « vélibeuse » dont l'un des petits « défauts » est de ne « jamais décrocher ». Ce qui ne l'empêche pas d'apprécier les moments en famille comme ce déjeuner rituel avec ses enfants, chaque samedi, dans un bistro de quartier. « J'aime surfer sur les vagues », glisse cette médiatrice convaincue. Et c'est une mer très agitée qu'elle a dû braver pour parvenir à inaugurer la première alternance féminine à la tête des barreaux de France. « Le plus beau rôle de médiatrice que j'aurai à jouer sera de concilier les positions très divergentes des confrères sur certains sujets, de les amener à dépasser les résistances de la profession et saisir les opportunités du numérique et de la justice prédictive ».

Du haut de ses 36 ans de barreau, Christiane Féral-Schuhl pourrait se dire ...blasée ? « J'exerce un métier formidable ! » objecte-t-elle. Portée par son « optimisme naturel » conjugué à un bel « alignement des planètes », elle l'avoue tout net : « Je n'envie personne, ma principale concurrente a toujours été moi ».

LAURENCE NEUER, JOURNALISTE

## Ils ont dit

### « Le gouvernement veut chasser les jurés des cours d'assises.

Certes, ce n'est qu'une exclusion partielle et provisoire qui nous est annoncée mais ceux qui applaudissent à l'annonce de la réforme ne se cachent guère pour laisser entendre que ces réserves ne sont que des prudences politiques et constituent l'ultime sursaut de cette institution qui serait archaïque et délabrée, et qu'il faudrait remplacer par une justice résolument moderne, c'est-à-dire rendue par les seuls magistrats dont c'est le métier » (Me Henri Leclerc, *Le Monde*, 13 mars 2018).

### « Le jury est une création révolutionnaire, c'est vrai, qui date de 1791.

Mais depuis, que de changements. Sous le 1<sup>er</sup> Empire, les jurys étaient composés de bourgeois, seulement des hommes. Sous Vichy, en 1941, leur nombre a été réduit de douze à six, et les jurés délibèrent depuis avec les magistrats professionnels. Il y a longtemps en France que l'on a abandonné un système de jurés populaires vraiment souverain » (F. Saint-Pierre, *Le Monde*, 9 mars 2018).

### « Ce projet de réforme [de la Justice] marque une évolution significative pertinente en voulant penser "en même temps" la simplification des procédures pénale et civile, tout en s'appuyant pour l'essentiel sur les transformations numériques à venir.

Les annonces du volet carte judiciaire consistent surtout à rassurer les petites juridictions en affirmant qu'aucun site ne fermera » (J.-P. Jean, président de chambre à la Cour de cassation, *Le Monde*, 13 mars 2018).

### « Si nous nous opposons fermement à la légalisation de cette pratique [GPA] (...), c'est que la loi,

dont la fonction symbolique et structurante est capitale, n'a pas pour fonction d'inscrire, à l'origine de l'existence d'un être humain, un déni de son statut de sujet (C. Dolto et 160 cosignataires, *Le Figaro*, 14 mars 2018).

## Nominations

**Chile Eboe-Osuji** est élu président de la Cour pénale internationale (CPI) pour 3 ans, **Robert Fremr** premier vice-président et **Marc Perrin de Bri-chambaut**, second vice-président (CPI, communiqué, 11 mars 2018).

309

## Marie-Pompéi Cullin, libre et littéraire

M<sup>e</sup> Marie-Pompéi Cullin vient d'obtenir avec son confrère, Xavier Nogueras, la relaxe de Jawad Bendaoud en pleine tempête médiatique. Ce n'était pas le premier dossier emblématique plaqué par cette avocate trentenaire qui brille sans chercher la lumière.

« C'est une décision incroyable car courageuse et indépendante », lance Marie-Pompéi Cullin au sujet de la relaxe pour recel de mal-fauteurs terroristes de son client Jawad Bendaoud, le logeur de deux djihadistes des attentats du 13 novembre 2015. Il a été la risée des réseaux sociaux avant



de devenir la tête de Turc des médias au cours d'un procès marqué par sa défense volubile, ses interventions souvent maladroites, parfois provocantes. « Dans le boxe il a tous les droits. C'est une parole qui peut sembler inaudible, obscène mais qui doit exister », affirme l'avocate qui précise : « sa personnalité avait éclipsé toute la réalité du dossier mais il est resté constant dans sa version », à savoir que l'accusé ne connaissait pas les projets terroristes des logés. Elle évoque une « désinformation médiatique extrêmement gênante » dans la mesure où les journalistes ont eu accès au dossier, le secret de l'instruction n'ayant pas été respecté. Le parquet a fait appel de la décision. Un « acharnement irresponsable » pour l'avocate qui souligne que son client demeure « une personnalité insignifiante de la lutte antiterroriste » laquelle exige, selon elle, « beaucoup d'énergie et les moyens manquent ».

Ce client, M<sup>e</sup> Cullin l'a rencontré voilà deux ans aux permanences de mise en examen criminelle qu'elle a continué à tenir pour la Conférence du barreau. En 2013, elle avait été l'une des 12 secrétaires de cette institution qui, chaque année, promeut l'élite du jeune barreau de Paris par un concours d'éloquence. « Un accélérateur de carrière et une famille de copains », qualifie-t-elle cette année passée dans les couloirs du Palais. Et de fait, cinq ans plus tard, l'avocate a traité plusieurs dossiers emblématiques, parfois seule et avec succès, comme pour l'acquittement d'un des co-accusés du braquage mortel d'un fourgon blindé à Orly en 2010.

Une rareté pour son âge, 33 ans, et son ancienneté.

La parisienne passée par Assas, Sciences Po et le King's college de Londres, a prêté serment en 2012. « Je me suis beaucoup investie et ça a payé », estime-t-elle. « Ce qui est difficile en tant qu'avocat c'est de participer à la création d'une vérité judiciaire qui peut nous être favorable ou

non. Mais à aucun moment nous ne pouvons croire que nous détenons la vérité ». Au procès en appel de Carlos, jugé pour quatre attentats commis en France 30 ans plus tôt, elle a dû éplucher une procédure de 82 tomes, seule, puisque les deux autres avocats commis d'office s'étaient retirés en cours de route, estimant ne pouvoir assurer une défense équitable. « Le temps du procès (six semaines, ndlr), me laissait la possibilité de me mettre à niveau », argumente-t-elle. « Il fallait y aller, dit-elle. C'était une opportunité exceptionnelle d'appréhender un vrai moment d'histoire ». À l'époque, certains avocats, surpris de voir une jeune femme plaider pour ce colosse médiatique, l'interpellent : « de qui êtes-vous la collaboratrice ? ». Elle s'en amuse aujourd'hui. Après un passage dans deux super-structures de la capitale, et un autre chez le ténor Francis Szpiner, elle s'installe à son compte. « Je ne colle pas du tout au standing du grand cabinet. Cela ne correspond pas à mon caractère trop indépendant, à ma façon de travailler qui n'est pas du tout lissée. Je suis souvent sur la route, entre la détention, les gardes à vues, les déferés, les comparutions immédiates ». Au milieu, l'attente, que cette passionnée d'équitation met à profit pour lire. « Une cinquantaine d'ouvrages par an ». De ces récits de fiction, elle extrait parfois l'analyse humaniste pour ses argumentaires. « Il y a des décisions et des histoires de vie beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît et ces biais narratifs nous aident, parfois, à raconter l'inexplicable ».

ANAÏS COIGNAC

## Ils ont dit

« **Ce que nous avons voulu faire, c'est lutter contre une forme de fatalité** (...) Il y a 93 000 femmes victimes de viols ou de tentative de viols en 2016. 100 % des femmes qui utilisent les transports en commun sont victimes de frottements ou autres agressions. Il fallait des réponses claires et précises à cet état de fait. L'outrage sexiste est puni d'une contravention qui sera dressée par un policier qui verra l'événement ou prendra acte d'une situation dénoncée et prouvée par une victime » (N. Belloubet, *France Info*, 21 mars 2018).

« **On constate un océan de haine sur Internet** (...). La violence y est extrêmement aiguë. Or je suis persuadé que cette violence verbale peut précéder la violence physique. C'est pourquoi la première priorité de ce plan national [plan 2018-2020 de lutte contre le racisme et l'antisémitisme], c'est Internet (F. Potier, *délégué interministériel*, *Le Monde*, 20 mars 2018).

« **Nous ne sommes pas contre la déjudiciarisation**, mais à condition que l'avocat soit présent pour apporter de la sécurité, et non que ce soit organisé au profit de plates-formes privées, des notaires ou des huissiers », a dénoncé la présidente du CNB à propos des plates-formes de médiation (C. Féral-Schuhl, *Le Monde*, 21 mars 2018).

« **Sous couvert de réforme technique et de création de chambres spécialisées**, on crée des déserts judiciaires, on est dans la continuité de la réforme Dati », estime Me Bories, membre du conseil de l'Ordre de Béziers, « La concentration des moyens sur certaines juridictions n'améliorera pas la justice et l'éloignera du justiciable » (*Le Monde*, 21 mars 2018).

## Nominations

**Jean-Claude Marin**, procureur général près la Cour de cassation, est nommé président du conseil d'administration du GIP « Justice coopération internationale » (A. 19 mars 2018 : *JO* 21 mars 2018, texte n° 93).

**Nicole Notat** est nommée Déléguée du gouvernement français au conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) (*Min. Trav., communiqué*, 21 mars 2018).

339

## Aminata Niakate, combative discrète

**Aminata Niakate a pris la tête de la commission Égalité au Conseil national des barreaux (CNB) le 1<sup>er</sup> janvier pour un mandat de 3 ans. Des constats à l'action.**

**D**e cette commission Égalité créée « aux forceps », peu d'avocats voulaient, considérant que le sujet dans la profession « n'existait pas ». Mais la parole des femmes avocates aussi s'est libérée, signant la fin de l'omerta. Pours'en persuader, il n'y a qu'à consulter le Tumblr #Payetarobe où se succèdent des témoignages



anonymes édifiants dénonçant des comportements sexistes, déviants, voire délinquants. Au CNB, la nouvelle présidente de la commission Égalité veut imaginer un cadre où les femmes pourraient venir s'exprimer « sans crainte de perdre leur collaboration ou leur stage ».

Après les constats, place à l'action. Oui mais dans quelle direction ? « Le plus compliqué, c'est de mesurer les inégalités », analyse Aminata Niakate. Écarts de rémunération, faible pourcentage de femmes associées, et autres inégalités moins connues : d'une ampleur inédite, une enquête réalisée en juin 2017 par le Défenseur des droits et la FNUJA sur les discriminations dans la profession doit être rendue publique prochainement. « Les premiers chiffres sont affolants. La profession doit absolument réagir ».

C'est justement parce qu'elle a été épargnée qu'Aminata Niakate s'est engagée. Pour les autres. Élue présidente de l'UJA de Paris en 2015, elle devient, malgré elle, un emblème. « Un tournant dans la place que j'occupais au sein du barreau. Je ne m'attendais pas à une telle exposition ». Les clichés vont bon train, « femme, black, banlieusarde », mais jouent comme des révélateurs dans une profession où le sujet est tabou. Vu de l'extérieur, son parcours est décrit comme un exploit. « C'est très romancé, en réalité, l'université est accessible à tous ». Aminata a la réussite modeste. Et si elle s'agace de cette image qu'on lui renvoie encore, elle joue le jeu : « si ça peut inspirer d'autres jeunes ». Aminata Niakate est une jeune femme souriante et discrète à la voix douce. Elle a suivi son chemin naturellement, sans renier ses origines. « Les rencontres ont

fait mes engagements ». Après 2 maîtrises en droit des affaires et en droit fiscal, un master 2 en école de commerce (ESG), elle contacte le premier avocat fiscaliste de l'annuaire pour décrocher un stage. Elle restera collaboratrice pendant 5 ans. En 2012 à Vitry, dans le Val de Marne, où elle est née, elle est

tête de liste aux élections législatives pour Europe Écologie les Verts. Elle a 30 ans, lance seule son cabinet, passe le CESA Finance d'HEC et l'École de La Défense pénale. « La première année, c'était vraiment dur ». Mais elle a choisi cette profession pour être libre et indépendante. Elle s'accroche. Et tout lui sourit. « J'ai su saisir des opportunités, je dis toujours oui, ensuite j'essaie de faire au mieux ». Ses parents originaires d'un petit village au Mali l'encouragent, ils croient en l'ascenseur social.

Aujourd'hui, l'avocate évolue dans deux univers aux antipodes. Du quartier cossu où est installé son bureau dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, elle donne des consultations en contentieux fiscal et en droit des sociétés, avant d'accepter un dossier pénal à Vitry où elle réside non loin de sa cellule familiale « très soudée ». Un mode de vie et d'exercice qu'elle mène de front avec des engagements associatifs et auprès des institutions : le CNB et la FNUJA, où en tant que vice-présidente, elle devrait succéder à la présidente en mai. Cette année sera celle de son combat contre les discriminations. Former les avocats, éduquer, promouvoir une Charte responsabilité sociale dans les cabinets, et si cela ne suffit pas, les sanctionner pour les contraindre à évoluer vers l'égalité. « Les stéréotypes commencent avec les jouets et dans les rayons des supermarchés. C'est presque inconscient ». À tout le moins au sein des institutions représentatives de la profession, Aminata Niakate se félicite de la parité, mais « finalement à un moment où les femmes sont plus nombreuses, ce qui avantage ... les hommes ! ». Un paradoxe.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

« **Je partage vos mots qui décrivent très bien la douleur des maux.** Je réfute votre insoutenable légèreté dans l'analyse du texte », a riposté la garde des Sceaux face aux critiques du projet de loi relatif aux violences sexuelles et sexistes, défendant la « cohérence d'un texte (...) exclusivement centré sur la répression pénale (...). Les poursuites de viols seront facilitées en précisant les notions de contrainte morale et de surprise » (*L'Obs*, 14 mai 2018).

« **Le nouveau délit aggravé d'atteintes sexuelles avec pénétration est de nature à faciliter les déqualifications des viols en délits. C'est une marche arrière** » a déclaré Martine Brousse, présidente de La Voix de l'enfant et membre du comité d'experts réunis pour étudier l'instauration d'un âge minimal de consentement à un acte sexuel. Le projet de texte risque d'être « moins protecteur pour les victimes » (*AFP*, 14 mai 2018).

« **Ce sont les codes du centre commercial, pas de la justice.** Si le justiciable se sent client dans ce tribunal, ça va être compliqué », s'inquiète une magistrate, alors que l'audience solennelle de rentrée du nouveau Palais de justice de Paris s'est tenue le 14 mai (*Libération*, 14 mai 2018).

« **Auparavant, nous allions consulter très librement un dossier dans les greffes** », regrette un avocat. Autant d'obstacles matériels qui mettent à mal « la foi du palais, ces petits échanges informels, basiques, entre avocats et magistrats qui permettent d'avoir une relation plus chaleureuse et de se connaître », déplore une avocate pénaliste (*Libération*, 14 mai 2018).

## Nominations

**Fabienne Siredey-Garnier**, vice-présidente au TGI de Paris, a été nommée vice-présidente de l'Autorité de la concurrence pour une durée de cinq ans, depuis le 15 avril 2018 (*D. 14 mai 2018 : JO 15 mai 2018, texte n° 22*).

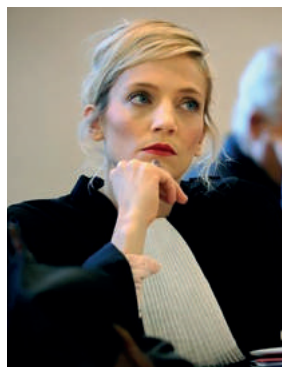
**Christian Belhote** est nommé inspecteur général de la justice, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 (*D. 9 mai 2018 : JO 12 mai 2018, texte n° 47*).

563

## La force sensible

**Nourrie de son parcours d'autodidacte et fidèle à un tempérament non-conformiste, la pénaliste Marie Grimaud s'est imposée dans le domaine de l'enfance maltraitée en devenant l'avocat référent de l'ONG Innocence en danger.**

On le constate à l'étonnante vigueur de la poignée de main, ce serait une erreur de s'en tenir à la douceur du regard azur de Marie Grimaud. Dans le secteur aussi sordide que professionnellement ingrat où elle exerce, il lui faut certes de la poigne. Avocate de l'Association



Innocence en danger (IED) vouée à la protection des enfants contre les violences notamment sexuelles, elle mène ce « combat » sur tous les rings, judiciaires et médiatiques. Dans la salle d'attente du cabinet parisien, place de la République, on remarque forcément parmi les jouets et livres d'enfants, le commissariat de police *Playmobil* au pied d'une bibliothèque remplie d'essais sur le monde judiciaire. Locke et Foucault y côtoient Dupond-Moretti ainsi qu'un curieux petit roman, *La boîte en os*, récit d'une passion amoureuse baignée d'instinct de mort et de psychose. Parquet massif, bois et tissus naturels, bougie, tons blanc et beige, c'est dans un décor apaisant qu'elle écoute longuement des victimes raconter l'indicible.

Autodidacte, s'avouant « très en décalage », c'est en découvrant le droit de l'intérieur plutôt que sur les bancs de la faculté qu'elle devient avocate. Le système scolaire ne convenait guère à celle qui « remet toujours en question l'ordre établi ». C'est donc après des études de sociologie à Nantes consacrées au traitement judiciaire des mineures délinquantes qu'elle intègrera un master de droit pénal à la faveur d'une « passerelle ». Venue s'installer à Paris elle y prépare l'examen d'entrée au CRFPA tout en travaillant pour Me P. Gonzales de Gaspard, ce qui lui ouvrira les dossiers Heaulme et Fourniret. Habituee à détonner, comme quand elle appelle à la télévision au lancement d'un hashtag « balance ton pédophile », elle sera la seule femme enceinte de l'école d'avocats. En 2014, après 2 ans d'exercice elle crée son cabinet où elle compte recruter ses actuelles

stagiaires, « deux blondes aussi », comme collaboratrices. Un cabinet « envisagé comme une famille » au sein duquel elle anime un réseau interprofessionnel de psychologues, pédiatres, gynécologues et pédopsychiatres. Elle offre ainsi une prise en charge globale aux victimes confrontées à de pénibles démarches

médicales, administratives et procédurales ajoutées à leurs traumatismes. Aujourd'hui encore, dans le cercle plutôt viril des pénalistes, - ses « congénères » comme elle s'amuse à les nommer -, sa féminité désarme. « J'ai conscience de ne pas avoir l'image type de l'avocat, je suis une avocate très maternante », admet-elle. Mais dans son domaine la sensibilité est une force, le droit ayant finalement peu de place. Il faut avant tout de la psychologie car « c'est entre les lignes qu'on peut vraiment apprécier l'horreur que vivent certains enfants ».

Sa première plaidoirie était pour une prostituée ayant dénoncé son proxénète. Puis un jour, à la suite d'une plaidoirie qui l'avait touchée, la présidente d'IED l'aborde après l'audience et sollicite sa collaboration. S'ensuit une plongée au cœur de deux procès à l'impact incommensurable, du côté des parties civiles : celui de l'octuple infanticide dit « affaire Cottrez », et celui de la petite Fiona qui donnera lieu à 3 procès d'assises et continuera longtemps à l'habiter. « Je me suis beaucoup investie, on me disait que j'avais les yeux de Fiona, je l'ai portée plus que de raison... ». Innocence en danger pour qui elle suit en ce moment une vingtaine d'instructions mobilise désormais 50 % de son activité, bénévolement. Combien d'affaires viendront encore grossir la triste cohorte de victimes qui se succèdent dans le bureau de Me Grimaud ? Forcément trop. Selon IED, 81 % des victimes d'abus sexuels sont mineures et 2 enfants meurent chaque jour en France de maltraitances.

FABRICE RAOULT

## Ils ont dit

**Sur l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, « Non, il n'y a pas consensus.** Des opinions divergentes se sont exprimées. Mais, sur la question de la procréation, d'autres thématiques ont émergé, comme l'accès aux origines des enfants conçus par PMA avec don de gamètes. Face au dogme de l'anonymat des donneurs, une revendication forte en faveur de l'autonomie de l'individu et de l'accès au père biologique se fait entendre » (J.-F. Delfraissy, président du Comité consultatif national d'éthique, *Le Monde*, 5 juin 2017).

**« Le président Macron n'a laissé filtrer aucune opinion [sur l'ouverture de la PMA]. Mais il sait que tout ce qui est techniquement possible n'est pas éthiquement souhaitable »,** a indiqué le Pr Munnich, généticien, qui a mis en garde contre l'usage abusif des tests génétiques (*Le Figaro*, 5 juin 2018).

**« La fausse information est donc la fausse nouvelle d'aujourd'hui. Par commodité langagière, toujours dangereuse en matière de droit,** on l'a baptisé "fake news". Les légistes comme les juristes, mais aussi les journalistes devraient se protéger d'une expression facile, choc, mais délétère. (...) La proposition de loi (...) doit être vécue autant comme un danger que comme une nécessité, comme le remède indispensable qui pourrait tuer le malade sans administration judiciaire des doses. Elle doit indiquer et inscrire dans le marbre qu'il n'y a pas de fausse information sans intention de nuire, de corrompre l'opinion publique, pour mieux la capturer » (M<sup>e</sup> Mignard, *Le Monde*, 6 juin 2018).

## Nomination

**Christian Vigouroux,** président de section au Conseil d'État, est nommé référent déontologue ministériel auprès du ministère de l'Intérieur à compter du 11 juin 2018 (A. 1<sup>er</sup> juin 2018 : JO 5 juin 2018, texte n° 77).

661

## La vie rêvée des avocats

**Avec sa trilogie « L'avocation », « L'avocature » et « L'avocatessse » (éd. Enrick B., 2018), Aurore Boyard, avocat au barreau de Toulon, révèle l'envers du décor du monde judiciaire. Sortie du dernier opus le 11 juin.**

**D'**énergie et d'enthousiasme, Aurore Boyard ne manque pas. D'audace non plus. En dévoilant « la vraie vie des avocats », elle dépeint le monde judiciaire vu de l'intérieur. Le ton est cash, piquant, sans fioritures. Façon roman-feuilleton, on suit les premiers pas de Léa, héroïne à « l'avocation », dont on accompagne le parcours initiatique vers l'avocature. Rêvée la vie des avocats ? C'est ce que croyait Léa avant d'intégrer son premier cabinet où, de dossiers volumineux en permanences pénales, de nuits blanches en audiences, elle découvre un univers judiciaire impitoyable et une galerie de personnages, associés, magistrats, greffiers, forces de l'ordre, dont elle doit apprendre les codes.

Largement inspirée du vécu d'Aurore Boyard, la trilogie dévoile avec humour les facettes du métier et lève des tabous. « Je parle de ce qui va dans notre profession, mais aussi de ce qui ne va pas. Les confrères sont souvent en surmenage, voire en burn out mais ils n'osent pas se l'avouer ». L'avocate raconte le choc des débuts. « Le jeune avocat est seul, il n'est pas préparé à ce qui l'attend. J'avais beaucoup fantasmé le barreau, je croyais que tout le monde appliquait notre serment. Ça a été très violent les 2 premières années ».

À l'heure de la libération de la parole des femmes, l'intrigue révèle des problématiques sensibles au sein d'une profession que l'on aurait pu croire épargnée. Les difficultés d'insertion des femmes désormais majoritaires dans un milieu resté viril, les inégalités et les discriminations récemment mises en lumière par une enquête du Défenseur des droits. Lauréate de la Conférence du stage, Aurore Boyard avait choisi comme thème « Robe sur robe ne vaut ». Une plaidoirie reprise par son héroïne Léa. « Le barreau est finalement à l'image de la société, pourquoi serait-il différent ? Dans la lutte pour l'égalité hommes-femmes,



les femmes aussi doivent se remettre en question ». Elle propose de tendre la main aux jeunes consœurs au sein de « cabinets refuge », en mettant à disposition un bureau vacant pour des victimes de harcèlement. « En Province, je n'ai pas le sentiment que les choses bougent. Il faut aller plus vite

et plus loin, réunir le barreau ».

Dans ce monde judiciaire à la fois épineux et trépidant, il faut avoir le cuir dur et la vocation. Aurore Boyard, un père garagiste et une mère secrétaire, l'a eu très jeune, et elle ne s'est jamais démentie. Optimiste, pugnace, et tournée vers les autres, cette spécialiste en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, depuis 20 ans veut transmettre sa passion : « ce qui est plus fort que le reste, c'est l'humain. On vient me voir dans des moments heureux, ou pour régler sa succession, je reçois des enfants qui me remercient "grâce à toi on m'a écouté". Le civil aussi est violent ». L'avocat est comme un médecin, un chirurgien du droit.

Mère de 2 garçons, la volubile Aurore Boyard décroche rarement. « Ma récréation ce sont mes livres, les cours à la faculté, Sud Radio », où elle est chroniqueuse le samedi dans l'émission « Regard de femmes », et le Salon Livres Justice et droit qu'elle a co fondé et dont la 4<sup>e</sup> édition (2019), parrainée par Bernard Cazeneuve et Isabelle Rome, aura pour thème « Égalité hommes-femmes, droit et sport ». L'événement rassemble professionnels du droit et grand public venu découvrir le fonctionnement de la justice à travers des conférences.

Par ses ouvrages, où elle donne à voir les arcanes du monde judiciaire et ses personnages, Aurore Boyard poursuit cette démarche de vulgarisation du droit. « Mes lecteurs sont des justiciables comme des professionnels qui se reconnaissent dans mes écrits. Au tribunal, on m'appelle parfois Léa, ça détend l'atmosphère ».

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

**Dans une Tribune « L'Aquarius et des hommes à la mer », Avocats sans Frontières interpelle sur le principe du droit maritime** et la nécessité de « secourir ceux qui étaient en passe de succomber » à la mer. « Comment un tel précepte, aussi fondamental, aussi humainement naturel, aussi simple à comprendre et à mettre en oeuvre, peut-il être rejeté aujourd'hui ? ». ASF envisage « une riposte juridique », et compte s'appuyer sur « l'absence d'assistance portée au navire (...) prise en violation avec plusieurs textes internationaux ». AVF propose en parallèle « un axe de la fraternité afin que le réflexe d'humanité prévale en toutes circonstances » (*France 3, 18 juin 2018*).

**« La transformation numérique est le cœur du réacteur de la transformation de la Justice »**

a affirmé la garde des Sceaux, et à propos des legaltech : « C'est l'un des sujets les plus délicats sur lesquels nous aurons à agir et nous le mesurons chaque jour » (*N. Belloubet, Sénat, Forum de la Legaltech, 18 juin 2018*).

**« Il faut faire entrer le numérique dans la Justice, sans diabolisation, sans angélisme non plus »**

a souligné le professeur Loïc Cadiet, ajoutant que « dans ce domaine, l'autorégulation des acteurs ne peut suffire, la puissance publique doit intervenir. La justice numérique ne va pas échapper à la régulation » (*Sénat, Forum de la Legaltech, 18 juin 2018*).

**« Les avocats sont prêts à devenir les écrivains publics numériques »** (*J.-G. Betto, Forum de la Legaltech, 18 juin 2018*).

## Nominations

Membres du jury du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur en Droit privé et sciences criminelles : **Hugues Fulchiron**, professeur à l'université Lyon-III, président du jury ; **Olivier Cachard**, professeur à l'université de Lorraine ; **Jean-Yves Frouin**, président de la chambre sociale de la Cour de cassation ; **Hélène Gaudin**, professeure à l'université Toulouse-I ; **Agathe Lepage**, professeure à l'université Paris-II ; **Laura Sautonie-Laguionie**, professeure à l'université de Bordeaux ; **Philippe Stoffel-Munck**, professeur à l'université Paris-I (*A. 4 juin 2018 : JO 19 juin 2018, texte n° 72*).

727

## Fabienne Siredey-Garnier, vice-présidente de l'Autorité de la concurrence

En avril 2018, Fabienne Siredey-Garnier a été nommée vice-présidente de l'Autorité de la concurrence où elle avait été rapporteure dix ans plus tôt. Une institution que la magistrate, alors vice-présidente du TGI de Paris, se félicite de retrouver.

Elle avait traité du droit de la concurrence à la Commission européenne en tant qu'expert national détaché au service juridique en 2000-2001 avant de connaître, entre 2007 et 2009, l'Autorité de la concurrence comme rapporteure. Après une décennie dans les tribunaux, Fabienne Siredey-Garnier



revient par la grande porte au sein de cette institution indépendante.

Le 16 avril elle en est devenue la vice-présidente pour cinq ans. « J'ai profité d'un concours de circonstances, tempère-t-elle avec modestie. Ce poste revient plutôt aux conseillers à la Cour de cassation ou aux présidents de chambre alors que j'étais simple vice-présidente ». Adeptes des changements, elle se réjouit de cette nomination. « Le cœur du métier est le même que celui de président de chambre correctionnelle où vous avez la décision collégiale, le délibéré, le contradictoire », souligne-t-elle. Jusqu'alors vice-présidente du TGI de Paris, la quinquagénaire venait d'être nommée à la présidence d'une des chambres économiques et financières où elle avait notamment tenu un long procès relatif à la fraude dite « à la taxe carbone », après plusieurs années à la tête de la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle dédiée au droit de la presse. Parmi les prochains dossiers traités par l'Autorité de la concurrence, « certains vont faire un peu de bruit », concède-t-elle. À la section 2 qu'elle préside, une variété de sujets l'attend, de la grande distribution aux télécoms en passant par la santé, ce qui n'est pas pour déplaire à cette « curieuse de nature » qui a « toujours fui l'ultra-spécialisation ». L'institution, confirme-t-elle, « est un observatoire privilégié de la vie économique française, européenne, mondiale ». Succédant en 2009 au Conseil de la concurrence, l'Autorité applique le droit européen. « On est forcément pro-européen quand on travaille dans une institution comme celle-ci, remarque-t-elle. Nos décisions contiennent tout autant de références aux arrêts de la

Cour de Justice qu'à ceux de la Cour de cassation ». Le droit de la concurrence demeure récent, il fut l'« un des piliers de la création de l'Union européenne ». « Sa philosophie n'a pas changé, assure la vice-présidente. Il est souvent perçu comme le droit des puissants, au détriment des consommateurs mais nous es-

sayons de chercher l'équilibre entre la liberté d'entreprendre, le jeu de la concurrence et la préservation de l'intérêt des plus faibles, que cela soit les entreprises ou les clients, pour le bien commun ».

À ses débuts, Fabienne Siredey-Garnier se rêvait professeure d'histoire. C'est au détour d'une vente aux enchères que naît sa vocation pour le droit. À la sortie de l'École nationale des impôts en 1985, elle débute sa carrière dans les services centraux du ministère de l'Économie, puis de la Justice. Elle passera 7 ans place Vendôme de 1992 à 1999, en tant qu'expert économique et financier auprès de la Direction des affaires civiles et du Sceau. « Mon parcours est le fruit d'une succession de hasards et de rencontres combinés avec de forts centres d'intérêt pour certains domaines - le pénal, les questions économiques et financières, le droit de la presse -, une certaine adaptabilité et le goût du défi », résume la bourguignonne d'origine. Dans l'exercice judiciaire, cette femme soucieuse de la pédagogie de la décision apprécie le raisonnement, la logique, l'humain, l'aspect incarné du droit, et se serait bien vue présidente de cour d'assises. « J'adore le métier de magistrat mais c'est parfois un sacerdoce par la masse de travail, la responsabilité, la solitude du juge, nuance-t-elle. C'est parce que c'est passionnant qu'on tient ». À l'Autorité de la concurrence, elle se félicite de l'efficacité des processus de travail, de la qualité des équipes et de la collégialité des décisions. Pour l'heure, elle observe encore : « chaque vice-président ne fonctionne pas de la même manière et il faut que j'invente la mienne ».

ANAÏS COIGNAC

## Ils ont dit

« **Que devient un pays, que devient une culture, une langue** quand on peut y parler de "délit d'hospitalité" ? », a attaqué Patrice Spinosi, alors que le Conseil constitutionnel doit se prononcer sur le délit de solidarité. « Ce délit de solidarité n'est pas digne de notre droit. Aider de manière totalement désintéressée des hommes démunis ne devrait pas être passible de poursuites » (*Le Monde*, 27 juin 2018).

« **Pour éviter d'autres Aquarius, la désagrégation des relations coopératives entre Européens**, mettre fin à cette infernale partie de mistigri et réduire la pression sur nos sociétés fragiles, il faut prendre le problème à la racine et adopter un plan d'ensemble et des mesures d'urgence. (...) Le sentiment que l'Europe est une passoire (...) nourrit le « populisme » et alimente les insurrections électorales » (*H. Védrine, Le Monde*, 28 juin 2018)

« **Une réforme de grande ampleur [qui constitue] une réponse à la crise profonde** que traverse notre démocratie représentative », a commenté la garde des Sceaux devant le Conseil économique, social et environnemental à propos de la réforme constitutionnelle, qui « vous concerne au premier chef. L'idée est bien de reconnaître dans notre Constitution que la participation citoyenne et le rôle de la société civile sont la condition même du bon fonctionnement démocratique de notre pays. Le président de la République a donc proposé que le CESE devienne la chambre de la société civile » (*N. Belloubet, CESE*, 27 juin 2018).

« **Les mots inscrits dans notre Constitution ne sont pas des mots comme les autres.** Leur présence dans ce texte leur confère une charge et une puissance symboliques plus forte que nulle part ailleurs. Ils engagent la Nation sur ce qu'elle dit d'elle-même et dessinent l'horizon des valeurs qui la fondent. Aujourd'hui, la présence du mot « race », qui figure toujours dans l'article premier de notre loi fondamentale, fait tache au faite de notre législation. (...) il doit disparaître de notre ordre juridique » (*M. Stasi, président de la Licra, Le Monde*, 26 juin 2018).

759

## Isabelle Rome, Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes

Magistrate depuis 30 ans, Isabelle Rome a pris ses fonctions de Haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes à la Chancellerie le 1<sup>er</sup> juin.

**E**n novembre prochain paraîtra « Plaidoyer pour un droit à l'espoir », écrit avec des jeunes de Creil dans l'Oise, sur leur vision de la République. À travers ses écrits, l'auteure de « Vous êtes naïve, Madame le Juge » et « Dans une prison de femmes : une juge en immersion », préfacé par Robert Badinter, donne à voir 3 décennies à arpenter les prisons, les prétoires, et les quartiers au nom d'un idéal de justice.

Tisser du lien social, faire vivre le contrat social, rendre une justice juste, telle est la ligne de conduite d'Isabelle Rome. C'est par la littérature que cette fille d'enseignants vient au droit, Rousseau, Montesquieu et plus tard Levinas. Femme élégante au regard bleu azur, amatrice d'art et de philosophie, elle a choisi d'exercer au pénal, exclusivement des fonctions du siège, pour être au plus près de cette « âme humaine que l'on sonde dans sa grandeur et dans sa faiblesse ».

À 23 ans, elle est la plus jeune juge de France, chargée de l'exécution des peines dans une prison de 1 200 détenus à Lyon. C'est le choc du milieu carcéral. « 6 années décisives dans ma vie. Aux assises ça n'est pas seulement 2 chiffres qu'on aligne », rappelle la magistrate, jusqu'alors présidente de cour d'assises à Versailles. Des juges, elle dit citant Dostoïevski (*Les frères Karamazov*), « Nous sommes tous responsables de tout et de tous, et moi plus que les autres ». Au moment de prononcer la peine, Isabelle Rome s'efforce de regarder le prévenu dans les yeux, signe que la justice assume pleinement sa décision. Et n'oublie jamais « la réalité des prisons », qu'elle voudrait républicaines, « intégrées dans la Cité, et non des décharges où l'on met des encombrants ».

La prison, comme lieu de départ de ses engagements en faveur de la réinsertion des détenus, des victimes et des femmes. De Vaulx-en-Velin en banlieue lyonnaise où elle met en place en 1999 l'opération « objectif citoyen » pour sensibiliser les jeunes à la loi, à l'Association « Femmes de liberté » qu'elle crée en 2002 dans l'Oise pour réunir



les femmes de tous horizons autour du ciment des valeurs républicaines, ses engagements personnels croisent sa carrière. À deux reprises elle prend part au travail ministériel, comme responsable des politiques de prévention de la délinquance au ministère de la Ville, puis conseillère technique de Marylise Lebranchu, garde des Sceaux, en charge de l'aide aux victimes et de la PJJ.

C'est à l'égalité femmes-hommes qu'elle s'attèle aujourd'hui. Un chantier urgent, alors que le ministère de la Justice a été épinglé en 2016 pour n'avoir pas respecté la loi Sauvadet fixant à 40 % la proportion de femmes à des fonctions de hauts cadres. Pour les personnels du ministère, les magistrats, la pénitencière, le greffe, la PJJ et les SPIP, l'objectif est d'améliorer l'accès des femmes à des postes de hiérarchie, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, la lutte contre les stéréotypes et de réfléchir à la mixité dans les métiers du droit.

« Il ne s'agit pas d'une histoire de revendications féministes. Améliorer le sort des femmes est un levier puissant pour faire évoluer notre institution. Dans une démocratie moderne, les institutions doivent être un reflet de la société ». Ainsi, le « parcours » des magistrats, qui pour accéder aux postes de chefs de juridictions doivent souscrire au « célibat géographique » plus accessible aux hommes, pourrait-il être repensé.

Confiante, Isabelle Rome estime que la société bouge. Femme de terrain, elle se rendra une fois par mois dans une juridiction ou un établissement pénitencier pour recueillir les paroles de ses collègues et des fonctionnaires de justice et cibler les bonnes pratiques. Des travaux sur des indicateurs genrés, un label égalité ou encore une étude sur les causes de la désaffection des hommes pour les études de droit sont en cours.

Pendant cette période, la magistrate met entre parenthèses son travail en juridiction, mais la robe n'est jamais très loin, juste rangée.

FLORENCE CREUX-THOMAS



## Ils ont dit

### Devant le Congrès, le président de la République a indiqué que l'an II de sa présidence

serait consacré à « construire l'État-providence du 21<sup>e</sup> siècle », un État-providence « couvrant davantage, protégeant mieux, s'appuyant aussi sur les mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous ». Il veut passer d'une solidarité « statutaire » à une solidarité « plus juste, plus universelle » (*Le Monde*, 11 juill. 2018).

### « Fraternité versus ordre public. Un nouvel oxymoron est né dans la jurisprudence constitutionnelle

, contribuant à humaniser davantage l'assistance aux migrants », écrit Emmanuel Aubin, professeur de droit public, pour commenter la décision du Conseil constitutionnel invalidant le "délit de solidarité" (...). Ayant rejoint l'égalité et la liberté pour former, depuis 1848, la devise nationale, la fraternité est passée, le 6 juillet, d'une dimension philosophico-politique au rang de norme juridique. La décision est historique et redonne du lustre à la fraternité, qui semblait avoir été diluée dans la solidarité nationale (*Le Monde*, 12 juill. 2018).

### « La France a construit un modèle bioéthique singulier

en plaçant plus haut que d'autres pays le principe de dignité de la personne humaine, rappelle Bruno Lasserre, vice-président du Conseil d'État. Nous étudions différents scénarios d'évolution de la loi, en mettant en garde sur les conséquences possibles » (*Le Monde*, 11 juill. 2018).

### « La question de savoir si priver a priori un enfant d'une double filiation sexuée

serait nécessairement contraire à son intérêt reste controversée. Aucun obstacle juridique n'interdit d'ouvrir l'AMP [assistance médicale à la procréation] aux couples de femmes et aux femmes seules, écrit le Conseil d'État. Et rien ne s'oppose à faire une éventuelle distinction entre [ces] deux publics » (*Le Monde*, 11 juill. 2018).

## Nominations

**Charles Touboul** est nommé porte-parole du Conseil d'État ; il succède à Xavier Domino, nommé secrétaire général de Radio France (*Conseil d'État, communiqué*, 10 juill. 2018).

820

## Béatrice Fleuris, le droit de la mer et des hommes

Mi-juin, Béatrice Fleuris, spécialiste du droit maritime et aérien, cosignait la tribune *L'Aquarius et des hommes à la mer pour défendre « un axe de fraternité »* en réponse aux États qui refusaient d'ouvrir leur port pour faire accoster des migrants.

L'avocate est en pleine phase de transition. Avec deux consocieurs, elle s'apprête à ouvrir un cabinet après avoir quitté De Gaulle, Fleurance & associés où elle était associée depuis deux ans. En parallèle, la jeune quadragénaire poursuit ses combats pour les droits de



l'homme et en particulier ceux des migrants qu'elle défend à Paris pour Avocats sans frontière (ASF). « J'ai adhéré pendant mon DESS de droit des affaires internationales à Toulouse [siège de l'organisation, ndlr], indique la parisienne d'origine. En stage chez Lefèvre Pelletier & associés, j'ai commencé à faire des permanences gratuites en droit des étrangers avec l'associé du cabinet Jean-Luc Bedos qui présidait Droit d'urgence ». En 2016, elle accompagne François Cantier, fondateur et président d'honneur d'ASF (*V. JCP G 2014, act. 638, Portrait*), dans la jungle de Calais. « Nous en sommes sortis avec une prise de conscience : en plus d'aider les avocats en danger à l'étranger, il faut défendre la population qui vit dans des zones de non-droit à côté de chez nous ». Peu après, l'avocate participe, toujours avec ASF, à un audit dans les camps grecs pour Médecins sans frontières. À son retour, un groupe « migrants » est créé à ASF avec des permanences à Paris. Des contacts sont ensuite noués avec SOS Méditerranée qui rencontrait déjà des problèmes juridiques avec des migrants bénévoles menacés d'expulsion. « De manière générale, nous constatons des pratiques complètement à la marge du droit », souligne l'avocate. Elle cite les convocations à la Préfecture pour des renouvellements de papiers qui se traduisent par des arrestations et se poursuivent au centre de rétention. « Au-delà des principes d'humanité qui peuvent nous animer, il y a des engagements juridiques très clairs à respecter ».

En juin dernier, l'avocate cosigne, avec le président d'honneur d'ASF, une tribune intitulée *L'Aquarius et des hommes à*

*la mer* afin de dénoncer le refus des États d'accueillir ce bateau de secours de migrants, au détriment des textes internationaux. « Ce qui est prévu est assez simple : secourir les individus en péril et ensuite seulement examiner leur situation juridique ». Les

auteurs prévoient de porter l'affaire devant les tribunaux européens et la Cour EDH. Et appellent à élever un « axe de fraternité » comme rempart à l'« axe des volontaires » annoncé par plusieurs États européens dont l'Italie et l'Autriche en réponse à la question migratoire. Autant de propos qui résonnent avec la décision du Conseil constitutionnel, ce 6 juillet, de censurer partiellement le délit de solidarité au nom du principe de fraternité. « Je suis soulagée. C'est un bon exemple de l'intérêt de nos actions » (*V. Édito, D. Mazeaud : JCP G 2018, act. 819*). Passée par des grands cabinets parisiens, Béatrice Fleuris a fait ses armes chez Clyde & Co, puis HMN & Partners, où elle a travaillé sur les dossiers du Crash du Concorde (2000) ou celui du Mont Saint-Odile (1992). « Ça a été une expérience humaine très enrichissante car nous travaillions aux côtés de ténors, en équipe avec les techniciens et les pilotes qui avaient des expériences incroyables ». En septembre, l'avocate s'installera avec ses deux associées avec lesquelles elle partage les mêmes valeurs : technicité, rigueur, bienveillance mutuelle. « Nous voulons être innovantes en terme de facturation », assure l'avocate qui déplore l'hypocrisie du *cross-selling* dans les grands cabinets et le poids de la politique interne nourrie de réunions, d'entretiens, de chiffres, et de « formations pour apprendre à être humain ». Mère de trois filles, Béatrice Fleuris mène toutes ces vies grâce à un agenda partagé avec son époux, et l'énergie du collectif « sans lequel on n'est rien ». « Cela fait partie du message que je veux transmettre à mes filles. On peut être une femme, travailler et s'engager ».

ANAÏS COIGNAC

## Ils ont dit

« **On ne peut que se réjouir de la promotion des modes alternatifs de règlement des différends**, mais il ne faudrait pas que cela conduise à une déshumanisation du rapport à la justice par des médiations dématérialisées et à transformer l'accès au juge en parcours du combattant. Par ailleurs, une médiation présente un coût, est-ce que les justiciables acceptent de devoir payer ce qu'ils pouvaient obtenir gratuitement auparavant ? » questionne Christophe Bouvot, juge d'instance (*Le Point*, 30 août 2018).

« **Le Gouvernement souhaite rendre obligatoire le recours à la médiation judiciaire** pour trouver des solutions à l'amiable avant de saisir un juge. Cette mesure est néanmoins inadaptée », estime l'avocat Louis Degos : « si aucune des deux parties ne souhaite trouver de solution à l'amiable, chacune bâclera la médiation préalable pour se débarrasser de cette étape obligée et pouvoir engager un véritable procès » (*Les Échos*, 4 sept. 2018).

**Dans les tribunaux, « La masse salariale a connu, depuis le début d'année, une forte tension**, la consommation du premier trimestre s'avérant très supérieure aux prévisions », indique une note des services judiciaires de la Chancellerie du 13 juillet, le recours aux magistrats à titre temporaire ou aux vacataires a été revu à la baisse au second semestre (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> sept. 2018).

« **Nous sommes confrontés à des injonctions paradoxales de la Chancellerie**. D'un côté, le ministère nous demande d'aller convaincre des retraités pour devenir magistrats - honoraires en prévision des pôles sociaux que l'on va créer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 - en intégrant les TASS et les tribunaux du contentieux de l'incapacité -, de l'autre on nous demande de limiter les vacances ! » souligne Mme Lacoste au greffe à Marseille (*Le Monde*, 1<sup>er</sup> sept. 2018).

## Nomination

**Emmanuelle Bochenek-Puren** est nommée conseillère chargée de la coordination des politiques de la justice au cabinet de la garde des Sceaux en remplacement de Nicolas Heitz (A. 3 sept. 2018 : JO 5 sept. 2018, texte n° 65).

912

## Le droit collaboratif, une « justice d'avenir »

Élue présidente de l'Association française des praticiens du droit collaboratif (AFPDC), le 3 juillet 2018, Catherine Bourguès Habif, avocate au barreau de Paris, plaide devant ses pairs pour une gestion des conflits renouvelée (V. dans ce numéro, *Le processus de droit collaboratif* : JCP G 2018, prat. 941).

Mode alternatif de règlement amiable des différends, le droit collaboratif puise sa philosophie depuis près de 30 ans sur le continent nord-américain. Introduit en France en 2007, il offre une alternative efficace, préalable à toute saisine judiciaire, par laquelle les avocats guident leurs clients vers une résolution transparente et confidentielle des conflits. L'originalité : l'appropriation du litige par les parties, pour un accord équitable et pérenne. « Les personnes sont auteurs de leur convention. Chaque dossier a son tempo, en fonction des besoins des clients, et non de l'agenda des juges », confie Catherine Bourguès Habif. La clé de voûte du process : le retrait des deux avocats en cas de non-respect du contrat de participation ou d'échec de la négociation. « C'est parce que les parties savent que les avocats ne seront jamais ceux qui pourraient intervenir devant un juge, qu'elles s'autorisent à être pleinement en confiance ». En droit de la famille, le processus collaboratif est particulièrement séduisant en ce qu'il permet de « ne pas abîmer les liens », malgré la violence des heurts. Catherine Bourguès Habif constate que « les époux, souvent enfants de parents divorcés, veulent pouvoir rester parents ensemble, au-delà de la séparation ». Partant, et parce qu'elle aime accompagner les familles dans un climat de respect, cette éternelle optimiste propose systématiquement à ses clients la voie de l'amiable. « Dans mon activité de conseil, je m'efforce d'être à l'écoute, de ne pas être dans mes projections, ni dans une mécanique ». Diplômée en psychopathologie de la famille, puis spécialisée en psychisme et périnatalité, elle perçoit dans la rigueur du droit collaboratif un moyen de concilier droit et psyché. Capacité d'écoute active, gestion des émotions, négociation raisonnée, autant d'outils que l'avocat doit maîtriser pour travailler en équipe et tendre à l'émergence d'un accord mutuellement acceptable. Les formations certifiantes, dispensées par l'AFPDC, stimulent la



communication bienveillante et la reformulation. « Le champ lexical du conflit est banni ; les mots adversaires, combattre, gagner, formellement interdits ». Aujourd'hui, plus de 3 000 avocats sont « vecteur de paix sociale ». Les mentalités évoluent et le barreau de famille

n'est plus isolé dans ce paysage extrajudiciaire. Les affairistes, les travaillistes, les généralistes appréhendent autrement leur métier ; tous s'adaptent aux mutations de la société.

Cette dynamique, la présidente souhaite l'insuffler tant dans la profession, que dans les instances. « L'association doit rassembler toutes les énergies pour faire entendre aux avocats que le droit collaboratif est un mode amiable qui leur est dédié, construit par des avocats, pour des avocats ! ». En outre, et pour promouvoir une pratique empreinte de « sociologie », elle réfléchit à la publication de statistiques destinées à quantifier l'effectivité du processus collaboratif. Dans un horizon proche, elle nous convie, sur le vieux port marseillais, aux rencontres internationales du droit et de la plaisance. L'AFPDC y court la Juris'cup, une régate monocoque corporative ouverte aux équipages du monde juridique et judiciaire. Renouer les liens entre juristes, partager, et prolonger ainsi les bienfaits de l'été ! Fin janvier, c'est la Maison de la Chimie, à Paris, qui verra son foyer paré des couleurs de l'association, lors de la 15e édition des États généraux du droit de la famille et du patrimoine. Quant aux formations, Catherine Bourguès Habif nous confirme leurs reprises, dès septembre, aux différents coins de l'Hexagone. « Nous allons même jusqu'à Bilbao pour sensibiliser nos confrères espagnols ». Car, pour cette visionnaire engagée, le processus collaboratif est plus qu'une implication nationale professionnelle, c'est un facteur de progrès, une « justice réparatrice, constructive, humaine », qui a certainement de beaux jours devant elle !

ALICE PHILIPPOT, RÉDACTRICE EN CHEF  
ADJOINTE DE LA REVUE DROIT DE LA FAMILLE

## Ils ont dit

### « On a fait de l'emprisonnement la peine de référence unique,

ce qui est inefficace quand elle est de courte durée. En dessous de six mois, elle désocialise plus qu'elle ne réinsère. Nous allons promouvoir d'autres types de peines comme la détention électronique ou le travail d'intérêt général (TIG). J'installe le mois prochain l'Agence de travail d'intérêt général et du travail pénitentiaire », a affirmé Nicole Belloubet (*Les Échos*, 12 sept. 2018).

### « Le nombre de violences dites crapuleuses,

celles qui sont commises à des fins d'appropriation ou de vol, diminue très nettement de plus de 8,8 %, soit une baisse de 5 000 faits environ en 7 mois, ce qui représente environ 25 actes de violence de moins chaque jour », soit la plus forte baisse depuis 10 ans a précisé Gérard Collomb, tout en reconnaissant une augmentation générale des atteintes volontaires à la personne (*Le Monde*, 6 sept. 2018).

### Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies « a constaté que notre assemblée plénière

[à la Cour de cassation] avait méconnu des droits fondamentaux reconnus par le Pacte international des droits civils et politiques dans l'affaire Baby Loup. Même si cette constatation n'a pas, en droit, de force contraignante, l'autorité qui s'y attache de fait constitue un facteur nouveau de déstabilisation de la jurisprudence qui vient perturber, aux yeux des juges du fond, le rôle unificateur de notre Cour, qui plus est au niveau le plus élevé de son assemblée plénière » (*B. Louvel, discours*, 3 sept. 2018 ; *V. JCP G 2018, prat. 970*).

## Nominations

**Pascal Faure**, ingénieur général des mines, est nommé directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle (*D. 12 sept. 2018 : JO 13 sept. 2018, texte n° 65*).

**Marianne Faessel** est nommée déléguée à la protection des données de l'Autorité de la concurrence, un poste nouvellement créé (*ADLC, communiqué*, 11 sept. 2018).

945

## Dominique Kimmerlin, juge de l'asile

En juin dernier, Dominique Kimmerlin était nommée présidente de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), la première juridiction administrative en volume d'activité. Sa mission principale : absorber le nombre croissant de recours des demandeurs d'asile.

Le sujet n'est pas léger. Il fait chaque jour les titres des journaux. Le droit d'asile et à travers lui, le sort d'êtres humains qu'on appelle migrants, interpelle, inquiète, émeut, repousse, dans une période de crise internationale et d'augmentation des demandes d'asile. C'est dans ce contexte que Dominique Kimmerlin, conseillère d'État et déjà juge de l'asile depuis le début des années 2000, a été nommée par décret et arrêté du 18 juin 2018, présidente de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), laquelle examine les recours formés contre les décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Un « honneur » et une « immense responsabilité », concède-t-elle. « Il est clair que ma première mission est de continuer à réformer la Cour, de lui permettre de s'adapter aux objectifs qui résultent de la loi de 2015 (*L. n° 2015-925, 29 juill. 2015*) », explique-t-elle. Et ainsi parvenir d'ici « fin 2019 », à juger les demandes d'asile en cinq mois pour les procédures normales, et cinq semaines pour les procédures accélérées. Fin juillet, le délai de jugement moyen constaté était de 5 mois et 12 jours et le stock d'affaires en instance de 35 000 dossiers soit une capacité de jugement d'environ neuf mois. « C'est la 7<sup>e</sup> année consécutive de diminution des délais qui, en 2010, étaient de 12 mois et 12 jours, alors que le nombre de recours a plus que doublé en dix ans », précise la nouvelle présidente.

Elle rappelle que la CNDA demeure « la première juridiction administrative de France » puisqu'elle traite « le quart de la totalité des affaires jugées par les tribunaux administratifs, cours administratives et le Conseil d'État ». Soit 55 000 dossiers sur les 220 000 annuels. C'est également la juridiction la plus dotée en postes avec ses 500 membres permanents (agents, rapporteurs, magistrats) et 200 vacataires qui siègent au moins 12 fois par an (présidents



de chambre et assesseurs). « Nous avons recruté, mis en œuvre des procédures, modernisé les outils de travail, plaide Dominique Kimmerlin. Nous faisons tout pour répondre aux objectifs. C'est une exigence démocratique, parce qu'on se doit de donner une réponse rapide aux demandeurs d'asile qui sont dans l'attente ».

À ces paramètres s'ajoute la très contestée loi Immigration (*L. n° 2018-778, 10 sept. 2018 : JO 11 sept. 2018, texte n° 1*) qui prévoit notamment de contraindre les délais de recours des requérants. La réforme avait déclenché une grève des rapporteurs de la Cour en février dernier. Sur la question, l'énarque de la promotion Diderot ne fait pas de commentaires : « La Cour a pour mission d'appliquer la loi ».

En 30 ans de carrière, cette férue de droit administratif a eu l'occasion de diriger plusieurs juridictions avant la cour spécialisée. A Caen d'abord, renouant avec sa région d'origine, puis Montreuil en 2016, après trois ans comme secrétaire générale des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel. « Chaque institution est comme un organisme vivant avec son propre ADN, assure-t-elle. Il faut en tenir compte pour éviter les erreurs ». Au cœur de sa démarche de direction, le « travail collectif » qui repose sur « l'écoute, l'échange, la prise en compte de points de vue ». Trouver un *modus operandi* pour avancer « dans la même direction ». « C'est l'aspect humain que je trouve passionnant », résume-t-elle. À la CNDA, elle tient à garder un contact avec l'activité contentieuse et présidera régulièrement des formations collégiales et des grandes chambres lorsqu'une question juridique délicate se pose. « Je reste magistrate ». Et responsable d'une mégastructure étendue sur plusieurs sites qui devrait se réunir dans un même espace « à l'horizon 2024 ». Elle admet : « tout cela prend du temps ». Sans doute le maître mot de ce mandat.

ANAÏS COIGNAC

## Ils ont dit

**Nicole Belloubet a réaffirmé « L'enjeu absolument majeur de la transformation numérique »** ; « Si cette transformation n'a pas lieu, alors la réforme de la justice sera un échec » (*Le Monde*, 15 oct. 2018).

**« #MeToo n'épargne pas le monde politique.** Tant que l'inégalité entre les femmes et les hommes persiste, aucune femme n'est à l'abri de la violence et du harcèlement. Mais nous avons un levier, qui peut faire de nous, femmes et hommes politiques, des actrices et acteurs du changement : la Convention d'Istanbul – un instrument juridique pour prévenir, protéger, poursuivre en justice et surtout pour briser les schémas sexistes », a affirmé la présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ; selon une étude, 85 % des femmes parlementaires ont été victimes de violence psychologique (*L. Maury Pasquier, APCE, 16 oct. 2018*).

**« La donnée revêtant une importance grandissante dans notre société,** les métiers appelés à travailler sur son bon usage, tel le DPO (délégué à la protection des données), vont figurer parmi les plus porteurs de ces dix prochaines années. Il est certain qu'une nouvelle filière professionnelle est en train de se dessiner », estime le président de l'Association française des correspondants aux données personnelles (AFCDP) (*Les Echos, 17 oct. 2018*).

**« Sauver le droit d'asile »** en Europe, c'est ce que préconise un rapport de Terra Nova et de l'Institut Montaigne qui formulent une série de propositions. Face aux « égoïsmes nationaux », à la montée des populismes et à l'« engorgement » des procédures, l'asile est « clairement en danger », s'inquiètent les auteurs du rapport. Même si la demande d'asile est en diminution en Europe, « le niveau de la vindicte n'a jamais été aussi haut » (*Terra Nova et l'Institut Montaigne, rapp., oct. 2018*).

1102

## Delphine Gallin, présidente d'ACE

**Nouvelle présidente d'Avocats conseils d'entreprises, Delphine Gallin, avocate fiscaliste, veut porter haut les positions du syndicat, dont le dernier Congrès avait pour thème « Réussir », et accompagner le changement dans un marché du droit « ouvert et concurrentiel ».**

**D**ans la région PACA, fut un temps où il n'existait pas de section jeune d'ACE. Un temps que Delphine Gallin a connu puisque c'est elle, alors jeune avocate, qui a créé en 2005 avec le président de l'époque une section jeune à Marseille. « Cette offre n'existait pas, alors nous l'avons créée. ACE a toujours voulu faire



avancer la profession quitte à la bousculer pour lui faire gagner des marchés, la faire évoluer comme une entreprise, ce sont les marqueurs forts du syndicat ».

Si le barreau d'affaires, davantage au contact de l'entreprise, a pris plus vite le virage et la mesure de la révolution que vit la profession, restent des challenges. « Avec les legaltech on se rend compte qu'on est sur un marché ouvert. Or, la loi nous donne les outils pour être concurrentiels. La difficulté c'est que tous les avocats puissent y avoir accès ».

Delphine Gallin fait partie de ceux qui ont su prendre le virage. À la question, qu'est-ce qui a changé depuis vos débuts ? La réponse est : tout ! L'état d'esprit, la dématérialisation, la dérèglementation des professions réglementées issue des lois Macron, la possibilité pour les avocats de communiquer sur leurs prestations de service comme les entreprises et de développer des activités commerciales connexes accessoires, l'interprofessionnalité. « C'est la loi du marché, qu'on le regrette ou pas, nous agissons sur un marché ouvert et concurrentiel. L'ouverture nous a rapproché de nos clients quelle que soit la matière exercée. Avec le numérique et les réseaux sociaux, l'approche client a radicalement changé. LinkedIn permet d'accéder facilement à des directions juridiques. Sur Facebook, via des groupes de confrères, on échange de manière continue. Tout ceci est révolutionnaire ! ».

À Delphine Gallin, le secteur libéral s'est imposé, presque par tradition familiale. Son père et son grand-père exerçaient comme agent général d'assurance, sa tante

comme avocat. « L'exercice en libéral est un exercice privilégié ». Cette native d'Aix-en-Provence où elle a fait ses études, s'est installée à Marseille « au bout de 2 ans de barre ». L'avocate à l'esprit entrepreneurial a choisi le droit fiscal pour le contact privilégié avec le milieu de l'entreprise. « L'avocat est associé à des

projets d'entreprise, il est à la fois acteur et spectateur d'un mouvement global de croissance ». Derrière les problématiques fiscales, Delphine Gallin cherche la « part d'humanité ». « La partie fiscale n'est qu'un révélateur, le rôle technique est important mais pas suffisant, vous touchez à des pendants d'humanité insoupçonnés ». L'avocate avance en souriant le mythe de Robin des Bois, même si l'image est un peu forte, le contentieux fiscal peut servir à « remettre un peu d'équilibre entre la force de l'État et le contribuable qui n'est qu'un citoyen ». Première femme à être élue à l'ACE - 2 000 adhérents en France -, l'avocate va défendre les couleurs du barreau d'affaires au sein des instances professionnelles, et poursuivre la marche vers l'ouverture et l'interprofessionnalité qu'elle défend avec ferveur. « De nombreux débats techniques de l'ACE se sont vus concrétisés par les lois Macron. L'enjeu majeur de ces prochaines années est la mise en place d'une profession unique du droit, et l'interprofessionnalité. Cela permettra à tous les professionnels du droit et du chiffre d'avancer en rangs serrés vers un service ouvert et efficace. Rappelons que le marché de la prestation juridique est en croissance continue ».

Pour permettre à chaque avocat de se positionner « de manière compétitive sur un marché ouvert » et d'avoir accès à la même « boîte à outils », Delphine Gallin estime que les Ordres, les syndicats et les instances professionnelles ont un rôle majeur à jouer. Elle en fera l'un des axes forts de sa présidence.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

« **Une réforme suscite toujours des réactions, je le sais. Certains expriment des craintes face au changement.** D'autres

ont des aspirations nouvelles. Ces craintes et ces aspirations sont loin d'être toujours convergentes selon que l'on se place du point de vue des avocats, des magistrats, des élus... C'est pourquoi, je réaffirme ici, devant vous que cette réforme n'a pas pour vocation de faire la part belle à tels ou tels acteurs, à telle ou à telle profession du monde judiciaire... Elle ne néglige pas les points de vue et les intérêts de chacun. Mais elle entend surplomber ces intérêts particuliers avec une seule préoccupation, une seule boussole : l'intérêt des justiciables » (N. Bel-loubet, discours à l'Assemblée nationale, 19 nov. 2018).

« **Unis et unanimes, les avocats sont inquiets et toujours déterminés.** Sans concertation,

et sans opposition de votre part, des amendements inacceptables ont été votés par la commission des lois (...) Les avocats vous demandent instamment de présenter et de soutenir des amendements de suppression de ces dispositions. Le CNB appelle l'ensemble des avocats à poursuivre, partout en France, leur mobilisation contre ce projet de loi qui éloigne la justice des véritables préoccupations des citoyens (CNB, Lettre ouverte à la garde des Sceaux, 19 nov. 2018).

« **Une justice éloignée de ses citoyens, c'est une Justice morte.** Voilà pourquoi les avocats s'opposent à ce projet de réforme.

Notre combat n'est pas corporatiste, ce combat est celui de tous les citoyens. Nous défendons des droits fondamentaux pour le justiciable. Rencontrer son juge est un droit, le permettre un devoir de la République. Nous avons tous le droit de refuser la Justice robotisée qui déserte ses territoires. Le Gouvernement doit tenir ses engagements » a déclaré le bâtonnier de Marseille (G. Maillat, communiqué, 20 nov. 2018).

## Nomination

**Bernard Cazeneuve** est nommé président du Club des juristes, succédant à Alexandre de Juniac (*Club des juristes, communiqué, 15 nov. 2018*).

1230

## Valérie Sagant, directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

**Valérie Sagant a pris la direction de la Mission de recherche Droit et Justice en novembre dernier. Placée sous l'égide du ministère de la Justice, ses travaux dressent un état des savoirs participant à impulser les politiques publiques. Un point d'intersection entre connaissances et pratique cher à la nouvelle directrice.**

**A**u cœur de la Mission : le financement des études et des recherches en matière de Droit et de Justice. Tout au long d'un parcours qui l'a menée des juridictions aux cabinets ministériels et à l'étranger, Valérie Sagant n'a eu de cesse de rechercher les corrélations entre théorie et



pratique. « C'est fondamental de trouver la bonne articulation entre la connaissance, la recherche, ce que disent les statistiques, les pratiques à l'étranger, et les enseignements à en tirer pour améliorer les politiques publiques et les pratiques professionnelles ». Groupement d'intérêt public créé en 1994 à l'initiative du ministère de la Justice et du CNRS, la Mission est l'une des cellules de réflexion qui nourrit l'action de la Place Vendôme. « Développer des politiques publiques hors sol n'a aucun intérêt », souligne Valérie Sagant. La recherche doit être corrélée à la réalité de terrain. Et se confronter aux autres modèles existants en ouvrant son horizon. En 2002, comme sous-directrice des affaires européenne et internationales au ministère de la Justice, elle supervise la coopération judiciaire et la promotion du droit continental dans de nombreux pays. « Nous sommes à mon sens à un moment où les droits deviennent mixtes. Il y a à puiser dans d'autres systèmes ».

Diplômée de Sciences Po, Valérie Sagant a choisi la magistrature. D'abord juge d'instruction, son goût pour les politiques publiques la conduit à la Direction des affaires criminelles et des grâces puis au cabinet du ministre délégué à la Ville, où cette pénaliste travaille sur les politiques de prévention de la délinquance, l'aide aux victimes, la lutte contre la toxicomanie, avec comme fil d'Ariane la recherche de l'efficacité sur le terrain. C'est à elle que Christiane Taubira, garde des Sceaux, fait appel en 2012 pour préparer la Conférence de consensus aux côtés de Nicole Maestracci. De retour de Montréal où elle a dirigé pendant 5

ans le Centre international pour la prévention de la criminalité, Valérie Sagant alors juge d'application des peines rédige, avec d'autres JAP, une note intitulée « Prévenir la récidive, sortir de l'impasse », après l'affaire dite de Pornic. Favorable aux alternatives à l'emprisonnement, elle

plaide pour la création d'une peine unique de probation, et regrette que les peines de prison demeurent la règle. Elle se place aussi en fervente partisane de la médiation qui permet « de recoudre le lien social » et « d'atteindre l'un des objectifs des politiques pénales : l'apaisement des tensions ».

La nouvelle directrice résume ainsi le socle de sa philosophie : « Les professionnels doivent pouvoir appuyer leurs pratiques sur des raisonnements scientifiquement démontrés, même si la science évolue ». C'est là l'un des objectifs assignés à la Mission de recherche Droit et Justice : être utile à la pratique. « Nous devons être un lieu d'échanges entre les équipes de recherche, les ministères et les professionnels du droit ». Dotée d'un conseil scientifique de 20 membres, la Mission établit chaque année une programmation par la voie d'appels à projets ou de candidatures spontanées. Une soixantaine de recherches sont en cours sur des thèmes pluridisciplinaires variés qui donnent l'air du temps : les algorithmes et la justice prévisionnelle, les smart contracts, le travail d'intérêt général, la médiation, la PMA/GPA, la gestion des ressources humaines des magistrats, etc. Les travaux sont ensuite restitués sous forme de colloques ou de séminaires, mais pas suffisamment. « Il y a un travail important à faire pour être visible et utile aux professions judiciaires, qu'ils se réapproprient les résultats de la recherche ». Promouvoir et valoriser des travaux qualitatifs trop méconnus, c'est là l'enjeu majeur de la directrice.

FLORENCE CREUX-THOMAS

## Ils ont dit

### « La République est née en 1793 par un référendum et elle est... morte en 1804 par un référendum ! (...) »

Le propos est clair : soumettre l'exercice du pouvoir représentatif à la réserve de son approbation, de sa ratification par le peuple. Au sens propre : « *ad referendum* ». Il faudra attendre la V<sup>e</sup> République pour que soit inscrite dans la Constitution l'expression de la souveraineté par voie de référendum (...) Le référendum d'initiative populaire n'est pas davantage inconnu. Il était prévu dans la Constitution de 1793 » (D. Rousseau, *Le Monde*, 18 déc. 2018).

### « Mille questions surgissent »,

note Paul Cassia, à propos du référendum d'initiative citoyenne (RIC), comme l'entendent les « gilets jaunes » - c'est-à-dire une question soumise à pétition électronique qui, en fonction d'un seuil de signatures, donnerait lieu à un référendum national. « Si l'on recourt à une pétition électronique, il faudra être bien certain de la véracité du comptage. La réforme constitutionnelle peut tout à fait prévoir de baisser le seuil de déclenchement du référendum (...). En revanche, selon les problématiques abordées, législatives ou constitutionnelles, il serait indispensable de fixer des seuils de participation minimum afin de s'assurer qu'une disposition importante ne soit pas votée par une minorité » (Le Figaro, 18 déc. 2018).

### « Nous avons les données permettant de corroborer ce que les femmes

nous disent depuis longtemps - Twitter est un espace où le racisme, la misogynie et l'homophobie prospèrent sans entrave » : Amnesty International a délivré le résultat d'un travail d'analyse sur le harcèlement des femmes sur Twitter, 6 500 bénévoles, issus de 150 pays étaient chargés d'analyser 288 000 tweets envoyés en 2017 à 778 femmes (Le Monde, 18 déc. 2018).

### « La loi de programmation pour la justice ne peut pas poursuivre son parcours chaotique

au Parlement alors même que les Français sont invités par leur plus haut représentant à construire un "nouveau contrat pour la Nation" » (CNB, communiqué, 18 déc. 2018).

1365

## Valérie Duez-Ruff, une femme à la barre

Valérie Duez-Ruff, avocate aux barreaux de Paris et de Madrid et fondatrice de l'association « Moms à la barre », est présidente de la Commission « égalité et diversité » de l'ACE qui vient de fêter les 10 ans de son forum des Réseaux au féminin.

Le débit est rapide, mais la voix est douce. Une voix grave qui nous dit la fierté d'être avocate, mais aussi les obstacles rencontrés en tant que femme dans l'exercice de sa profession. Fille d'une émigrée espagnole, « seule de la famille à avoir eu son bac », rien ne la prédestinait au barreau. C'est à



l'occasion d'un stage en cabinet d'avocat qu'elle aura une « révélation ». Après une première tentative d'installation, elle devient collaboratrice dans un petit cabinet. Mais peu après son retour de congé maternité, le ciel s'obscurcit. Elle se trouve confrontée à l'attitude machiste de son patron qui n'a de cesse de remettre ses compétences en cause, d'affirmer que ses priorités ont changé, et qu'elle n'est plus à même de remplir ses objectifs. « J'avais beau dire que ce n'était pas de mon cerveau que j'avais accouché, la situation était bloquée... ». Elle quitte ce cabinet, s'installe, et, « comme elle n'est pas du genre à se morfondre », décide en 2010 de créer l'association « Moms à la barre », qui vient en aide aux jeunes mamans avocates « souvent désemparées face à des situations de discriminations ». Puis, elle réalise qu'il faut agir « au cœur du réacteur » et se présente au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris, où elle finira par obtenir, en 2015, la création, et la pérennisation, d'une Commission « harcèlement et discrimination ». Elle décide ensuite de continuer son combat à l'échelon national et se présente au CNB, où elle est élue depuis janvier 2018. La Commission « égalité » dont elle est la vice-présidente doit mettre en place en mai 2019 un grenelle du handicap, car au-delà de la question de l'égalité hommes-femmes, c'est à celle plus large de l'égalité des chances que se consacre désormais Va-

lérie Duez-Ruff, « quels que soient l'origine sociale, ethnique, l'état de santé, le handicap, visible ou invisible ». Des sujets qui la touchent.

Pour l'avocate, les choses évoluent, mais lentement : « c'est une profession un peu conservatrice ». Sensibilisée de par son expérience personnelle aux risques

psycho-sociaux, elle s'est depuis une dizaine d'années spécialisée en droit social. C'est un rôle « un peu hybride » qu'elle endosse, « entre le coach et l'avocat ». Elle accompagne des salariés sur le départ, confrontés à des situations de harcèlements, de discriminations, ou de burn out. Des situations sensibles qui font appel à son sens de l'empathie. « Dans le processus de séparation qu'est le licenciement, il y a tout un contexte juridique, mais aussi un contexte intime, qui s'apparente pour moi à un processus de deuil. Je me considère comme une passeuse, j'aide mes clients à passer d'une rive à l'autre ». Un rôle qui lui apporte une grande satisfaction. Même si, et elle en s'en cache pas, elle a elle-même été récemment confrontée à une période difficile. Après plusieurs années de travail intense, elle a, comme elle le dit pudiquement, « décroché », et s'est arrêtée quelques mois. Un burn-out comme il s'en produit souvent dans la profession d'avocat. « C'est bien de renvoyer une image de Wonder woman, mais je pense qu'il faut aussi que les confrères admettent qu'ils peuvent être faillibles. Il est important qu'on s'autorise à être juste humain ». À tout juste 40 ans, Valérie Duez-Ruff a repris la barre, décidée à ne laisser personne lui guider sa conduite et fait de ses « soi-disant » faiblesses des forces, pour avancer, et faire avancer les autres.

ELISE FILS



LexisNexis®

Pratique, exhaustive, à jour des derniers textes...

# Je trouve toute ma documentation juridique sur [boutique.lexisnexus.fr](http://boutique.lexisnexus.fr)

Vos demandes d'annonces notariales en ligne

Nouveautés ouvrages, solutions internet pour les cabinets individuels

Des offres spéciales réservées au web



Toute l'actualité presse, imprimée et digitale (Lexis Actu)



ESPACES ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS



PAIEMENT EN LIGNE 100% SÉCURISÉ



SERVICE CLIENTS DE 9H À 18H



LIVRAISON RAPIDE



LexisNexis®

# Un ouvrage remarquable pour une femme d'exception



**Un beau livre** organisé autour de contributions thématiques et chronologiques et préfacé par ses fils Jean et Pierre-François Veil

**480 pages** de témoignages, analyses, archives, discours et photos mettant en lumière les temps forts de sa carrière

**Une rétrospective** transversale et collective : 36 auteurs témoignent de l'impact de Simone Veil sur notre société

En vente sur [www.boutique.lexisnexis.fr](http://www.boutique.lexisnexis.fr) et dans les librairies